



HAL
open science

Les PNR en France : une autre vie s'invente-t-elle ici ? Analyse des critères pour déterminer une plus-value des parcs

Théo Menassol

► To cite this version:

Théo Menassol. Les PNR en France : une autre vie s'invente-t-elle ici ? Analyse des critères pour déterminer une plus-value des parcs. Géographie. 2017. dumas-01563195

HAL Id: dumas-01563195

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01563195>

Submitted on 17 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Rapport de fin d'étude de Master 2

IDT²

Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition



Les PNR en France : une autre vie s'invente-t-elle ici ?

Analyse des critères pour déterminer une plus-value des
Parcs.

Présenté par **Théo MENASSOL**
theo.menassol@gmail.com

Le 23/06/2017 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué à l'UMR PACTE – 101 rue de la Physique – 38400 Saint Martin
d'Hères

Sous la direction de Pierre-Antoine LANDEL
Tuteur pédagogique : Georges ROVERA



Contrat de diffusion des rapports de fin d'étude d'IDT²

Entre

L'auteur du rapport de fin d'étude, M.....

Adresse :

Intitulé du rapport de fin d'étude :

.....
.....

Et

L'université Grenoble Alpes pour le compte de l'Institut de Géographie Alpine (IGA) ; ci-après « l'Université ».

Article 1

Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, relativement à la protection des données à caractère personnel, et soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux rapports de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'IGA, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et support électronique.

Article 2

Le présent contrat n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de son rapport de fin d'étude aux conditions de son choix.

Article 3

L'auteur autorise l'Université à diffuser ses travaux dans les conditions suivantes :

	Oui	Non
CONSULTATION CONTROLEE SUR INTERNET		
DIFFUSION INTERNET SANS RESTRICTION D'ACCES		

Article 4

La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser le rapport de fin d'étude en ligne. Sa diffusion reste soumise à l'accord du jury.

Article 5

L'auteur certifie que l'exemplaire du rapport de fin d'étude remis à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Article 6

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre. Il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires à la constitution de son rapport de fin d'étude. L'Université ne peut être tenue responsable de toute représentation illégale de documents et de tout délit de contrefaçon (plagiat). L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation d'une œuvre après avoir pris connaissance du caractère illicite de son contenu.

ATTENTION: En cas de non dépôt du rapport de fin d'étude en bibliothèque, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Fait à GRENOBLE, le

La direction

L'auteur

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

M2 IDT² –Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016/2017

OBSERVATIONS DU JURY
A : Très bon rapport de fin d'étude B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects
<i>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</i>
Signatures

AUTEUR	NOM		PRÉNOM	
	MENASSOL		Théo	
TITRE	Les PNR en France : une autre vie s'invente-t-elle ici ?			
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)		Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury
	Georges ROVERA	UMR PACTE – 101 rue de la Physique – 38400 Saint Martin d'Hères		Pierre-Antoine LANDEL
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
MOTS-CLÉS	Action publique - Développement durable - Développement territorial - Evaluation Parcs naturels régionaux - Qualitatif - Quantitatif			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Parcs naturels régionaux de France			
Dans le cadre des 50 ans des Parcs la FPNRF souhaite pouvoir communiquer sur leur plus-value dans le développement de leur territoire. L'étude « Valeurs spécifiques des PNR » s'attache à caractériser et quantifier cette plus-value.				
For the 50th years of the Parks, the FPNRF wishes to be able to communicate on their capital gain in the development of their territory. The study "Valeurs spécifiques des PNR" aims to characterize and quantify this capital gain.				

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Romain Lajarge, responsable de l'étude. Pour la confiance qu'il m'a témoignée en m'acceptant au sein de l'équipe et tout au long de ces quelques mois, rendant les travaux effectués d'autant plus motivant.

Je remercie également les autres membres de l'équipe, Anne Pisot, Hugues Pécout, Nicolas Robinet et Lucie Boissenin, pour leur temps, leurs conseils, les réflexions et moments partagés.

A Georges Rovéra, mon tuteur pédagogique, un grand merci pour sa disponibilité au cours du stage et le travail de correction qu'il a accompli, sans lequel ce rapport ne serait pas le même.

Enfin, une pensée particulière à celles et ceux, proches et connaissances, qui m'ont soutenu pendant la phase de rédaction de ce rapport.

Sommaire

INTRODUCTION	4
1 Une commande inscrite dans une réflexion sur la stratégie de développement territorial des Parcs	6
1.1 Une continuité historique des questionnements.....	6
1.1.1 Les PNR en France	6
1.1.2 Objectifs et méthodologie.....	10
1.2 Une proposition ambitieuse de l'équipe de recherche.....	11
1.2.1 Reformulation de la commande.....	12
1.2.2 Une enquête en quatre volets complémentaires	13
1.2.3 Les livrables envisagés.....	13
1.2.4 Principes méthodologiques, choix des sources bibliographiques et des bases de données	13
1.2.5 Les critères de détermination de la plus-value apportée par les Parcs	15
1.2.6 Des interprétations croisées confortées par un workshop	17
1.2.7 Conclusion partielle	17
2 Les critères étudiés de la plus-value des Parcs.....	18
2.1 Un besoin de coordination pour lier les ressources aux membres de l'étude.....	18
2.1.1 Des mises à jour régulières des ressources communes	18
2.1.2 Contacts, mailing et publipostage avec les personnes ressources du questionnaire	18
2.1.3 Un rôle d'interface pour les entretiens téléphoniques.....	19
2.2 Le quantitatif, une entrée prioritaire de l'analyse de l'efficacité des Parcs.....	19
2.2.1 Politique (#1.3)	20
2.2.2 Qualité environnementale (#2.2)	22
2.2.3 Eaux (#2.4)	26
2.2.4 Structure de l'activité (#3.2).....	32
2.2.5 Paysages (#4.4)	33
2.2.6 Energies (#5.5).....	33
2.2.7 Données confidentielles supprimées pour diffusion.....	Erreur ! Signet non défini.

2.2.8 Conclusion partielle	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Le qualitatif, comprendre l'effcience des Parcs	42
2.3.1 Eaux (#2.4)	42
2.3.2 Développement par l'innovation (#3.4)	46
2.3.3 Paysages (#4.4)	47
2.3.4 Energies (#4.5)	49
2.3.7 Education à l'environnement (#7.2)	52
2.3.6 Conclusion partielle	54
3 Apports réciproques	55
3.1 Gains	55
3.1.1 Savoir	55
3.1.2 Savoir-faire	56
3.1.3 Savoir-être	56
3.2 Dons	57
3.2.1 Compétence	57
3.2.2 Un autre regard	57
CONCLUSION	58
Bibliographie	60
Glossaire	62
Tables du rapport	65
Annexe 1 : Carte des 51 PNR de France	66
Annexe 2 : Appel d'offre de la FPNRF	67
Annexe 3	70
Annexe 4	76
Annexe 5	97
Annexe 6	100
Annexe 7	107

Annexe 8	108
Annexe 9	111

INTRODUCTION

Ce rapport est le fruit d'un travail de 6 mois sur l'étude de la plus-value des Parcs naturels régionaux de France dans le développement de leur territoire, cette plus-value correspond à une synthèse des valeurs spécifiques identifiées de l'action des Parcs. Il ne fait état, qu'en partie, de l'impressionnante diversité de ce qui a été rencontré et étudié au cours de ces 6 mois, pour faire un bilan de la plus-value apportée par le réseau des Parcs. Ces derniers portent une volonté d'avancer en identifiant et s'appuyant sur des valeurs et des principes communs, adaptés aux spécificités de leurs territoires.

A l'aube des 50 ans d'existence des Parcs, l'objectif global de cette étude est pour leur Fédération, de pouvoir communiquer sur leur plus-value. Pour se faire, par l'analyse d'indicateurs statistiques et de récits d'expériences, il a été demandé, comme objectifs spécifiques à cette étude, d'analyser les impacts tangibles de l'activité des Parcs sur leur territoire et de considérer les opportunités à même de fortifier cette plus-value. L'étude se doit d'être appuyée sur les réflexions faites par la Fédération et complémentaire à une série de travaux déjà engagée durant les précédentes années.

Ce projet s'inscrit dans le champ de l'évaluation de l'action publique, il en reflète ainsi les caractéristiques et limites inhérentes. L'emploi de modèles et de méthodes d'analyses simplificatrices de réalités complexes ne permet pas de réponses catégoriques aux questions de l'évaluation, mais l'obtention de résultats raisonnables, capables d'aider à la prise de décisions (Crozier & Friedberg, 1977). La démarche pour parvenir à cela demande que le problème à l'origine de l'évaluation soit bien explicité puis appréhendé, afin de l'objectiver.

La commémoration des 50 ans des Parcs apparaît alors comme leur potentielle « *policy window* » ou « fenêtre d'opportunité politique » au sens que lui donne J.Kingdon. La conjonction de trois flux indépendants (*problem stream, policy stream, political stream*) permet d'opérer la mise sur agenda par des autorités politiques en créant cette « *policy window* ». Le travail d'évaluation conduit ici permet assurément d'établir les bases du « *problem stream* », d'un problème public construit, par des impacts mesurés et des événements marquants des PNR, visant à attirer l'attention des autorités publiques (Hassenteufel, 2010). Restant à la Fédération de favoriser la conjonction de ces résultats avec les deux autres flux de J.Kingdon.

Une des interrogations à l'origine de ce rapport est liée à l'importance accordée par le réseau des Parcs et leur Fédération quant à la connaissance et la compréhension de leur plus-value, par l'étude de leurs valeurs spécifiques. Deux enjeux, au moins, ressortent manifestement. D'une part, pouvoir répondre à leurs propres interrogations concernant l'essence de ce qu'ils font et sont, dans la perspective d'orientations stratégiques cohérentes et, d'autre part, pouvoir communiquer sur la plus-value des Parcs, la valeur spécifique de leurs actions, de leurs méthodes, de leurs existences.

Ainsi, le présent rapport s'attache dans son premier chapitre à observer l'évolution du modèle des Parcs naturels régionaux au regard de ses contextes historiques et institutionnels, dans la volonté de mettre en lumière les enjeux de la commande de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et de lier ces derniers aux objectifs de l'étude. Le deuxième chapitre présente les principaux résultats obtenus par les missions réalisées au cours de ce stage de fin d'étude. Le troisième et dernier chapitre commentera les apports réciproques de ce stage pour le stagiaire et la structure d'accueil.

Finalement, afin d'esquisser les éléments de réponses à la question qui titre ce rapport, l'auteur analyse parallèlement l'efficacité des Parcs et son efficience. Les introductions et, surtout, les conclusions partielles présentes dans les chapitres du rapport présenteront des réflexions plus personnelles à ce sujet.

1 Une commande inscrite dans une réflexion sur la stratégie de développement territorial des Parcs

1.1 Une continuité historique des questionnements

1.1.1 Les PNR en France

Largement basée sur le livre « Les parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience. » (Baron & Lajarge, 2015) cette partie propose des réflexions issues des travaux de recherche et de l'histoire des PNR ; avec seulement quelques commentaires personnels pour accompagner cet état de l'art bibliographique. Les conclusions de fin de chapitres, plus analytiques, apporteront d'avantage de réflexions personnelles.

Les Parcs naturels régionaux de France sont créés par le décret du 1^{er} Mars 1967, signé par le général De Gaulle. Un nouveau modèle institutionnel original dont le cadre est resté vague pendant les années précédant sa création, influencé par les différents courants d'aménagements volontaristes (Wendeln, 2014) et de décentralisation d'alors. En effet, ces courants ont été pensés en faveur du développement économique des Trente Glorieuses, période caractérisée par une grande production industrielle et une croissance, depuis inconnue par la France. Certains penseurs, scientifiques et hauts-fonctionnaires de France s'intéressent et participent aux « évolutions des mentalités » sur la place de la nature, le rapport au local, aux élus et au rôle de l'Etat (p83, Baron & Lajarge, 2015). Après de nombreux retournements, doutes, le modèle des PNR commence, petit à petit, à voir le jour. Le « fameux » colloque de Lurs-en-Provence en 1966 réunit des personnalités de tous horizons sociologues, de naturalistes, d'agriculteurs, d'architectes, de psychiatres, d'artistes, ingénieurs, etc. Il permet de cristalliser certaines thématiques comme l'approche esthétique et protectionniste de la nature.

En fin de compte il n'apparaît pas un concept, ou même une notion, fondateurs du PNR mais un entremêlement d'idées et d'aspirations venues du partage « de personnalités et d'individualités aux profils extrêmement variés » (p84, Ibid). La structure PNR est ainsi dès sa naissance un objet voué à être évolutif dans le temps.

La première décennie d'existence des PNR les a obligés à convaincre. Les 17 PNR créés durant cette période ont eu à construire les premières chartes, instaurer un dialogue avec des populations souvent hostiles au projet. Appuyés par le récemment fondé Ministère de l'environnement ils mettent en place des outils d'éducation à l'environnement et gèrent les espaces naturels les plus fragiles.

Entre 1977 et 1987 les PNR sont reconnus pour certains de leurs rôles, notamment le décret de 1977 créant les CAUE énonce qu'ils peuvent déléguer certaines de leurs missions aux PNR. En 1979, Raymond Barre, alors Premier Ministre, reconnaît dans une circulaire destinées aux Ministres le rôle de développement économique des PNR. Les lois de décentralisation promulguées en 1982, donnent plus d'importance à l'avis des élus et des populations. En 1984, c'est au tour du Ministère de l'Agriculture de reconnaître le rôle des PNR dans le développement rural global de leurs territoires, par la signature d'une convention avec la FPNRF.

La loi de protection et de mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993 confère pour la première fois une base législative aux PNR, l'article 2 de cette loi consigne notamment leurs 5 missions principales (Dérioz, 2013). Les PNR et leurs chartes ont enfin une légitimité officielle.

Ainsi, entre la naissance de l'objet PNR et aujourd'hui il y a eu une transformation en profondeur. Tant dans leurs missions que dans leur manière d'agir. Ces évolutions se sont faites progressivement à coups d'adaptations tant politiques qu'institutionnelles.

Leur capacité d'adaptation « pour retrouver une place au milieu de cadres bousculés par la réforme territoriale continue, dans un cadre de crise financière, d'austérité budgétaire et de concurrence institutionnelle inédite » (p149, Baron & Lajarge, 2015), est notamment née de leur antériorité à la décentralisation. Leur nature de facilitateur de compromis vient aussi de leur histoire marquée par de nombreuses négociations avec les différentes structures territoriales qu'elles soient des agglomérations, des collectivités, des Régions. En de nombreux points, leur légitimité a fait exister les Parcs pendant ces périodes de grandes mutations. Légitimité qu'ils doivent composer sur deux plans, « la légitimité territoriale [...] avec une place toujours plus grande pour les élus locaux au nom de l'Etat, et [...] la légitimité construite par l'action territoriale, avec une place toujours plus grande accordée aux citoyens, aux usages et donc aux usagers » (p151, Ibid).

Finalement, « en se réorientant autour des champs d'action qui font intervenir l'idée du projet, de l'action concertée [...], les Parcs ont été capables de durer parce qu'ils ont continuellement changé, ont adapté leurs méthodes et ont opéré un vaste métissage de toutes leurs influences » (p154, Ibid).

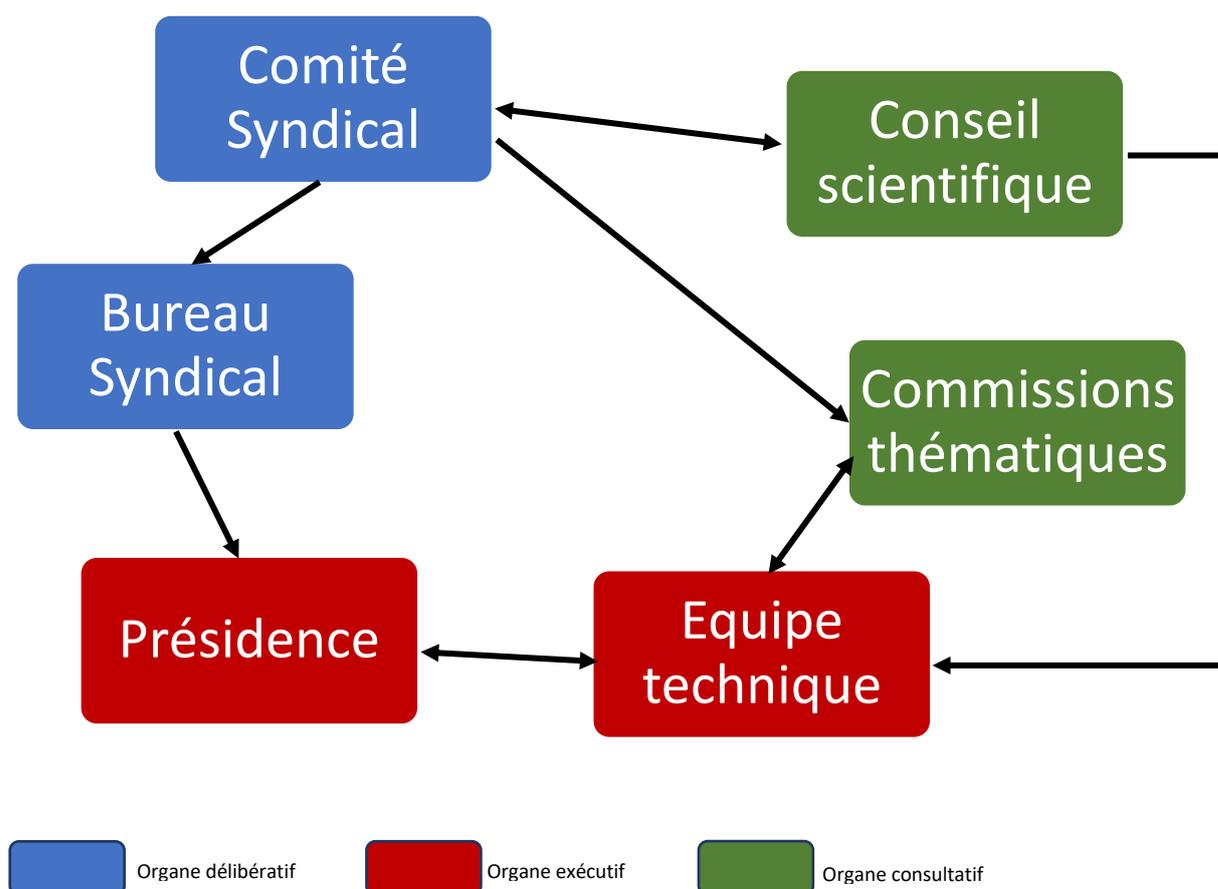
Les Parcs naturels régionaux en chiffres : (voir également la carte des 51 PNR en annexe)

- 51 PNR
- 15% du territoire français
- plus de 4300 communes
- 7% du tissu économique français
- environ 4 millions d'habitants
- plus de 2000 agents

La FPNRF définit en 2017 les PNR comme « un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. »

L'organisme de gestion d'un PNR est un syndicat mixte, regroupant au minimum des représentants de la (ou des) Région(s) et des communes de son territoire. En se constituant en syndicat mixte « ouvert élargi » cet organisme a également le pouvoir de rassembler d'autres acteurs de son territoire, telles que les chambres consulaires et des établissements publics. Les syndicats mixtes des Parcs intègrent généralement des représentants de la majeure partie des institutions et organismes finançant les Parcs par dotations et participations statutaires au sein du Comité syndical et du Bureau syndical du Parc qui en sont les instances délibérantes.

Figure n°1 : Schéma institutionnel « classique » d'un PNR.



Ces dernières travaillent en étroite collaboration avec les instances consultatives. Le Conseil de Parc réunit les habitants et les acteurs du territoire (notamment les associations « Amis du Parc »), le comité scientifique, généralement constitué de scientifiques et d'experts dans leurs domaines peut apporter son expertise au Comité syndical. Enfin, les grandes orientations et décisions sont proposées par les différentes commissions thématiques de travail des Parcs, elles sont composées par des élus membres du Comité syndical et des membres du Conseil de Parc. Elles sont constituées autour des grandes thématiques d'action d'un Parc, parmi les plus fréquentes on pourra retrouver les commissions « Gestion des espaces et ressources naturelles », « Tourisme durable », « Cadre de vie » (urbanisme, architecture, paysage, énergie), ... Par leur intitulé et missions elles font très souvent ressortir la transversalité de leurs réflexions.

L'équipe technique, sous l'égide de ces différentes instances et commissions, est constituée en moyenne de 30 à 35 agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale. Connue pour la transversalité de ses compétences, cette équipe incarne la capacité d'ingénierie pour mettre au point et réaliser les programmes de la politique votée par le Parc, principalement par le biais de son budget et de sa charte.

Le budget d'un PNR obéit aux règles de la comptabilité des collectivités locales et est voté selon les grands principes de la comptabilité publique (antériorité, sincérité, unité, ...) par le comité syndical du Parc.

La Charte d'un PNR est un contrat dont sont signataires les élus des communes constituantes du Parc la ou les Région(s) et Département(s) concerné(s) et ses différents partenaires socioprofessionnels et associatifs, après sa soumission à une enquête publique.

La Charte d'un Parc qu'elle soit créée ou renouvelée, en plus d'être une « carte d'identité » d'un Parc, définit pour 15 ans (depuis la loi pour la reconquête de la Biodiversité de 2016) « les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre ». Validée par décret, elle désigne également le périmètre du territoire du Parc, proposé par la ou les Région(s) et négocié en amont par les acteurs du territoire.

Bien en amont de la signature de la Charte d'un PNR, sa procédure de classement est un processus long, souvent inscrit sur plusieurs années, à l'initiative des acteurs locaux et des communes. Le préfet de Région puis le ministre chargé de l'Environnement donne leur accord au regard des critères de classement de :

- qualité et caractère du patrimoine ;
- qualité du projet ;
- capacité de l'organisme à conduire le projet.

Après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), de la Fédération des Parcs et des autres Ministères concernés, un Parc peut alors être classé par décret du Premier Ministre.

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) est une association loi de 1901 créée en 1971, porte-parole et animatrice du réseau des PNR. Elle regroupe l'ensemble des PNR de France, de leurs Régions et partenaires nationaux. Dans son rapport « Orientations stratégiques de la Fédération à l'horizon 2020 » paru en 2014, de même que dans ses statuts associatifs, la Fédération se donne deux ambitions :

- « rayonner pour compter »,

il s'agit pour elle de faire peser les valeurs et principes des Parcs sur les décisions des instances de gouvernance nationale, d'y représenter les intérêts des Parcs, d'y rendre compte de l'impact des Parcs dans leurs domaines d'action, de continuer à accompagner les Parcs face aux changements institutionnels passés et à venir et de valoriser l'action des Parcs auprès du grand public ; également de faciliter la prise en compte de la « culture-Parc » dans les politiques européennes, représenter et promouvoir les PNR dans les instances internationales ;

- « capitaliser, faire fructifier le réseau des Parcs naturels régionaux »,

Les objectifs de la Fédération sont de renforcer la capitalisation et le partages des expériences, de mutualiser les compétences et connaissances et de renforcer la fonction d'animation et de management des projets inter-parcs assurées par les chargés de missions nationaux au sein du réseau des Parcs, et continuer à œuvrer pour la gestion de la marque « Valeur Parc naturel régional ».

Dans ce cadre, la Fédération, par ses différentes instances, produit des magazines, revues, lettres et notes rédigés sur, par, et pour ceux qui vivent et font vivre les Parcs. Parmi eux le rapport « Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux » définit en trois points la nouvelle ambition des Parcs d'être ce qu'ils nomment des « assembliers », ouverts aux coopérations du territoire, des moteurs de l'innovation et de son transfert et des acteurs de l'intégration et de la solidarité, dans leurs missions.

Les cinq missions des PNR, inscrites à l'article R33-4 du Code de l'Environnement sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation et l'innovation.

Il est à noter que les missions des Parcs sont aujourd'hui très influencées par la prise en compte du développement durable dans leurs actions. Fournissant un cadre théorique, largement alimenté – trop pour beaucoup – par l'enthousiasme d'une multitude de chercheurs, scientifiques ou contributeurs, à leurs arguments

La définition du Code de l'Environnement donnée aux Parcs, et leur passé, les ont souvent vu être identifiés « à des postures ruralistes, fortes pourvoyeuses d'attentions politiques, de financements ciblés ». Si l'aspect rural des territoires de PNR domine, ces derniers ont été, et sont, des acteurs emblématiques des transformations de l'espace rural français. Le « post-rural » est le fruit d'une évolution continue, d'une double transformation des campagnes françaises (p195, Baron & Lajarge, 2015). De l'intérieur par l'exode rurale, l'urbanisation des espaces ruraux, les tendances à l'agriculture en ville ... Et de l'extérieur par la mondialisation.

Les PNR cherchent maintenant leur place dans une société marquée par les crises économiques et sociales, où la conscience écologique abreuve les politiques publiques. Entre villes et campagnes, national et local, respect de l'environnement et développement économique, l'ambition des PNR s'interroge.

1.1.2 Objectifs et méthodologie

Cette partie a pour but de rendre compte des volontés de la FPNRF – maître d'ouvrage et commanditaire de l'étude – quant à cette étude, elle ne donnera donc pas lieu à une interprétation de l'appel d'offre (version complète disponible en annexe) mais à sa description synthétique.

Durant l'été 2016 la Fédération a réalisé un appel d'offre dans le cadre des 50 ans des PNR en 2017. Le but de cette étude sur ce demi-siècle d'activité des Parcs est double. La Fédération souhaite dans un premier temps pouvoir **communiquer sur la plus-value des Parcs** (ou la valeur spécifique de l'action des parcs). Dans un second temps ce travail permettra de **caractériser la spécificité des PNR** en matière de développement durable pour observer les effets mesurables ou appréhendés de leurs activités et dégager les tendances et opportunités permettant de renforcer cette plus-value dans l'avenir.

La méthode de l'offre de service demande de s'appuyer sur la liste (non-exhaustive) mentionnée ci-après.

- Les éléments de cadrage établis par le Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective (CORP), organe consultatif de la Fédération.
- Les Parcs naturels régionaux, chiffres clés du SOeS-CGDD (2014).
- Livre blanc – L'innovation dans les Parcs naturels régionaux (2015).
- Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expériences. N. BARON, R. LAJARGE, éditions Quae, 2015.

Les éléments de cadrage du CORP (version complète disponible en annexe) concernent la méthodologie de cette étude, qui est complémentaire des travaux d'évaluation déjà conduits (dont ceux cités ci-dessus) par tous les Parcs pour le suivi de leur charte. Ses travaux ont distingués quatre approches complémentaires pour l'étude.

1/ L'évaluation de l'activité des Parcs, pour apprécier l'efficacité des actions mises en œuvre.

2/ L'analyse de l'action spécifique des Parcs, pour montrer qu'ils font « autrement », par une meilleure efficacité de leur action.

3/ Caractériser la plus-value des PNR à partir de leurs activités-types regroupées autour des « quatre piliers » de l'activité des PNR :

- un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc,
- une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire,
- un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales,
- un idéal de qualité de vie et de bien-être des habitants (« une autre vie s'invente ici »).

4/ Deux types d'indicateurs pour caractériser les 12 activités-types des PNR. Les indicateurs statistiques permettent des comparaisons avec d'autres territoires comparables mais sont limités et peu opérationnels au regard des actions innovantes des PNR. Des récits d'activités, présentés par les acteurs eux-mêmes.

Les livrables attendus sont constitués d'une note argumentaire d'une quinzaine de pages et d'une étude détaillée permettant de qualifier l'approche quantitative et qualitative, et ses annexes, comprenant les méthodes d'analyses, les données chiffrées, les éléments cartographiques, graphiques et ressources mobilisées tant en personnes qu'en bibliographie.

Le calendrier prévisionnel de l'étude prévoit en septembre 2016 la constitution du comité de pilotage et la validation du cahier des charges et de la méthode, en octobre le lancement de l'étude et une restitution en juillet 2017.

1.2 Une proposition ambitieuse de l'équipe de recherche

Tout le travail de reformulation de la commande, et de production de la proposition d'étude (version complète disponible en annexe) faite par l'équipe de recherche, ont été réalisés avant même que j'ai connaissance de l'offre de stage aussi je ne me permettrai pas, là encore, d'interpréter les choix opérés dans ces travaux. Cette partie sera donc, à l'exception de la conclusion présente en fin de chapitre, une description synthétique de la proposition faite par l'équipe retenue pour réaliser l'étude.

De même, la composition de l'équipe de recherche est disponible pour le lecteur dans le cahier des charges du stage effectué (version complète disponible en annexe).

1.2.1 Reformulation de la commande

La commande de la Fédération sur la plus-value des PNR se doit de s'inscrire dans la commémoration des 50 ans des Parcs, et par la même, dans l'observation de l'expérience cumulée des Parcs. Pour ce faire, la proposition est d'intégrer les approches complémentaires voulues par le CORP de la Fédération pour cette étude dans une étude qui aborde la plus-value par la compréhension des réalisations des Parcs et des méthodes qu'ils emploient depuis leur création, l'analyse dans la durée obligeant la prise en compte des trois particularités :

- l'évolution de leurs missions ;
- les évaluations des chartes ;
- les réflexions stratégiques sur leur vision de leur rôle et place dans l'aménagement du territoire.

L'analyse de la plus-value des Parcs partira d'une double hypothèse :

- il existe une plus-value mal connue à l'action des Parcs ;
- cette plus-value varie en fonction de plusieurs paramètres, dont certains spécifiques à un territoire.

Ces paramètres, nécessaires pour pouvoir disposer d'une analyse objective, quantitative et qualitative, seront établis par registres :

- la justification de l'expérience acquise par les Parcs (dimension cumulative) ;
- une argumentation sur la diversité des Parcs (dimension protéiforme) ;
- la prise en compte de la variation des plus-values dans le temps (dimension comparative).

Cette étude sera donc liée dans ses propres résultats à d'autres travaux et analyses, dont elle reprendra les apports validés ces dernières années et s'appuiera aussi sur les analyses antérieures (notamment ceux cités dans l'appel d'offre de cette étude). Pour cela elle est dotée de deux types d'analyses :

- une analyse systématique, d'un nombre restreint d'arguments de ce que l'ensemble des PNR possède comme spécificités et différences essentielles en France aujourd'hui, eu égard à leurs missions fondamentales ;
- une analyse spécifique concernant certains Parcs lorsque ceux-ci possèdent des caractéristiques de plus-value des Parcs comme modèle particulier d'intervention.

Dans les faits, lorsque l'analyse systématique (quantitative) d'une thématique ne sera pas possible, cette dernière fera l'objet d'une analyse spécifique (qualitative).

1.2.2 Une enquête en quatre volets complémentaires

Figure n°2 : Les 4 volets de l'étude.

Type d'enquête	Informations et données
Analyse quantitative objective de certains indicateurs déterminants de l'action des Parcs	A partir du recueil d'informations territoriales + constitution de bases de données (total Parcs + base communes Parcs)
Enquête en ligne (courte) sur les critères choisis à destination d'acteurs des Parcs	A partir d'un questionnaire en ligne (mailing & administration automatique) avec des informations qualitatives et quantitatives à traiter
Observation qualitative de certains cas (zooms sur des territoires et sur des atouts particuliers des Parcs)	A dire d'experts (entretiens ciblés avec un panel d'acteurs sur les critères choisis)
Interprétations croisées (qualitative/quantitative) au regard de la contribution effective et réelle des Parcs dans leurs champs d'intervention spécifiques	A partir d'un Workshop final et de la connaissance des Parcs (acquise par l'équipe en charge de cette étude)

La méthode d'enquête et de traitement aura pour ambition de relier :

- une argumentation scientifique basée sur l'observation objective des faits, le traitement statistique des données, des comparaisons, une analyse critique ...
- et les éléments tirés de la pratique des Parcs eux-mêmes, de leurs partenaires et bénéficiaires, par une enquête à dire d'acteurs.

Ces approches et les allers-retours prévus entre elles, ont pour but de produire un argumentaire synthétique à destination d'un public large.

1.2.3 Les livrables envisagés

Les trois livrables proposés par l'équipe de recherche sont :

- un argumentaire principal d'une quinzaine de page construit à partir des résultats de l'analyse quantitative, systématique et comparative, de l'enquête en ligne et des observations qualitatives à dire d'acteurs ;
- les annexes détaillées des quatre parties de l'enquête, avec pour chacune d'elles les justifications scientifiques du travail effectué, la description de la méthode utilisée, la provenance et la fiabilité des données, les graphiques et cartes associés ...
- les valorisations de l'étude, selon les choix du comité de pilotage, des suites éditoriales et la présentation à l'occasion des 50 ans des Parcs.

1.2.4 Principes méthodologiques, choix des sources bibliographiques et des bases de données

Comme expliqué en introduction de ce chapitre, les choix méthodologiques faits pendant la production de la proposition de l'équipe de recherche, l'ont été avant le début de mon stage. Une différence sera donc faite entre les choix pris avant et après mon intégration dans l'équipe de recherche.

Le parti-pris méthodologique en amont de l'étude est de s'appuyer sur :

- les forces et les faiblesses des Parcs en tant qu'institutions, organismes et acteurs de leurs territoires ;
- quelques unes des évaluations que les Parcs ont réalisé via les bilans de charte les plus significatifs au regard des critères choisis ;
- une enquête à la fois quantitative et qualitative.

Une grande attention sera portée aux éléments suivants :

- il ne sera pas effectué de comparaison systématique entre tous les Parcs sans avoir au préalable vérifié la comparabilité des critères impliqués, mais une précision des contextes sera faite au prisme des caractéristiques géographiques des Parcs ;
- il ne sera pas effectué de comparaison systématique des Parcs avec des « territoires similaires », mais sur des cas particuliers où la comparaison illustre et valide la plus-value (notamment avec des « territoires institués » comme pays, intercommunalités, France rurale hors parcs, ...).

Par la suite, l'avancée de l'étude a imposé d'autres choix méthodologiques complémentaires :

- **l'échelle communale a été retenue en tant qu'échelon standard** pour toutes les données à la base des variables et indicateurs de cette étude, des carroyages ou IRIS de l'INSEE pouvant ainsi être utilisés pour être ramenés à cette échelle.
- **des zonages ont été construits afin de permettre leur comparabilité** avec les territoires des PNR : les buffers de Parcs, et une classification des communes de France en trois groupes.

Définition des zonages construits de comparaison

Afin de mettre en relief les valeurs spécifiques des PNR, il est intéressant de les comparer avec d'autres territoires.

Les buffers (communes environnantes) des PNR ont été construits pour les Parcs de France métropolitaine, pour les Parcs situés dans les DOM, les buffers sont l'ensemble du Département concerné. Deux règles ont été établies en amont de leur construction :

- une commune de PNR ne peut pas faire partie d'un buffer ;
- une commune hors PNR peut faire partie de plusieurs buffers.

La construction des buffers s'est faite en deux étapes :

- 1) Création de zones tampons autour des PNR avec une superficie équivalente à chaque Parc.
- 2) Sélection de toutes les communes (hors commune de PNR) qui intersectent ces zones tampons.

La classification des communes de France en trois groupes (AU, C1, C2), s'appuyant sur le Zonage en Aire Urbaine (ZAU) créé par l'INSEE en 2010, permet de réaliser des comparaisons justifiables entre les PNR et d'autres territoires (dont les buffers) en prenant en compte les caractéristiques territoriales locales des PNR à une échelle infra-Parc.

A partir du ZAU 2010 regroupant 9 classes a été définie une classification simplifiée en 3 groupes.

AU : Les communes urbaines et/ou dans l'aire d'influence directe et immédiate des villes, agglomérations et métropoles.

C1 : Les communes dites de « campagne » se trouvant dans l'aire d'influence indirecte et avec des distances plus grandes aux pôles urbains.

C2 : Les communes de « campagne » mais encore plus éloignées voir sans influence urbaine manifeste.

1.2.5 Les critères de détermination de la plus-value apportée par les Parcs

En amont du démarrage effectif de l'étude plusieurs choix ont été faits sur la sélection des critères.

- a) Conforter les analyses du SOeS au regard des « chiffres clés » issus du travail réalisé en 2014 par le Commissariat Général au Développement Durable.
- b) Prendre en compte la liste de 12 critères proposée par le CORP, répartis en 4 familles : Projet, Protection, Développement et Bien-être.
- c) Compléter par des critères proposés par les directeurs de PNR, particulièrement par rapport aux cinq missions des PNR et aux thématiques « Paysages », « Biodiversité » et « Services rendus ».

Finalement une liste de 27 critères, pouvant faire l'objet de traitements quantitatifs et/ou qualitatifs, a été validée par le comité de pilotage dans la première phase de l'étude (voir liste complète ci-dessous).

Tous ces critères ne seront pas présentés, seuls ceux sur lesquels le stage a porté seront abordés plus précisément dans les chapitres suivants.

Figure n°3 : Les 27 critères de l'étude.

ID Familles	Familles	ID Critères	Critères
1	1. Caractérisation globale des PNR	1.1	Spatiale
		1.2	Sociale
		1.3	Politique
2	2. Caractérisation des patrimoines naturels et culturels	2.1	Occupation des sols
		2.2	Qualité environnementale
		2.3	Patrimonialisation culturelle
		2.4	Eaux

3	3. Développer en protégeant	3.1	Modèles de développement
		3.2	Structure de l'activité
		3.3	Dynamique entrepreneuriale
		3.4	Développement par l'innovation
		3.5	Dynamiques collectives
4	4. Protéger en développant	4.1	Artificialisation
		4.2	Habitabilité
		4.3	Protection / mise en valeur
		4.4	Paysages
		4.5	Energies
5	5. Aménagement du territoire	5.1	Foncier
		5.2	Articulation avec les outils de planification territoriale
		5.3	Qualité des aménagements
6	6. Expérimentation	6.1	Capacité à expérimenter
7	7. Education à l'environnement et aux territoires	7.1	Culture vivante
		7.2	Education à l'environnement
		7.3	Diffusion des innovations et éducations des publics
8	8. Méthodes des PNR	8.1	Conflits juridiques sur les usages de l'espace
		8.2	Faire Réseaux
		8.3	Financement

1.2.6 Des interprétations croisées confortées par un workshop

La dernière phase de cette étude consistera à articuler les résultats obtenus au cours des précédentes phases, rédiger l'argumentaire synthétique, valider la rédaction des annexes et ouvrir la question initiale.

1.2.7 Conclusion partielle

Pour les Parcs et leur Fédération, des interrogations de fond nourrissent les débats et interventions au sein, notamment, des congrès des Parcs depuis des années. Les preuves des avancées considérables qu'ont apportées les Parcs sont irréfutables. Tant dans leurs ambitions, en insérant la nature au cœur des politiques d'aménagement du territoire, que dans leurs modes d'action, avec le recours systématique aux idées d'engagement citoyen, de projet, d'évaluation et de révocabilité (bien que cela soit à relativiser pour ce dernier point), de connaître leur place dans un cadre réglementaire, politique et institutionnel nouveau. A ce titre l'interrogation de Philippe Lacombe en 2011, alors président du CORP, adressée aux membres du réseau des Parcs trouve tout son sens : « Si tout le monde fait ce que vous faites, à quoi servez-vous ? ».

En plus d'un besoin de réforme interne, vient l'inquiétude de la Fédération que cette réforme leur soit imposée par des forces extérieures. Plusieurs éléments appuient la légitimité de cette inquiétude. La récente réforme territoriale a bouleversé les équilibres à différents échelons territoriaux dont les périmètres intercommunaux ce qui distend les liens à l'intérieur même des Parcs comme le remarque Pierre Weick en 2017¹, directeur de la FPNRF. Plus encore, aux incertitudes nées de la fusion des Régions, premiers financeurs des Parcs, vient s'ajouter l'avortement du projet de PNR des sources et gorges du Haut-Allier en Auvergne Rhône-Alpes non soutenu par Laurent Wauquiez, président de la Région, tandis que toutes les collectivités concernées, dont l'ancienne Région d'Auvergne, aient été favorables au projet.

L'émergence du modèle des PNR, et son évolution, répondaient à des problèmes des agendas politiques d'alors, allant parfois jusqu'à les préfigurer. L'interrogation de Philippe Lacombe ne remet pas directement l'existence des PNR en cause, mais leur activité. Au vu des dynamiques économiques, environnementales, sociales et politiques de la société, quelle place destiner aux PNR ? En effet, si le but de l'émergence d'une politique publique est la mise à l'agenda politique d'un problème connu (Cobb & Elder, 1972), quel problème règlent les PNR ?

L'ambition première des PNR est de porter les 3 piliers du Développement Durable pour protéger autrement les territoires, en redéfinissant la relation Homme-Nature dans ses rapports avec l'aménagement du territoire, la culture, l'économie, la société (Baron, 2015). Mais encore leur faut-il prouver cela.

Ces réflexions nous apportent un éclairage nouveau sur la commande de la Fédération, à plus forte raison sur son objectivité. Une lecture approfondie des termes de l'appel d'offre pourrait initier une mise en débat sur l'objectivité des objectifs d'une telle étude, rejoignant la question titre de ce rapport sur le parallèle entre un réel questionnement de la Fédération et la volonté de dessiner une image positive des PNR. Ces choix se justifient au regard de la recherche par les PNR de leurs « points d'appuis », connaître leur plus-value ou les valeurs spécifiques de leur action demande de considérer des espaces où ils sont nécessaires, où ils font bien, et différemment (Lacombe, 2011).

¹ Voir article de Le Moniteur « Les parcs naturels régionaux veulent prouver leur plus-value », L.MIGUET, 2017.

2 Les critères étudiés de la plus-value des Parcs

Cette partie du présent rapport s'attache à faire état des missions confiées à l'auteur au cours du stage. Ainsi n'apparaîtront parmi les 27 critères énoncés, seuls ceux sur lesquels le travail de l'auteur aura porté. A l'heure où est rédigé ce rapport il sera malheureusement impossible d'inscrire certaines de ces missions dans la globalité de l'étude, la phase finale de l'étude décrite plus haut étant toujours en cours. Cependant, une attention est portée pour décloisonner les différents volets et thématiques en les analysant au regard de la question initiale de l'étude, ou en précisant l'utilité finale du travail effectué et des résultats obtenus.

Il est également à noter la présence ponctuelle de l'auteur, en rôle d'appui à un autre membre de l'équipe, sur certaines thématiques de l'étude.

2.1 Un besoin de coordination pour lier les ressources aux membres de l'étude

2.1.1 Des mises à jour régulières des ressources communes

Durant tout le déroulement de l'étude de nouvelles ressources ont été trouvées ou créées par les membres de l'étude. Le travail a ici consisté à organiser l'espace de travail numérique – le drive – de l'étude au fur et à mesure de son avancement.

Il y est distingué les ressources internes et externes à l'étude. Les ressources internes sont l'ensemble des documents et fichiers ajoutés à l'initiative d'un des membres de l'étude. Les ressources externes sont celles fournies par une personne non membre de l'étude. Le travail a donc consisté à créer une organisation commune pour les ressources internes et à réunir et organiser selon les mêmes modalités les ressources externes.

Il est à noter que le drive a été créé avant l'arrivée de l'auteur au sein de l'équipe d'étude et, d'un commun accord, certaines sections sont demeurées selon l'organisation voulues par leurs créateurs, notamment les répertoires des couches géographiques et des premières bases de données extraites.

2.1.2 Contacts, mailing et publipostage avec les personnes ressources du questionnaire

Le questionnaire, disponible en annexe, l'un des 4 volets de l'enquête validée par la Fédération, a demandé la création d'une base de données rendant compte des contacts fournis par les Parcs. Chaque Parc, dès l'automne 2016, a été prié par la Fédération de fournir une liste d'une centaine d'adresses mails de différents types d'acteurs impliqués dans la vie du Parc. Il a ainsi fallu dresser la liste les Parcs n'ayant pas fourni les contacts demandés, puis maintenir ce contact de manière régulière jusqu'à obtention de la liste. Le but étant bien sûr de permettre une prise en compte de l'avis de tous les Parcs lors de l'analyse des réponses au questionnaire. L'objectif n'a ici été que partiellement atteint, mais avec un « score » honorable, puisque 49/51 Parcs ont finalement fourni la liste, pour former un fichier de contacts d'environ 6000 acteurs.

L'implication de l'auteur sur la création du questionnaire a aussi portée sur la finalisation du questionnaire, sous la direction du responsable de l'étude. Suite à un premier envoi du questionnaire – dans sa version bêta – à une centaine de contacts, il a été possible, au regard des réponses fournies, de fermer les questions ouvertes (pour finalement n'en laisser qu'une). Il a ensuite été procédé aux dernières retouches, principalement des modifications visant à simplifier la lecture du questionnaire, pour parvenir à la version finale du questionnaire.

Enfin, des réponses par publipostages ont été envoyées à chaque enquêtés, pour les remercier de leurs participations ou leur proposer des rendez-vous téléphoniques pour la suite de l'étude.

2.1.3 Un rôle d'interface pour les entretiens téléphoniques

L'envoi du questionnaire a été assuré par Jérémie Caussanel, ancien élève du master IDT, intervenant en sa qualité d'auto-entrepreneur au sein de l'étude. Une autre phase de travail sur le questionnaire a été de réaliser un premier tri des enquêtés souhaitant poursuivre par des entretiens téléphoniques. Puis, une fois la sélection proposée, et faite par les membres de l'étude intervenant sur le volet qualitatif, un rôle de secrétariat des entretiens téléphoniques de l'étude a été tenu. Ce rôle a notamment demandé de prendre rendez-vous pour chaque entretien puis d'en faire un suivi auprès des enquêteurs.

2.2 Le quantitatif, une entrée prioritaire de l'analyse de l'efficacité des Parcs

Le volet quantitatif de l'étude cherche à mettre en exergue des spécificités des Parcs par des résultats chiffrés. L'interprétation de ces résultats pourra par la suite être commentée, critiquée ou démentie. Reflétant des faits, avec les précautions liées à son usage, le volet quantitatif permet de montrer des tendances, des analyses et des interprétations basées sur des résultats concrets et tangibles.

Recherche et création de bases de données

La recherche et la création de bases de données, nécessaires et utiles à l'étude, se doivent d'observer certaines règles méthodologiques. Les données « quantitatives » doivent être à l'échelle communale, et renseignées pour toutes les communes de France (à défaut, de France métropolitaine). Les données doivent être codées, selon une classification simple pour une lecture et un traitement facilités. La provenance des données, comprenant dates de validité et d'acquisition, le producteur et les droits d'usage lorsqu'ils sont restrictifs, doit être connue et renseignée.

Traitements statistiques et cartographiques

Les traitements statistiques de l'étude, dans leur majorité, permettent de calculer des valeurs moyennes pour les communes de l'ensemble des PNR, des buffers, des Régions et de la France (entière ou métropolitaine). Ces valeurs moyennes peuvent également être déclinées selon la classification communale (AU, C1, C2) créée pour l'étude.

Une attention particulière a été portée pour les données traitées sur plusieurs années, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de PNR d'année en année.

Pour permettre ces traitements, une base de données des 51 PNR commune à tous les membres de l'équipe a été créée. Cette « BD 51 » - ou « BD Pastis », pour les initiés - regroupe toutes les communes de France, année par année depuis 1967, et renseigne pour chacune d'elles son code INSEE, sa Région (ancienne ou nouvelle), son appartenance pour cette année à un PNR, et le nom de ce PNR. Les couches géographiques découlant de ces données ont également été créées sur le même principe.

Rédaction des « fiches »

L'enquête quantitative fait l'objet de « fiches » pour chacun des critères étudiés. Elles tentent de prendre en compte l'ensemble des résultats de l'étude directement en lien avec ce critère. Le modèle final, validé par le comité de pilotage comprend :

- un recto-verso de synthèse des spécificités analysées pour la thématique ;
- une description détaillée avec toutes les illustrations et détails méthodologiques, ceux-ci devront inclure les sources des données, les méthodes de calcul et les précautions d'usages des résultats.

2.2.1 Politique (#1.3)

Recherche et création de bases de données

Le critère politique de la caractérisation globale des PNR était sous la responsabilité de Hugues Pécout, ingénieur de recherche au Collège International des Sciences du Territoire (CIST). En appui sur cette thématique, l'auteur a eu à rechercher les bases de données existantes sur les votes par commune pour les 1^{er} et 2nd tours des élections présidentielles.

Le Centre de Données SocioPolitiques (CDSP) de Sciences Po produit les résultats des élections présidentielles depuis 1965, mais à l'échelle cantonale, inutilisable pour l'étude. Les données retenues sont produites par le ministère de l'intérieur et existent à l'échelle communale complète (toutes les communes) pour les élections de 1995 à 2012. La création de la base de donnée utile à l'étude a donc simplement consisté à compiler les données extraites, les codifier, afin de pouvoir obtenir un fichier simple à la lecture et prêt à être traité par la suite.

Figure n°4 : Extrait de la base de données « Politique (#1.3) ».

Francemetro	1995	2002	2007	2012
Inscrits	38543137	39426977	42092168	43265033
Abstentions	7515680	7512563	6185153	7807149
p_Abs_Ins (%)	19,50	19,05	14,69	18,05
Votants	31027457	31914414	35907015	35457884
p_Vot_Ins (%)	80,50	80,95	85,31	81,95
BlNuls	1858907	1729293	1521696	2078633
p_BlNuls_Ins (%)	4,82	4,39	3,61	4,80
C1	15324525	24739081	18334765	17129769
p_VoixC1_Ins (%)	39,76	62,75	43,56	39,59
C2	13844025	5446040	16050554	16249482
p_VoixC2_Ins (%)	35,92	13,81	38,13	37,56

p : part

Abs : abstentionnistes

Ins : inscrits

BINuls : Blancs et Nuls

C1 : Candidat élu

C2 : Candidat non élu

Traitement statistique et cartographique

Le traitement statistique effectué sur la base de données « Elections présidentielles » a consisté à calculer les résultats moyens pour chaque type de territoire de la BD 51 pour chaque second tour des élections présidentielles.

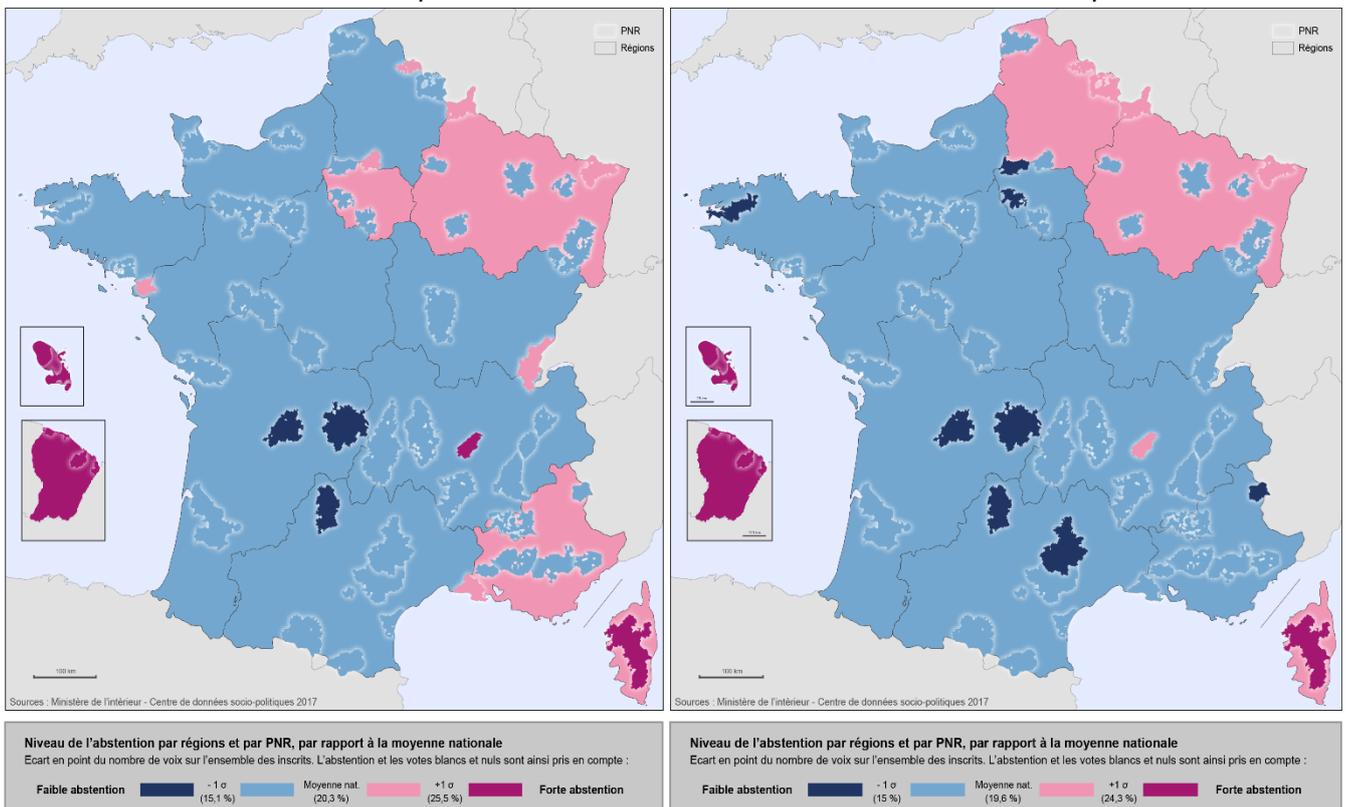
Par le biais du calcul d'écart-types, trois classes ont ensuite été créées : résultat proche de la moyenne nationale, résultat (significativement) au-dessus de la moyenne nationale et résultat (significativement) en-dessous de la moyenne nationale.

Les résultats obtenus ont permis au responsable de la thématique, par simple ajout d'attributs, de créer entre autre les cartes suivantes :

Cartes 1&2 : Abstention au 2nd tour des élections présidentielles de 1995 et 2012 (source GIS CIST).

Abstention au 2nd tour des élections présidentielles de 1995

Abstention au 2nd tour des élections présidentielles de 2012



Ces cartes permettent plusieurs niveaux d'analyses. Pour une même année on peut voir les PNR ayant une tendance à l'abstention plus ou moins élevée que la moyenne nationale, et que leur moyenne régionale. On peut ainsi « lire » qu'en 2012, seuls les PNR de Corse et du Pilat ont une abstention moyenne plus élevée que celle de leurs Régions. En comparant les deux cartes, on constate qu'entre 1995 et 2012 les PNR des Causses du Quercy, du Périgord-Limousin et de Millevaches en Limousin ont une abstention moyenne toujours plus faible que celles de leurs Régions.

On notera qu'ici a été fait le choix de faire apparaître les périmètres de l'ensemble des 51 PNR sur les cartes, pour notamment permettre de juger de l'influence de l'émergence d'un PNR.

2.2.2 Qualité environnementale (#2.2)

Recherche et création de bases de données

Le travail réalisé ici, l'a été sous la direction de Nicolas Robinet, ingénieur de recherche au Cermosem.

Les bases de données, ainsi que les leurs sources, ont été sur cette thématique, préalablement discuté avec des chargés de missions de la Fédération lors des entretiens de cadrage en janvier 2017. La direction donnée par ces entretiens, et plus spécifiquement par celui réalisé auprès de Thierry Mougey, chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace à la FPNRF, a été de montrer qu'une meilleure gestion des espaces s'opérait dans les territoires des PNR qu'ailleurs.

Ainsi vient la question de comment mesure-t-on la bonne gestion des espaces au regard de leur biodiversité ? Quelques pistes, qui seront développées par l'équipe, sont ressorties. A chaque piste envisagée, tentative a été faite d'associer des sources et/ou producteurs de données et/ou d'indicateurs.

Par les pressions sur les espaces. L'utilisation de pesticides, l'intensification de l'agriculture et l'urbanisation sont autant de critères qui ont été retenu comme étant des sources potentielles et effectives de pressions sur la biodiversité des espaces. Les sources de données retenues ont été, pour les pesticides et l'agriculture intensive l'ONB et le CEREMA, pour l'urbanisation Corinne Land Cover et l'ONB.

Par les mesures de protections. Cependant, simplement faire état des mesures de protection, n'a pas paru être le moyen de délivrer un message clair. Ainsi a été préférée la création d'un ratio, ou d'une comparaison statistique, entre les mesures réglementaires (telles que les Réserves naturelles, qui ne sont donc pas l'œuvre de la politique contractuelle des PNR) et les mesures contractuelles (telles que Natura 2000). Les sources de données retenues ont été l'INPN et le MNHN.

Le travail a été par la suite de lister l'ensemble des sources de données potentielles, d'en faire un tri en discussion avec l'ingénieur chargé de cette thématique, puis d'extraire toutes les données, les compiler et les répertorier pour leur traitement. Ont ainsi été répertoriées l'ensemble des couches géographiques concernant la protection des espaces par voies réglementaires et contractuelles.

Traitement statistique et cartographique

Muni des données de l'ensemble des couches géographiques des outils de protection des espaces naturels, l'ingénieur de recherche a pu attribuer à chacune d'elles un coefficient de 1 à 5, au regard des mesures de protection que chaque outil déploie. Exemple : une « zone de cœur » d'un Parc National sera notée 5/5 car très restrictive, tandis que son « aire d'adhésion » sera notée 2/5, à égalité avec les PNR, un ZNIEFF, qui est un outil d'inventaire, lui sera noté 1/5.

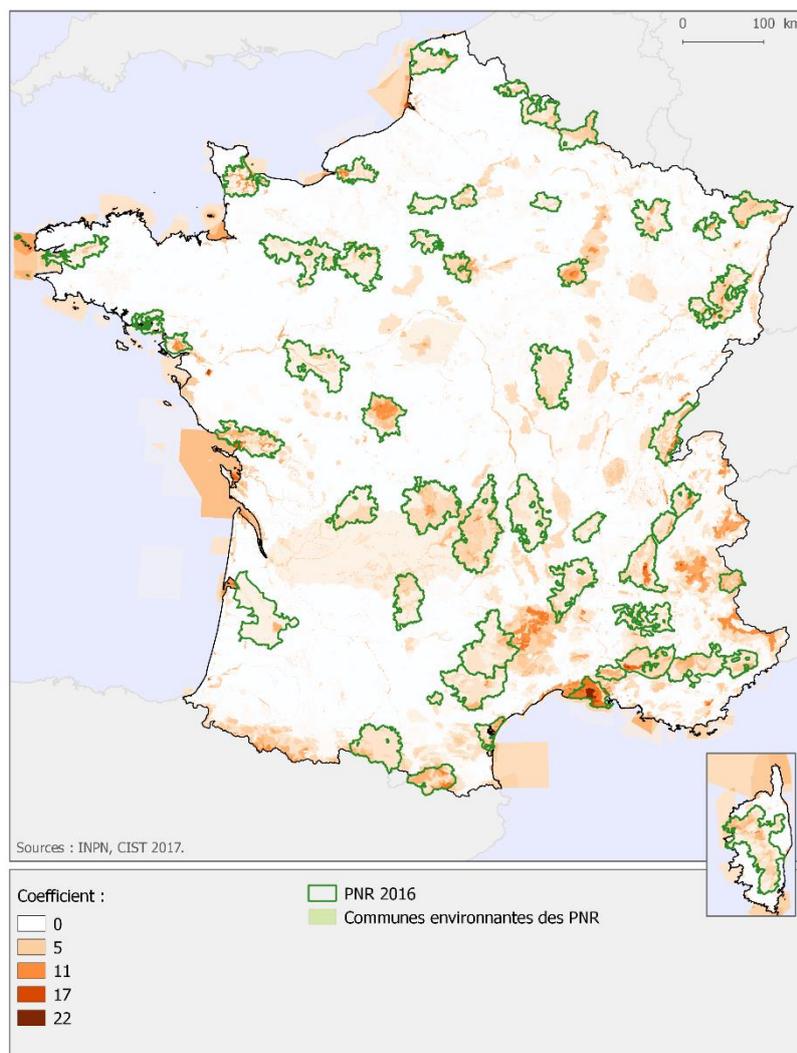
Le cumul des zonages de protection en tenant compte de ces coefficients permet de créer l'indice de qualité environnementale, que l'ingénieur a ensuite fait apparaître sur une carte.

Les traitements statistiques, faits ici par l'ingénieur, donnent les valeurs de coefficient du tableau ci-après.

Figure n°5 : Tableau de valeurs de l'indice de qualité environnementale (sources : INPN, CIST 2017).

	Indice de qualité environnementale
PNR 2016	5,18
PNR 1990	5,20
Buffers 2016	3,02
France 2016	3,40

Carte n°3 : Indice de qualité environnemental en 2016.



Aide à la rédaction de la « fiche »

La carte de l'indice de qualité environnementale permet de rendre visuellement compte de l'ensemble des zones de protections des espaces naturels et leur degré de protection. Au regard de l'échelle choisie et des coefficients attribués à chaque type d'espace de protection, les surfaces des PNR seules ne seraient ici pas visibles (blanches), comme c'est le cas pour la majeure partie du PNR des Landes de Gascogne. Ainsi, seules les surfaces de certaines Réserves (naturelles nationales, ...) et les zones de cœur de Parcs Nationaux sont visibles par elles-mêmes. Pour tous les autres espaces, seuls sont visibles ceux cumulant plusieurs types d'espaces de protection.

On peut ainsi facilement distinguer les surfaces classées à la fois Parcs Nationaux et réserves de biosphère, comme c'est le cas des Cévennes où l'on distingue nettement en orange le cumul de la zone cœur de Parc et la zone centrale de cette réserve de biosphère, ou encore l'importante zone de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne dont l'aire de coopération s'étend du Sud des PNR Périgord-Limousin et Millevaches en Limousin et de l'Est de celui des Volcans d'Auvergne (accentuant la couleur de ces zones des PNR, qui sont également les zones centrales de la réserve de biosphère) jusqu'aux portes de Bordeaux. De la même manière, la zone humide RAMSAR des étangs de la champagne humide, incluant le périmètre du PNR de la Forêt d'Orient et s'étalant à son Nord, augmente son indice de qualité environnementale sur cette zone et accentue donc la couleur.

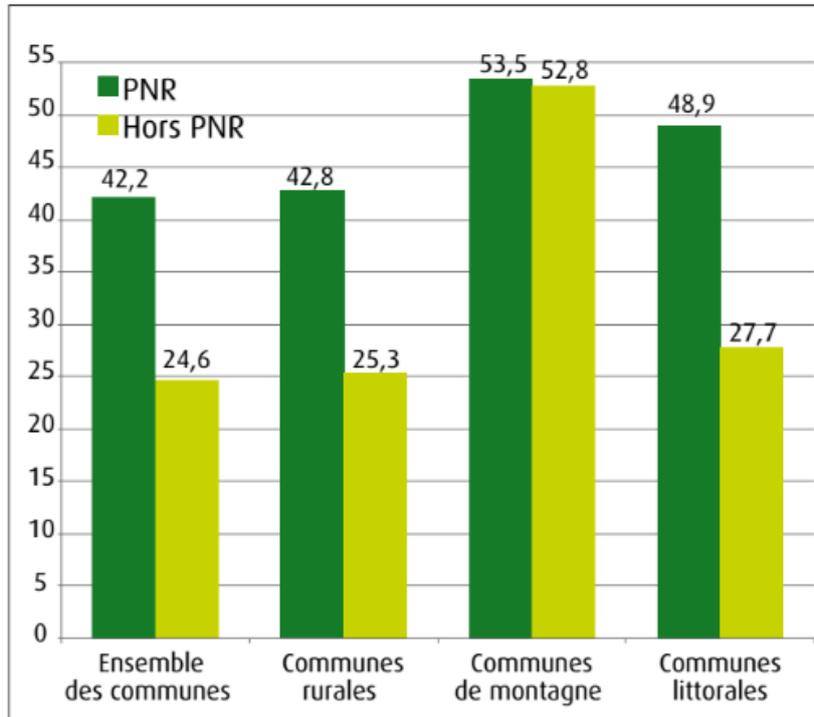
Ainsi on constate qu'hormis les quelques Parcs Nationaux, Naturels Marins et certaines réserves, la quasi-totalité des zones colorées de cette carte sont incluses dans les périmètres des PNR, qui comme expliqué plus haut seraient invisibles sur cette carte par leur seule existence. Cela laisse apparaître la capacité cumulative en matière d'outils de protection des PNR. En moyenne, chacun des PNR a un indice de qualité environnementale de 5,2 sur son territoire. Les buffers des Parcs en compte 3,02, alors que l'ensemble des communes en compte 3,4. Cela signifierait que les périmètres des Parcs sont particulièrement efficaces pour intégrer les périmètres de protection.

De plus, aucune zone de Parcs Nationaux ne laisse apparaître de couleur plus accentuée que certains PNR. En effet de manière tout à fait ponctuelle on remarque que les indices de qualité environnementales de certains PNR sont beaucoup plus forts que tout Parc National. Particulièrement visible avec le cas emblématique du PNR de Camargue où se trouvent sur son territoire une réserve de biosphère, une zone humide RAMSAR et une réserve naturelle nationale, en faisant l'un des sites les mieux protégés de France, cela démontre une autre capacité des PNR d'adapter les outils de protections pour les espaces les plus sensibles.

L'évolution entre 1990 et 2016, montre que cet indice passe reste très stable, traduisant une capacité des PNR à intégrer les outils de protection au fur et à mesure de leur constitution.

Figure n°6 : Part du territoire en ZNIEFF.

En %

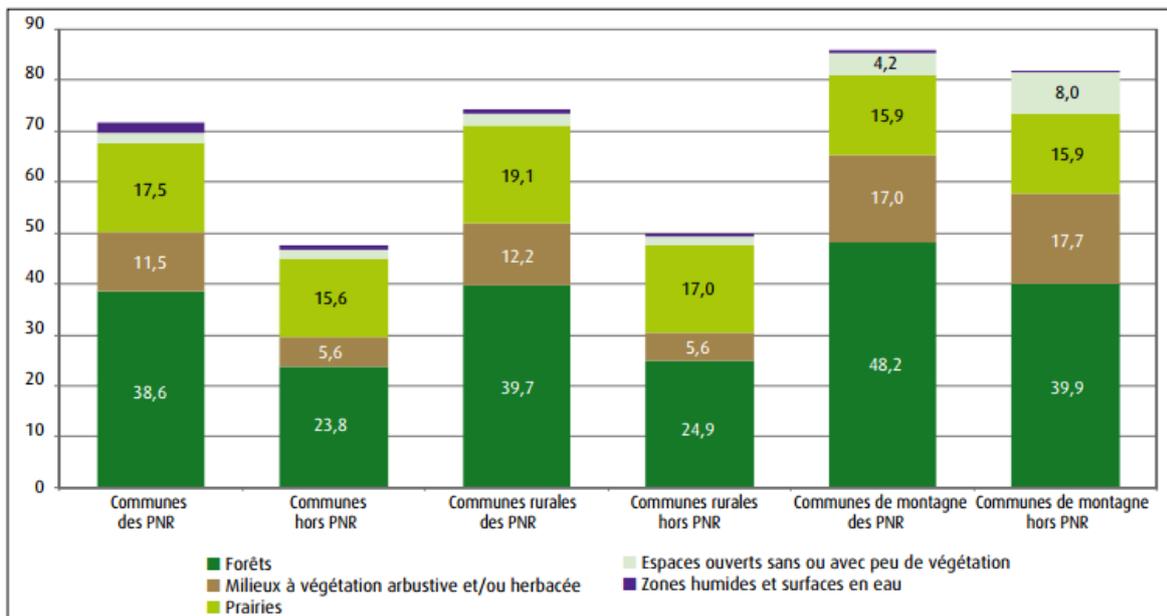


Sources : MNHN (INPN), bases nationales « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012) et « Znieff » (mai 2012). Traitement : SOeS, 2013

Les ZNIEFF témoignent de la richesse en biodiversité des territoires. Les communes des PNR totalisent un taux de ZNIEFF environ deux fois supérieur à celui du reste de la France, on peut en déduire une richesse de la biodiversité, et sa connaissance, des PNR plus importante qu'ailleurs en France, puisque 42% du territoire des Parcs est inscrit en ZNIEFF contre moins d'un quart du reste de la France métropolitaine.

Figure n°7 : Part des différents types d'espaces naturels dans l'occupation du sol.

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOeS, 2013

Nous observons sur la figure ci-avant que les espaces naturels sont très présents dans les territoires des PNR, environ 1,5 fois plus qu'ailleurs dans la France entière.

Les PNR ont donc une plus grande part d'espaces naturels qu'ailleurs en France, les outils d'inventaire et de protection sont aussi beaucoup plus mobilisés sur les territoires des PNR. Ainsi les territoires PNR témoignent d'une nature plus présente, mieux connue et mieux protégée qu'ailleurs en France.

2.2.3 Eaux (#2.4)

Recherche et création de bases de données

L'auteur, sous la direction de Romain Lajarge, est responsable du critère « Eaux » de l'étude, dont sa partie « quantitative ».

Les entretiens de cadrage à la Fédération n'ont malheureusement pas permis d'apporter des pistes nouvelles à la recherche de données. Les seules proposées concernaient les nombres de contrats de de rivière, et de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ce qui avait déjà été pris en compte.

La recherche des données sur l'eau a donc suivi un processus méthodique.

- 1) Recenser l'ensemble des bases de données existantes du Système d'Information sur l'Eau (SIE), ou en lien.

Il existe dans le SIE différents producteurs de données selon les types de masses d'eau (cours d'eau, nappes phréatiques, ...) et selon les types de données (piézométriques, chimiques, ...). Parmi lesquelles (liste non-exhaustive) :

- la banque de données d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) ;
- la banque de données BSS-EAU relative à l'information sur les eaux souterraines ;
- la Base de Données des Limites des Systèmes Acquifères (BD LISA) ;
- la CARTographie du Ministère de l'ENVironnement (CARMEN), répertoriant spatialement, entre autre, tous les types de stations de mesures des eaux (qualité et quantité) ;
- la banque de données CARTHAGE pour le tracé des cours d'eau ;
- le site CARTOGRAPH de synthèse des données de l'eau en France ;
- la banque HYDRO pour l'hydrométrie des cours d'eau ;
- la banque de données NAIADES sur les données de la qualité des eaux de surfaces continentales.

Ces différentes bases de données sont répertoriées par le Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE), piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Le SANDRE a pour rôle d'élaborer un langage commun des données du SIE.

- 2) Identifier et comprendre ces bases de données afin de juger de leur utilité pour l'étude.

La volonté initiale a été de vouloir traiter la question des eaux dans sa globalité. L'étude quantitative devait donc traiter de l'ensemble des types de masses d'eau existantes. La classification des types de masses d'eau par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Europe a vite été retenue, étant à la base des référentiels SANDRE et donc de toutes les données du SIE :

- masses d'eau superficielles : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition (lagunes) et eaux littorales ;
- masses d'eau souterraines.

De même, le choix a vite été fait de se baser sur des indicateurs déjà créés dans le cadre des rapportages européens pour les objectifs de bon état des masses d'eau de la DCE. Trois raisons à cela, la première est qu'il existe un nombre si important de paramètres de l'eau, principalement pour la qualité de l'eau, (voir sur www.naiades.eaufrance.fr/acces-donnees#) qu'il aurait été difficile de s'assurer de la pertinence des choix en la matière. La deuxième relève de la difficulté technique de l'interprétation de ces paramètres, qui requièrent pour bon nombre d'entre eux des compétences spécifiques. La dernière raison, au choix des indicateurs de la DCE, est que ce sont, aujourd'hui en Europe, les indicateurs « standards » de la gestion de l'eau, ils ont donc l'avantage d'être disponibles et difficilement « attaquables » lorsque mobilisés.

Ils définissent le « bon état » des eaux et sont au nombre de 4 :

- bon état écologique d'une masse d'eau superficielle ;
- bon état chimique d'une masse d'eau superficielle ;
- bon état quantitatif d'une masse d'eau souterraine ;
- bon état chimique d'une masse d'eau souterraine.

En parallèle de quoi, il a paru intéressant de faire des zooms sur une partie de ces indicateurs, celle concernant les pollutions diffuses et ponctuelles. L'intérêt de ces indicateurs sera mieux développé plus bas.

Les rapportages dans le cadre de la directive 91/676/CEE, dite directive « Nitrates », ont fourni des bases de données suffisamment complètes pour être utilisées à l'échelle de la France, et fournissent des données intéressantes et pertinentes en terme de pollutions diffuses dans les eaux par l'activité humaine, la présence de nitrate dans les eaux étant majoritairement due à l'agriculture intensive.

La base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués par commune, permet de connaître la présence de risques ponctuels de pollution des milieux.

3) Répertoire des bases de données utiles à l'étude.

Pour parvenir à la première phase de traitement des données, il a donc fallu créer une base de données rassemblant les données géographiques et couches cartographiques nécessaires à l'étude (données disponibles sur data.eaufrance.fr). En parallèle cette base de données doit permettre d'affecter les valeurs des indicateurs retenus à chacune des masses d'eau.

Un problème de taille est alors apparu. La première base de données finalisée remplissait les objectifs définis ci-dessus, de pouvoir affecter les valeurs des indicateurs retenus sur chacune des masses d'eau (superficielles comme souterraines) de France, le problème résidant dans le fait que les entités masses d'eau, de même que tous les référentiels des données sur l'eau sont basés, à raison et en toute logique, sur des limites hydrogéologiques et non administratives, comme l'est l'échelon communal retenu pour l'étude. Des « astuces » ont alors dû être élaborées pour parvenir au résultat escompté ...

Traitement statistique et cartographique

Il est à noter que pour la thématique de l'eau, les calculs de valeurs moyennes par Région n'ont pas été faits, car non pertinents, au profit des valeurs moyennes par bassin hydrographiques (Carte disponible en annexe). Comparer les résultats obtenus avec ceux des moyennes issues à l'intérieur des périmètres des six grands bassins hydrographiques de la France métropolitaine permet de voir la spécificité de l'action des PNR au sein des périmètres réglementaires de décisions en matière de gestion de l'eau, car, en plus d'être les systèmes écologiques cohérents de gestion de l'eau, c'est à cette échelle territoriale que se déclinent les politiques en matière de gestion de l'eau, et notamment par les SDAGE qui sont calqués sur ces périmètres.

Ce choix d'une comparaison entre les PNR et les grands bassins hydrographiques où ils sont inscrits a par ailleurs demandé la création d'une base de données des communes de France selon leur appartenance à ces bassins.

Avant de pouvoir passer au traitement proprement dit des données, le problème de l'échelon communal devait être réglé. Les données existantes et rassemblées sur les indicateurs du « bon état » des eaux existent à la seule échelle des masses d'eau, reconnues et définies par la DCE. Or la codification des masses d'eau ne permet pas de les situer dans telle ou telle commune.

Dans un premier temps un traitement surfacique sur un logiciel de SIG a permis de découper les linéaires des masses d'eau (déjà répartis selon les catégories d'état écologique : Très bon, Bon, Médiocre, Mauvais et Inconnu ; et chimiques : Bon, Mauvais ou Inconnu) selon les limites communales. Ces linéaires ont ensuite été sommés selon l'appartenance des codes INSEE (attribués aux polygones communaux) selon qu'ils appartiennent au périmètre d'un PNR, d'un buffer, ...

Bien que cela eut été tout à fait indiqué dans le cadre de cette étude, aucun traitement statistique n'a été fait sur les indicateurs de « bon état » des masses d'eau souterraines. Cela s'explique par le choix méthodologique de travailler pour cette étude à l'échelon communal, échelle ne permettant pas une étude cohérente de l'ensemble des masses d'eau souterraine dont les configurations et ramifications hydrogéologiques ne sauraient être pertinemment par un découpage administratif.

Figure n°8 : Tableau de l'état écologique des masses d'eau superficielles (source : Agences de l'eau, 2013).

Etat écologique	PNR		BUFFER		France (Métro)	
	Km	%	km	%	km	%
Très bon état	4363,5	7,8	547,8	0,7	1201,0	0,5
Bon état	22348,0	39,8	25934,2	35,5	69718,8	31,5
Etat moyen	22506,8	40,1	32231,2	44,1	100971,8	45,6
Etat médiocre	5021,4	8,9	8005,9	10,9	30770,0	13,9
Etat Mauvais	1779,1	3,2	2687,4	3,7	9287,9	4,2
Etat inconnu	101,4	0,2	3714,7	5,1	9406,1	4,2
Total général	56120,2	100	73121,2	100	221355,7	100

Figure n°9 : Tableau de l'état chimique des masses d'eau superficielles (source : Agences de l'eau, 2013).

Etat chimique	PNR		BUFFER		France (métré)	
	Km	%	km	%	Km	%
Bon état	17472,9	31%	20733,2	28%	64407,2	29%
Mauvais état	7441,9	13%	10406,6	14%	33480,3	15%
Etat Inconnu	31205,4	56%	41981,4	57%	123468,2	56%
Total général	56120,2	100%	73121,2	100%	221355,7	100%

Figure n°10 ; Tableau du nombre de sites pollués par commune (source : BASOL, 2012).

	Nombre de sites pollués	Nombre de communes	Moyenne du nombre de sites pollués par commune
PNR	370	4244	8,7
Buffer	1090	6227	17,5
France	4096	35802	11,4

Concernant les données sur les nitrates, la chance a joué. En effet la base de données créée jusqu'ici permettait de connaître des valeurs de concentrations moyennes en nitrates par stations de mesures (des réseaux de contrôle opérationnel et de surveillance). Il était également possible de connaître le bassin, ou sous-bassin, DCE où se situait la station de mesure. De géométries très variables puisque naturelles les bassins DCE sont souvent situés sur plusieurs communes et leurs périmètres intersectent ceux des communes, impossible donc de retrouver une base communale avec ces seules données. Cependant c'est au cours de recherches annexes qu'a été trouvé un fichier, pourtant déjà cherché sans résultat par le passé, permettant de débloquent la situation. Dans le cadre du rapportage DCE de 2015, un agent de l'ONEMA, a créé une base de données répertoriant les stations de mesures de la directive nitrate par commune (codes INSEE). Après s'être assuré de la fiabilité du fichier, le traitement a pu commencer.

La méthode de calcul pour la concentration moyenne de ces 2 variables (car eau superficielle et souterraine) a été dans un premier temps d'affecter les relevés des stations de mesures aux communes dans lesquelles elles sont situées géographiquement. Il a ensuite été procédé au calcul de la moyenne par catégorie de territoire (PNR, Bassins hydrographiques, France, ...) des concentrations relevées.

En parallèle de ce calcul, il a également été attribué à chaque relevé de station une catégorie de concentration (Faible, Moyenne, Forte). Les seuils choisis ayant été établis comme suit. Sera considérée « Faible » toute concentration relevée inférieure à 25 mg/l, « Moyenne » une concentration comprise entre 25 mg/l et 50mg/l et « Forte » une concentration supérieure à 50 mg/l (ces inégalités étant exclusives). La valeur de 25 mg/l étant une valeur guide d'alerte pour le choix de

la filière de potabilisation des eaux, et 50 mg/l la norme sanitaire maximale relative aux eaux destinées à la consommation humaine et à la norme environnementale pour la qualité des eaux. ²

Figure n°11 : Tableau des nitrates dans les masses d'eau superficielles (source : Rapportage Nitrates, 2014 - 2015).

Nitrate	PNR		France	
	Nombre de mesures	%	Nombre de mesures	%
Faible	346	90,6	2795	82,3
Moyenne	34	8,9	561	16,5
Forte	2	0,5	42	1,2
Total	382	100	3398	100

Figure n°12 : Tableau des nitrates dans les masses d'eau superficielles (source : Rapportage Nitrates, 2014 - 2015).

Nitrate	PNR		France	
	Nombre de mesures	%	Nombre de mesures	%
Faible	148	64	1286	50
Moyenne	70	30	969	38
Forte	15	6	314	12
Total	233	100	2569	100

Rédaction de la « fiche »

Les différentes recherches et créations de bases de données, puis les traitements statistiques et cartographiques ont permis d'obtenir des résultats et d'en faire des interprétations, dont un aperçu ci-après (voir cartes et figures en annexes).

➤ Résultats du questionnaire

La gestion de l'eau, élément phare de la gestion de l'environnement en général, est l'un des grands enjeux des Parcs comme en attestent les réponses obtenues au questionnaire :

- 44% des questionnés disent que la qualité des territoires PNR est remarquable d'un point de vue de l'environnement globalement (5a) et 54% pour ses patrimoines naturels (5c) ;
- plus de 80% des questionnés voient l'amélioration de la connaissance (en matière de biodiversité, de fragilités des milieux, d'écosystèmes présents ...) (13a) et 38% la prise en

² Voir directive 91/676/CEE ou sur www.eaufrance.fr/IMG/pdf/nitrates_20122013_201507.pdf

compte des nouveaux problèmes environnementaux (changements climatiques, énergies ...) (13d) comme les principales caractéristiques des PNR en tant qu'acteurs environnementaux.

Ainsi on peut en déduire un fort attachement des enquêtés (représentatifs des acteurs des PNR) aux patrimoines naturels des PNR, à leur environnement et à leur efficacité. Les PNR, en tant qu'acteurs environnementaux, montrent qu'ils connaissent leurs territoires et qu'ils sont capables de se saisir des nouveaux problèmes environnementaux.

➤ Description synthétique

L'analyse de la qualité des eaux dans les PNR, basée sur trois familles d'indicateurs (1. liée au respect des objectifs de bon état des eaux dictés par la Directive Cadre Européenne (DCE) ; 2. liée aux pollutions diffuses ; 3. liée aux pollutions ponctuelles), fait ressortir les spécificités suivantes :

- la part des masses d'eau dont l'état écologique est considéré comme très bon est de 7,8% de la superficie des PNR pour seulement 0,5% en France ; en bon état pour 39,8% des PNR comparativement à seulement 31,5% en France. De plus le taux en état inconnu est bien plus faible dans les territoires des PNR (0,2%) qu'en France (4,2%), cela montre la connaissance fine de ces territoires. Ce qui est rendu d'autant plus vrai si l'on considère que les Parcs cumulent plus du quart du linéaire des cours d'eau de France pour 15% environ de sa surface terrestre ;

- la moyenne du nombre de sites pollués par commune dans les PNR est de 8,7, quand elle est de 17,5 pour les buffers et de 11,4 en France. Cette présence plus faible de sites pollués indique une tendance pour les milieux des territoires de Parcs à être moins perturbés par les pollutions ponctuelles, donc une biodiversité et des écosystèmes en meilleure santé ;

- la mesure des Nitrates fait apparaître de faibles concentrations dans 90,6% des mesures faites dans les PNR pour 82,3% en moyenne des mesures faites en France ;

- avec 80,4% pour les eaux superficielles et 82,3% pour les eaux souterraines, les PNR affichent de meilleurs résultats que la moyenne de leurs bassins hydrographiques sur les pollutions diffuses aux Nitrates ;

- avec 74,5% pour les eaux superficielles et 78,4% pour les eaux souterraines, les PNR affichent de meilleurs résultats que la moyenne nationale sur les pollutions diffuses aux Nitrates.

➤ Précautions

La fiabilité des données utilisées pour les différents indicateurs de cette fiche est entièrement dépendante des indices de confiance évalués par les producteurs des données. Pour exemple, concernant les états écologiques et chimiques des masses d'eau superficielle, la figure 10 montre que les indices de confiance sont majoritairement faibles. On remarquera ici qu'il pourrait être intéressant pour l'étude de comparer cette répartition des indices de confiance en fonction de la localisation géographique des stations de mesures associées à ces indices pour comparer les valeurs dans les PNR avec le reste de la France.

Figure n°13 : Répartition des indices de confiance pour l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle (source : Agences de l'eau, 2013).

Valeur de l'indice de confiance	Part des indices pour l'état écologique (%)	Part des indices pour l'état chimique (%)
3. Niveau de confiance haut	24,7	24,5
2. Niveau de confiance moyen	22,1	34,2
1. Niveau de confiance faible	53,2	41,3

Bien qu'un parti pris ait été de ne pas utiliser des bases de données, mêmes pertinentes, jugées trop faibles en volume de données (ce qui a été le cas de l'IPR – Indice Poisson Rivière) certaines variables ont un volume de données brutes plus faible que d'autres ou un nombre de données désignées en état inconnu représentant une part trop importante du volume total de la base de données source. Cela peut ponctuellement limiter la fiabilité des résultats obtenus pour cette fiche.

En plus du volume de données brutes le choix de ne pas servir de certaines bases de données a aussi été guidé par la répartition géographique des données. Le choix de faire des moyennes des valeurs de variables est parfois limité, comme dans le cas des Nitrates où certains PNR n'ont donc qu'un faible nombre de relevé de concentration moyenne sur leur périmètre, par rapport à d'autres territoires d'études.

2.2.4 Structure de l'activité (#3.2)

Recherche et création de bases de données

Sous la direction de Hugues Pécourt, responsable de ce critère, le travail a été d'extraire les données sur les catégories socio-professionnelles des français.

Les données sont produites par l'INSEE, existent à l'échelle communale complète (toutes les communes) pour 7 recensements s'étalant de 1968 à 2013. Le travail a consisté à réunir les données des différents recensements en une seule base de données et de « l'épurer », la rendre la plus facilement lisible en vue du futur traitement.

Le traitement effectué a permis de trouver les résultats suivants :

Figure n°14 : Tableau de la structure de l'activité en 1990 et 2016 (source : INSEE).

	PNR		BUFFER		HORS PNR		France	
	1990	2016	1990	2016	1990	2016	1990	2016
Agriculteurs Actifs	37772	35907	67920	52941	616397	253258	654169	289165
Artisans Actifs	60855	108119	174061	249181	1275922	1135850	1336777	1243969
Cadres Actifs	68501	204926	293041	655041	1925593	3376597	1994094	3581523
Professions intermédiaires Actifs	134419	376242	515696	1077815	3465223	4899022	3599642	5275264
Employés Actifs	148769	394165	572825	1101639	4063011	4952413	4211780	5346578
Ouvriers Actifs	221387	333818	667769	833825	4564799	3688389	4786186	4022207
TOTAL	671703	1453177	2291312	3970442	15910945	18305529	16582648	19758706

Tel qu'il est présenté ici, le tableau ci-dessus n'a que peu d'intérêt pour l'étude. Le responsable de la thématique pourra calculer les parts que représente chaque catégorie, pour chaque territoire. Cela permettra alors d'analyser les évolutions entre 1990 et 2016 et de les comparer.

2.2.5 Paysages (#4.4)

Recherche et création de bases de données

Les entretiens de cadrage auprès des membres de la Fédération ont porté sur le critère « Paysages » des Parcs. Pour autant, ils l'ont été sur un aspect beaucoup plus qualitatif que quantitatif, au vu de la faible quantité de sources de données utiles à l'étude.

Le travail effectué, sous la direction de Anne Pisot, consultante, responsable de ce critère, a donc consisté à chercher des données quantitatives en mesure d'appuyer l'analyse qualitative de cette thématique. Une base de données, moins formalisée que celles destinées à un futur traitement statistique et/ou cartographique, a notamment pu rendre compte du nombre de « Plan de paysage » (appel à projet organisé tous les deux ans par le ministère de l'environnement) portés par les PNR. Il en ressort qu'au moins 8 PNR sont porteurs d'un « Plan de paysage », un grand nombre de Parcs ayant des programmes sur la gestion paysagère sans être lauréat de cet appel à projet.

2.2.6 Energies (#5.5)

Recherche et création de bases de données

L'auteur, sous la direction de Romain Lajarge, est responsable du critère « Energies » de l'étude, dont sa partie « quantitative ».

Les bases de données, ainsi que leurs sources, ont été sur cette thématique préalablement discuté avec des chargés de missions de la Fédération lors des entretiens de cadrage en janvier 2017.

La direction donnée par ces entretiens, et plus spécifiquement par celui réalisé auprès de Philippe Moutet, chargé de mission Climat, énergie et architecture, a rapidement laissé paraître que le travail sur cette thématique aurait à se concentrer sur des aspects qualitatifs. Les sources de données quantitatives pertinentes étant (très) limitées par l'échelle communale des traitements statistiques et cartographiques.

Le travail réalisé ici, l'a été sous la direction de Nicolas Robinet, ingénieur de recherche au Cermosem et responsable de l'aspect quantitatif de cette thématique, a donc consisté à chercher des données quantitatives en mesure d'appuyer l'analyse qualitative de cette thématique. Une première recherche a permis (d'après les données SOeS sur les obligations de rachat d'EDF) de créer une base de données affichant les nombres et puissances des installations de production d'électricité renouvelable, par filière au 31 décembre 2011. Une autre base de données, moins formalisée que celles destinées à un futur traitement statistique et/ou cartographique, notamment pu rendre compte du nombre de 40 PNR lauréats TEPCV dans les PNR³. Il a également été cherché le nombre de PCET présents sur un territoire de PNR, au nombre de 24.⁴

La première tâche a consisté à prendre connaissance de tous ces fichiers et d'en comprendre la lecture. Il a ensuite été répertorié en un seul fichier l'ensemble des « comptes budgétaires » apparaissant, même une seule fois pour un seul Parc pour une année donnée. Ensuite a donc pu commencer la création de la base de données proprement dite, répertoriant en un unique fichier, l'ensemble des comptes pour tous les PNR de 2002 à 2015.

³ Voir le communiqué de presse : « Lauréats 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte : l'engagement des Parcs reconnus.

⁴ Voir sur observatoire.pcet-ademe.fr.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

Pour des questions de confidentialité des données, cette page du rapport a été supprimée pour sa diffusion.

2.3 Le qualitatif, comprendre l'efficience des Parcs

Le volet qualitatif de l'étude vient compléter son volet quantitatif. Le quantitatif s'est concentré sur des résultats chiffrés comparables pour l'ensemble des PNR et de la France, le qualitatif, lui, est créé à partir de « zooms » sur quelques territoires ciblés. De même, lorsque le volet quantitatif essaie de répondre globalement à quoi, qui ou combien, le travail qualitatif de l'étude essaie de rendre compte d'expériences en se penchant particulièrement sur les questions du pourquoi et du comment.

A l'instar de ce qui a été fait en amont des recherches de données quantitatives, les entretiens de cadrage avec les membres de la FPNRF ont pu aider à orienter les travaux réalisés par les membres de l'étude. Cette orientation, en première phase de l'étude, est cruciale car elle donne le cadre dans lequel s'effectuèrent les travaux de chaque thématique.

Ce volet a également demandé la réalisation d'entretiens téléphoniques anonymisés, imposés par la méthodologie validée par la FPNRF. Ces entretiens se sont déroulés selon le même processus, au regard des réponses fournies au questionnaire. Le choix des personnes à interroger a été fait, principalement en fonction du PNR avec lequel l'enquêté est le plus en lien, de sa relation avec le PNR (chargé de mission, élu, membre d'une de ses instances, habitant, ...) et des réponses fournies à certaines questions « clés ». Par exemple, afin d'interroger une personne sur la thématique des paysages, ses réponses au questionnaire devait traduire a minima sa connaissance ou un intérêt pour cette thématique. Sauf pour certains spécialistes et chargés de missions, les entretiens ont porté sur l'ensemble des thématiques abordées ci-dessous.

L'aboutissement du volet qualitatif pour une thématique donnée est synthétisé dans une « notice ». Les « notices » sont le pendant qualitatif des « fiches ». Le modèle, validé par la FPNRF, doit inclure une description synthétique des résultats, une interprétation détaillée et l'ensemble des sources et ressources mobilisées pour la réalisation de la « notice ».

2.3.1 Eaux (#2.4)

L'auteur, sous la direction de Romain Lajarge, est responsable du critère « Eaux » de l'étude, dont sa partie « qualitative ».

- Appropriation des thématiques et des méthodologies.

La thématique de l'eau a demandé de construire un référentiel de ce que font et sont les Parcs dans la gestion de l'eau. Très vite, il est apparu une grande diversité des positionnements des PNR par rapport aux compétences de la gestion de l'eau. Acteur-gestionnaire de la ressource sur son territoire, ou accompagnateur des établissements de bassins sur l'ensemble de leurs missions ou sur une partie seulement. Chaque territoire de Parc étudié au regard de la gestion de l'eau est apparu comme un cas à part. Cette diversité est induite par une grande quantité de facteurs tels que l'historicité du PNR considéré, les enjeux de son territoire, l'état de la ressource en eau sur ce territoire, les usages et usagers de la ressource...

Il fallait tout de même faire un choix justifiable scientifiquement pour sélectionner les PNR sur lesquels les « zooms » vont s'effectuer car il n'était clairement pas possible de traiter la totalité des PNR. Il a été estimé avec le responsable de l'étude qu'une douzaine de Parcs au maximum pourraient être l'objet de « zooms ».

1) Par les chartes

Cette méthode a demandé de prendre connaissance des chartes des Parcs afin d'essayer de dégager des hiérarchies de priorités des enjeux liés à la gestion de l'eau d'un territoire Parc à un autre. Par exemple, la gestion de l'eau apparaît-elle parmi les grandes dispositions ou orientations politiques d'une charte ?

2) Par les pressions

Au regard des résultats obtenus par le volet quantitatif, il a été possible de voir les territoires de PNR où la ressource en eau était le plus mise sous pression.

3) SAGE nécessaires

Il existe en 2017 près de 70 SAGE dits « nécessaires » en France. Le caractère nécessaire d'un SAGE est fixé par les dispositions du SDAGE dans lequel il s'inscrit. Les modalités et enjeux de ces outils sont définis par le Code de l'environnement (voir articles de lois en annexe). En superposant les cartes des SAGE nécessaires et celle des 51 PNR, il a été possible de repérer les PNR où la gestion de l'eau a été désignée comme un enjeu fort par les SDAGE.

A l'aide de ces trois « clés d'entrées » pour le choix des PNR, et appuyé par le responsable de l'étude, les PNR choisis ont été : Armorique, Avesnois, Chartreuse, Bauges, Brenne, Haut-Jura, Landes de Gascogne, Luberon, Morvan, Vercors et Verdon. Il est à noter que ces PNR n'ont pas tous été étudié de la même manière, mais sont tous pris en compte dans le volet qualitatif de la thématique « eaux ».

➤ Réalisation d'entretiens

Des entretiens ont été conduits auprès de chargés de mission eau et milieux aquatiques des PNR, de membres des instances de PNR et d'élus pour cette thématique.

Un entretien non imposé par l'étude a également été fait auprès de Mélanie Ferraton docteure en géographie. Sa thèse, soutenue en 2016, sur l'approche participative de la gestion de la ressource en eau dans les PNR du Sud-Est de la France, a été intégrée aux ressources bibliographiques de cette thématique et a permis de réaliser un entretien particulièrement intéressant.

➤ Rédaction de la « notice »

Cette « notice » a demandé un gros travail de synthèse des informations acquises et des analyses faites, ainsi que plusieurs allers retours avec le responsable de l'étude.

Les Parcs gestionnaires de la ressource en eau

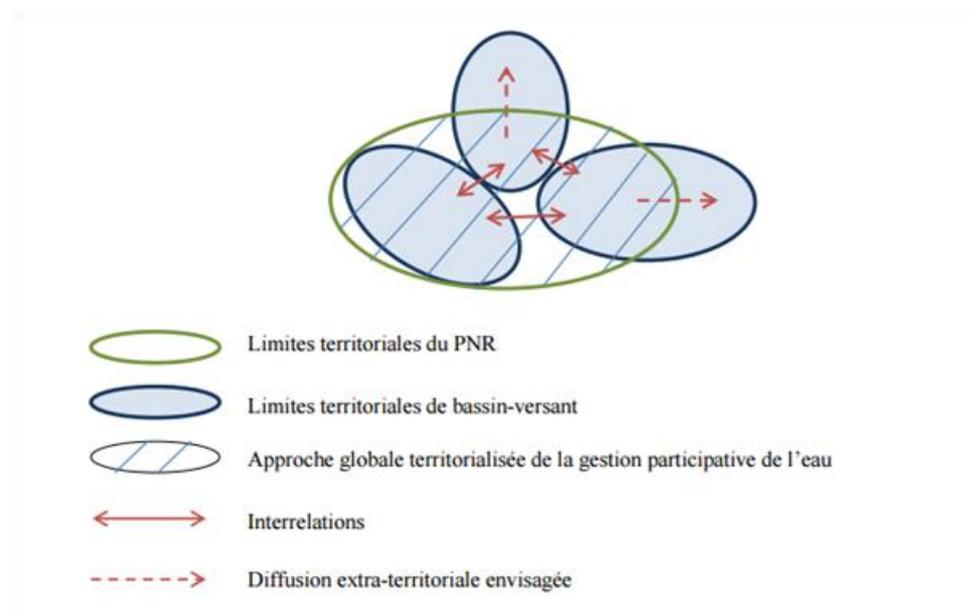
Lorsque les PNR sont, par exemple, les porteurs d'un SAGE sur leur territoire, ils sont reconnus comme acteur légitime de la gestion de l'eau par les collectivités et leurs élus, leur ancrage territorial et leur historicité leur confère une légitimité à porter cette compétence.

Il y a plusieurs cas possible quant à la prise de la compétence eau et/ou milieux aquatiques. De nombreux Parcs (dont Avesnois, Morvan, Landes de Gascogne et Luberon) ont été porteurs de la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et en sont les animateurs. On distingue alors dans ce cas les communes-Parc appartenant au bassin versant du SAGE porté par le

Parc et les communes situées en-dehors. Comme c'est le cas pour le PNR des Landes de Gascogne, porteur d'un des quatre SAGE couvrant son territoire. Dans ce cas, bien que très proches, les objectifs, règles et dispositions de ces SAGE ne seront pas les mêmes, cependant ces schémas doivent – a minima à l'intérieur du périmètre du Parc – respecter les engagements pris par la charte du PNR. Dans le cas du Morvan, dont le périmètre du SAGE s'étend largement au-delà des limites du Parc ce sont les engagements de la charte qui sont alors « exportés » aux communes du bassin versant de ce SAGE bien que ne faisant pas partie du périmètre du PNR.

Dans le cas où un PNR n'est porteur d'aucun SAGE, tel que le PNR de la Brenne, connu pour être le Parc « aux milles étangs », il peut tout de même continuer à jouer un grand rôle dans la gestion de l'eau, comme en témoigne cet élu d'une commune de ce Parc : « il y a une liste de cours d'eau prioritaires qui a été établie par le Parc. [...] C'est le Parc qui a été porteur de l'action, il y a eu plusieurs réunions au sein du Parc pour d'abord bien expliquer puis les communes ont discuté puis pris position. [...] C'est une commission qui a été créée au sein du Parc, dédiée à ce problème-là ».

Figure n°21 : Schéma d'exemple d'approche territoriale de la GIRE, à l'échelle d'un PNR (Ferraton, 2016).



On voit sur le schéma ci-dessus les différents cas existants lorsqu'un PNR est porteur d'un SAGE. Si le bassin-versant est entièrement inclus dans le périmètre du Parc, alors les communes de ce bassin-versant délèguent entièrement leurs compétences de gestion de l'eau et des milieux aquatiques au Parc, les autres communes pouvant être dans le périmètre d'un autre SAGE, porté par une structure de bassin de type EPTB, aidé par la collaboration avec le Parc lors de l'élaboration des programmes d'actions des SAGE présents sur son territoire, ou être porteuses de la compétence eau en collaboration avec le Parc.

On retrouve également la situation où le Parc est porteur d'un SAGE dont le périmètre dépasse celui du Parc, une « diffusion extra-territoriale » (p65, Ferraton, 2016) peut avoir lieu (Morvan, Landes de Gascogne), le Parc exportant alors aux communes extérieures au Parc les dispositions de la Charte (portées par celles du SAGE).

Connaissance et savoir technique

Concernant la gestion de l'eau, les Parcs ont un bémol, leur périmètre est délimité administrativement, en opposition avec la gestion par bassin. La connaissance territoriale a toujours été au cœur des valeurs portées par les Parcs et en fait des acteurs et partenaires de la gestion de l'eau tout indiqués.

La GIRE prévoit dans ses principes, la prise en compte de toutes les eaux, donc une connaissance fine de la ressource présente sur le territoire, l'intégration des connaissances, des données et de l'expertise et de la technique, l'intégration de tous les acteurs concernés et enfin la définition des besoins et usages. Pour chacune de ces prérogatives les Parcs apparaissent logiquement comme un partenaire pour une « ingénierie de gestion globale de l'eau sur leur territoire » (Ferraton, 2016) de par leur connaissance fine et transversale de leurs territoires.

De plus, les PNR apportent l'expérience capitalisée du réseau des Parcs. Sur l'année 2016, le rapport d'activité de la FPNRF fait état de nombreux colloques, séminaires thématiques et formations dont le but est de faire fructifier le réseau des Parcs. Ce dont atteste cette citation d'un chargé de mission eau d'un Parc, en parlant des porteurs d'un SAGE gérés par une autre structure : « On leur fait profiter de l'expérience que nous avons pu acquérir [...] c'est vraiment un transfert de connaissances et de compétences qui se fait en bonne intelligence. »

Partenaire facilitateur « utile et légitime » des gestionnaires de l'eau

Les parcs justifient de leur légitimité, leur utilité. Dans le cas contraire, ils sont un partenaire tout indiqué dans la gestion de l'eau, notamment par la capacité et la volonté de la recherche d'un consensus, mais aussi par leur pouvoir de mise en relation des acteurs territoriaux.

*« Ce fut par exemple le cas dans le PNR des Bauges, où le **poste de chargé de mission « eau » du parc n'a pas été renouvelé à l'issue du contrat, justifiant entre autres, d'un doublon avec celui de l'intercommunalité. Revient alors au Parc de légitimer son rôle et sa spécificité en s'appuyant notamment sur sa capacité à innover, à contractualiser avec des partenaires, à mobiliser des financements, à proposer un appui technique, à l'animation de projets, etc.** »* (p69, Ferraton, 2016).

Innovation et expérimentation

Dans la gestion de l'eau c'est particulièrement sur de nouveaux moyens d'observer et comprendre la ressource, la mise en lien d'acteurs et la sensibilisation des publics et la préfiguration de politiques publiques que les Parcs expérimentent et innovent le plus.

Ainsi, la prise de compétence GEMAPI sera une obligation pour les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour autant, dès le début de l'année 2016 le PNR du Verdon a su validé avec ses partenaires sa démarche et a embauché un chargé de mission GEMAPI dans le dernier trimestre de la même année. Egalement depuis 2016, le PNR du Morvan a lui aussi intégré la compétence GEMAPI avec un montage financier d'ores et déjà établi, en accord avec ses partenaires et les collectivités locales, fait d'autant plus louable que sur 118 communes que compte le bassin versant du SAGE porté par ce Parc, 54 ne font pas parti du périmètre du Parc.

L'effet du réseau des Parcs peut également être un facteur d'impulsion pour l'expérimentation et l'innovation. Le Groupement des Amis des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est (qui ont par ailleurs

créé un site dédié aux questions de la gestion de l'eau dans ces Parcs (<http://eau.amidesparcs.fr>) ont ainsi financé une thèse, soutenue en 2017, qui a, entre autres choses, conduit à la réalisation d'un guide méthodologique (Guide Méthod'eau) pour faciliter l'implication citoyenne dans la gestion de l'eau, guide qui a ensuite été validé et réutilisé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'ONEMA (AFB).

2.3.2 Développement par l'innovation (#3.4)

Le travail réalisé ici a été fait sous la direction de Anne Pisot, responsable de ce critère.

- Appropriation des thématiques et des méthodologies.

L'orientation du travail pour cette thématique a été calquée sur le livre blanc sur l'innovation de la FPNRF, paru en octobre 2015, selon les 4 principes qui y sont affirmés :

- la prise en compte de la dimension territoriale de l'innovation ;
- un rôle de passeur d'innovation, permettant de diffuser ;
- la capacité à se projeter pour répondre aux enjeux de demain ;
- l'inter territorialité ou la capacité des PNR à mettre en lien les territoires dans le développement.

- Aide à la rédaction de la « notice »

Le travail a consisté à appuyer les analyses faites par Anne Pisot, selon ces 4 principes, en illustrant ses propos par des exemples d'actions ou de projets de PNR.

La dimension territoriale de l'innovation et la spécificité du développement

La Marque Parc, « Valeurs Parc Naturel Régional ».

Elle a, en plus de 20 ans d'existence, mis en valeur des produits et services d'un territoire PNR. A mi-chemin des labels normatifs (type NF, AB) et des labels d'indication géographique (type AOP, IGP), elle offre au consommateur une garantie de qualité et de l'origine « authentique » d'un produit ou d'un service. Les bénéficiaires de la Marque profitent, quant à eux, d'une valeur ajoutée en termes d'image et de visibilité, mais aussi d'apports plus sensibles dont « le volet lien humain » comme le nomme une ancienne chargée de mission Marque Parc. Des acteurs locaux peuvent ainsi se rencontrer et donner lieu à des effets de réseau (entre exploitants agricoles et restaurateurs, par exemple). La création en 2016, de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » vient alimenter cela en permettant une meilleure visibilité au niveau national, accompagnée de principes communs, déclinables dans chacun des 51 PNR selon ses spécificités territoriales.

CIGALES, club d'investisseurs pour une gestion alternative locales avec l'épargne solidaire.

Leur compétence à identifier les ressources et les potentiels locaux est aussi une source d'accompagnement à l'innovation pour les PNR. François ODOUARD (interrogé par téléphone), créateur dans le Pilat de 2 CIGALES pour qui « c'est sur des projets de création d'entreprise que la relation s'est faite avec le Parc du Pilat ». Suite à quoi une convention de partenariat a été signée entre les deux parties, aujourd'hui à double sens. « Les CIGALES sont représentées dans les commissions [du PNR] qui étudient les projets de développement d'activité. Nous [les CIGALES]

invitons un représentant du Parc à toutes nos assemblées générales [...] pour valider les projets et toute la dynamique sur le territoire. »

La diffusion de l'innovation

Destination-parc, le tourisme expérientiel dans les PNR.

Le tourisme expérientiel est une forme récente de tourisme alternatif. Cela consiste à vouloir découvrir de nouvelles pratiques touristiques liées au ressenti et aux émotions vécues, au travers du partage d'expérience de vie. Les 4 Parcs de Chartreuse (en chef de file), Vercors, Massifs des Bauges et des Baronnies Provençales se sont lancés dans cette nouvelle tendance touristique. La création de « Destination Parcs » vient d'un agent de Parc ayant expérimenté ce mode de voyage en immersion. Un partenariat public-privé entre les Parcs et des opérateurs touristiques a été créé, où chacun a su déployer ses compétences, pour les PNR la connaissance fine du territoire, pour les agences l'aspect marchand du tourisme. Aujourd'hui le site destination-parcs.fr propose plus d'une dizaine de séjours aux prix variés, une rencontre différente avec une nature rendu accessible.

La capacité à se projeter pour répondre aux enjeux de demain

Le concours « prairies fleuries ».

C'est suite aux Mesures Agro-Environnementales (MAE) mises en place par l'UE en 1984, que le PNR du Massif des Bauges a proposé en 2006 une MAE, non plus basée sur des moyens fournis mais sur des résultats constatés, et a instauré le concours « prairies fleuries ». Il récompense la richesse en biodiversité d'une prairie. Aujourd'hui inscrit au concours général agricole, le concours des « prairies fleuries » a montré l'efficacité d'une nouvelle forme de MAE, basée sur l'obligation de résultats, qui est maintenant étudiée pour la nouvelle programmation de la PAC.

L'inter territorialité ou la capacité des PNR à mettre en lien les territoires

Charte pour le développement durable de la filière porcine en Auvergne.

L'une des forces des PNR est aussi de savoir passer d'un problème posé à une solution anticipatrice de l'apparition d'un futur problème similaire. En 2004 s'installe sur la commune de Marchastel (15), membre du PNR des Volcans d'Auvergne, une porcherie industrielle. Malgré un avis consultatif défavorable de la part du PNR, ce dernier a été « montré du doigt car il ne faisait rien contre l'installation de cette porcherie qui était contre l'environnement », comme nous le rappelle une chargée de mission de ce PNR. Après 3 ans d'échanges et de négociations avec de nombreux acteurs porteurs d'intérêts tels que les chambres d'agriculture, l'agence de l'eau, le milieu de la profession porcine, des associations de défense de l'environnement, une charte pour le développement durable de la filière porcine dans l'ancienne Région d'Auvergne a été signée. Cette charte, dont sont partenaires les deux PNR d'Auvergne (Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez), permet entre autre des subventions régionales en faveur de pratiques pour un impact environnemental limité, pour une meilleure gestion des effluents, par exemple.

2.3.3 Paysages (#4.4)

Le travail réalisé ici a été fait sous la direction de Anne Pisot, responsable de ce critère.

Contrairement à ce qui a été fait pour d'autres critères, l'orientation de cette « notice » a été intégralement pensée et introduite par Anne Pisot.

➤ Aide à la rédaction de la « notice »

De même que pour la « notice » sur la thématique de l'innovation, le travail a consisté à appuyer les analyses faites par Anne Pisot, en illustrant ses propos par des exemples d'actions ou de projets de PNR.

La construction d'une image renouvelée et innovante des territoires ruraux.

Le Val-de-Loire, reconnu « paysage culturel évolutif et vivant » par l'UNESCO.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine a accompagné le processus de classement du Val de Loire par l'UNESCO. Cette démarche, qui a abouti en 2000, est un exemple de la capacité spécifique des PNR à produire de nouvelles valeurs patrimoniales à partir de la qualification des paysages, pour mettre en avant l'image des 48 communes de son territoire, désormais reconnues « paysage culturel évolutif et vivant ». Ce classement reconnaît l'idée d'un « paysage construit », façonné par les pratiques humaines depuis des siècles sur son environnement, le lien historique entre les aspects naturels et culturels du territoire.

Une approche partenariale et pluridisciplinaire.

L'éolien dans les PNR.

La question de l'éolien est, à propos des paysages, l'un des sujets les plus cristallisants pour les opinions. La recherche du meilleur compromis, de l'emplacement approprié, se doit de prendre en compte un grand nombre de facteurs (quantité d'énergie potentielle, zones d'anémométries adaptées, ...). Les démarches des PNR reflètent généralement bien cette pluridisciplinarité de la question et son besoin de concertation. Ils interviennent auprès d'une multitude d'acteurs et partenaires, défenseurs des paysages (souvent opposés à ces démarches), milieu professionnel de l'énergie, géographes, habitants et propriétaires fonciers afin d'aboutir à un « compromis acceptable ». « Au début de l'éolien en Auvergne, les services du Parc avaient croisé beaucoup de données [...] il y a eu un fort travail de concertation, ça a initié quelque chose qui se fait maintenant de manière automatique. » (Chargé de mission du PNR des Volcans d'Auvergne).

Le paysage est un support de rétrospective et de prospective, il permet aux PNR d'être présents sur les enjeux du territoire, donc du temps long.

Le PNR de Loire-Anjou-Touraine propose par exemple les temps de rencontre « apprendre et inventer ses paysages avec les habitants », temps de création autour des paysages de demain pour des participants de toutes générations, pour imaginer ensemble leur espace de vie en 2050.

Sur le même principe, le PNR des Landes de Gascogne crée en 2016 un « observatoire photographique du paysage » dans un contexte de reconquête paysagère (programme du PNR pour la requalification paysagère) et lance des ateliers « vivre le paysage ».

Une articulation entre réglementation et contractualisation.

Les PNR n'ont pas le pouvoir réglementaire pour imposer leurs dispositions. « Si on ne peut pas obliger, alors nous sommes obligés de convaincre » dit l'ex-directeur du PNR du Luberon. Pour la résorption des « points noirs paysagers » de ce Parc, qu'il s'agisse de décharges sauvages, zones commerciales, ou d'abords de communes, une méthode participative, basée sur un diagnostic

partagé avec les acteurs économiques de ces « points noirs », a été mise en place et a permis d'améliorer la qualité paysagère du PNR. Cette méthode a par la suite été diffusée à l'ensemble des PNR désireux de s'y engager.

2.3.4 Energies (#4.5)

L'auteur, sous la direction de Romain Lajarge, est responsable du critère « Energies » de l'étude, dont sa partie « qualitative ».

- Appropriation des thématiques et des méthodologies.

La thématique de l'énergie dans les PNR est très présente. Dans leur prise en compte des enjeux du développement durable, la question des énergies, et à plus forte raison de la transition énergétique se retrouve dans une grande partie de leurs actions. Si cela les rend efficaces dans leur mission, qu'ils ont par ailleurs intitulé « Energie et Climat », considérant à raison que la stratégie portée sur ce sujet se doit de l'être au regard du second, cela a aussi rendu plus difficile d'imaginer l'orientation et la configuration de la « notice » de cette thématique.

C'est lors de la recherche bibliographique sur la transition énergétique dans les zones à dominante rurale, que le rapport « Spatialiser la transition énergétique : Vers la production d'« écosystèmes énergétiques territoriaux » en milieu rural » s'est démarqué. D'abord retenu en tant qu'appui théorique, il est vite apparu que la notion d'« écosystèmes énergétiques territoriaux » pouvait servir de base à l'analyse des PNR sur la question de la transition énergétique.

- Rédaction de la « notice »

Définition

« Vers des écosystèmes énergétiques territoriaux : sept leviers d'action stratégique. [...] »

1. Frugalité énergétique des établissements humains (villes et territoires des faibles besoins). [...]
2. Réduction de l'énergie grise dans la construction. [...]
3. Production d'énergies renouvelables articulant besoins et ressources locales dans des écosystèmes autonomes (préférence aux énergies de cueillette composant des bouquets territoriaux). [...]
4. Réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour les mobilités (villes et territoires des courtes distances). [...]
5. Transition économique découlant de la diversification des solutions énergétiques et de la densification des échanges de proximité. [...]
6. Transition agricole avec l'établissement d'un pacte ville/campagne sur des termes d'échanges structurants, synergiques et solidaires. [...]
7. Prise en compte des énergies humaines et sociales dans la problématique énergétique. » (Coste et al., 2015)

Questionnaire – résultats de l'enquête

- 23,4% des enquêtés considèrent que la qualité des territoires PNR est remarquable d'un point de vue de leur modèle de développement durable (5f).
- A la question considérez-vous que les PNR réussissent dans leur mission de développement durable de leurs territoires, les enquêtés ont donné la note de 3,275/5 avec 41,8% des enquêtés considérant qu'ils y réussissent « bien » ou « très bien »(7).
- 39,8% des enquêtés expriment la pertinence et l'efficacité des PNR en terme d'intégration environnementale dans les politiques de transition énergétique.
- 40,1% des enquêtés décrivent la qualité de vie dans les territoires des PNR avec la conciliation entre les activités humaines et le territoire.

Comme en attestent les réponses des enquêtés (représentatifs des acteurs des PNR) le développement durable est une des missions majeures des PNR, dans laquelle ils réussissent. L'Énergie est un élément phare de chacun des trois piliers du développement durable, dont les Parcs parviennent à concilier les enjeux entre les politiques locales. De même, les entretiens font également ressortir le rôle de facilitateur des Parcs pour la recherche du meilleur compromis entre l'activité humaine et le territoire.

Description synthétique

Cette « notice » traite de la capacité des PNR à s'approprier les enjeux énergétiques dans leurs missions. Ou comment les enjeux du développement durable sont pris en compte dans leurs actions pour mener ces territoires vers une transition énergétique intégrante. Intégrante, car la question de l'énergie est présente dans nombre des enjeux de notre société. Fait largement reflété par la transversalité de l'action des Parcs concernant leur mission « Energie et Climat ». Suivant ce principe, les Parcs se sont dotés d'une stratégie commune basée autour de 5 axes :

- a) expérimenter des solutions en adéquation avec les territoires ruraux et périurbains et favoriser les relations avec les agglomérations voisines dans le traitement de cet enjeu ;
- b) en matière d'architecture, favoriser l'innovation, la prise en compte de la qualité architecturale dans les projets, l'efficacité thermique, l'émergence de filières locales d'écomatériaux et la formation des acteurs de la filière bâtiment ;
- c) partager et co-construire les initiatives innovantes en matière d'adaptation, de production d'énergies renouvelables, de mobilité et de qualité architecturale avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- d) favoriser le développement d'une économie verte locale qui permettra une réelle appropriation des enjeux par les habitants et les entreprises du territoire ;
- e) systématiser une lecture transverse des sujets pour garantir la qualité des territoires et la qualité de vie des habitants.

En prenant en compte tous les types de potentialités de sources de productions d'énergies de leurs territoires : l'énergie chimique avec la biomasse ; l'énergie mécanique hydraulique ou éolienne ; l'énergie thermique par la géothermie ou le photovoltaïque, les PNR veulent sortir du modèle de la « société de consommation » (G.Bataille, 1949) basée principalement sur la combustion d'énergies fossiles.

En se dotant de la stratégie ci-dessus, les Parcs aspirent ainsi à décloisonner leurs actions en matière de transition énergétique. Ils agissent en se basant sur les outils qui font leur force. Ainsi ils ont

développé la connaissance territoriale (diagnostics énergétique de territoire, PCET) afin d'orienter leurs stratégies locales, menant à des objectifs de baisses de consommations, de productions d'énergies renouvelables, de sensibilisations des publics (en vue notamment de faire évoluer les modes d'habiter et de consommer), souvent par des solutions innovantes ou expérimentales, tout en prenant soin de valoriser ces actions pour un développement économique, touristique, renforcer leur identité territoriale

Or, la notion d' « écosystème énergétique territorial » repose sur « une approche ancrée localement, holistique et systémique, tentant d'intégrer par le projet spatial les dimensions techniques, humaines et sociales de l'énergie », proche de la stratégie des PNR.

Illustration de la stratégie du réseau des PNR

Le but de cette partie est d'illustrer les 5 axes de la stratégie des PNR par leurs actions ou projets. Les illustrations ont donc été réparties selon ces axes.

- a) L'engagement à l'initiative des TEPCV des PNR a été massif, sur 41 candidatures 40 ont été retenues. On note alors la volonté des Parcs de travailler avec leurs territoires voisins au vu des 8 candidatures retenues en co-portage avec une autre structure, dont 5 communautés d'agglomérations et 3 démarches inter-régionales.
- b) La totalité du réseau Parc agit auprès de ses collectivités adhérentes et de ses habitants pour les sensibiliser aux consommations et choix énergétiques, à différents degrés selon les Parcs, avec par exemple des partenariats avec l'ADEME (Landes de Gascogne, Millevaches, Grands Causses ...).
De nombreux Parcs vont plus loin en jouant un rôle d'ensemblier et d'accompagnateur auprès des collectivités et des particuliers. Le PNR des Alpilles a ainsi mis en place en 2010 le Conseil en Energie Partagée (CEP) qui permet aux communes adhérentes d'accéder à un technicien spécialisé dans les questions énergétiques, tant pour l'éclairage public que pour l'isolation des bâtiments.
- c) Plus de la moitié des PNR sont impliqués dans l'exploitation d'une filière bois-énergie sur leur territoire. Parmi eux, certains (dont les PNR de l'Avesnois, des Marais du Cotentin et du Bessin et des Boucles de la Seine Normande) sont parvenus à structurer cette filière de sorte qu'elle soit un véritable levier économique pour une transition énergétique et écologique. En témoigne l'exemple de l'Avesnois, et une élue de ce territoire : « l'Avesnois est un pays de bocage et nous avons rencontré des difficultés pour sauvegarder le bocage ». Ainsi, en obtenant des financements croisés de l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais et de l'ADEME, le PNR a su inciter les agriculteurs à préserver pour valoriser leurs haies, des élus à créer des chaufferies communales au bois. Pour finalement mettre en place cette filière qui permet, « une énergie non fossile, renouvelable, qui profite de manière économique aux habitants du pays et tout à fait favorable à la biodiversité de notre territoire. »
- d) Les Centrales Villageoises sont le résultat d'une expérimentation menée à partir de 2010 par Rhônalpennergie-Environnement et les PNR de Rhône-Alpes. Sous la forme de sociétés locales (SAS, SCIC) régies par une charte, elles permettent la construction d'unités de productions de production d'énergie renouvelable en associant des citoyens, des entreprises et les

collectivités, de la conception, jusqu'à l'exploitation. Aujourd'hui elles représentent 79 installations réparties sur 11 territoires, pour une puissance estimée à 800 kWc.

- e) La plupart des projets-Parc mentionnés ci-dessus font déjà état d'une lecture transverse des thématiques. En alliant la prise en compte des enjeux environnementaux, la production locale d'énergie renouvelable ou la baisse de la consommation énergétique et un développement économique raisonné.

2.3.7 Education à l'environnement (#7.2)

Le travail réalisé ici a été fait sous la direction de Anne Pisot, responsable de ce critère. Contrairement à ce qui a été fait pour d'autres critères, l'orientation de cette « notice » a été intégralement pensée et introduite par Anne Pisot.

- Appropriation des thématiques et des méthodologies.

Le travail a consisté à appuyer les analyses faites par Anne Pisot, en illustrant ses propos par des exemples d'actions ou de projets de PNR, notamment en visionnant les vidéos « Tous en action ! ».

« Tous en action ! est une série de petits films ou diaporamas valorisant la diversité des actions d'éducation au territoire dans les Parcs naturels régionaux, actions menées avec des partenaires éducatifs, culturels ou scientifiques. » (FPNRF, 2015).

La mission d'éducation des publics est inscrite parmi les 5 missions principales des PNR du Code de l'Environnement. Les spécificités des PNR s'articulent autour des 4 points clés mentionnés ci-après.

L'évolution marquée de l'objet d'éducation : vers l'approche par le territoire de la relation homme/nature

Vosges du Nord : « Terre de verre »

« Comment les ressources naturelles des Vosges du nord ont contribué à l'émergence d'une filière industrielle ? »

Vidéo sur « les infondus », verriers professionnels qui font de « l'archéologie expérimentale ». Ils reconstruisent des fours d'époque et les font fonctionner. La vidéo se focalise sur la question de comment et avec quoi travaillaient les premiers verriers, au vu des ressources locales ? « Lier l'homme à son milieu », faire le lien entre les activités du territoire et les ressources disponibles.

Verdon : « Inventaires citoyens de la biodiversité »

« Les habitants découvrent la biodiversité avec les associations naturaliste de la Région PACA »

Tout au long de l'année et chaque année dans une commune différente, de multiples activités gratuites sont prévues pour (re)découvrir la faune et la flore du territoire. « Ce n'est pas une action qu'on aurait mené nous-même, c'est vraiment une action que nous apporte le Parc » dit le maire de Ginasservis (83). Le Parc procure des intervenants-spécialistes qui donnent aux habitants les bases pour leur permettre de pouvoir s'impliquer sur ces questions.

Le PNR tisseur de liens, développant des partenariats entre acteurs de son territoire

Haute vallée de Chevreuse : « Du lien c'est tout ! »

Dans le contexte de l'extension du périmètre du PNR, son président parle de la volonté de créer du lien pour favoriser l'envie des habitants de préserver le territoire. Le choix a été fait de se servir de la sensibilité artistique, appel à projet, « Petit Pois Princesse » troupe artistique extérieure au Parc qui a été retenue.

Une « tournée » du territoire est organisée pendant plusieurs semaines pour faire de la photographie thématique et symbolique du territoire, 11 « ateliers-laboratoires » avec les habitants, du théâtre, de la lecture, de l'écriture. Cette tournée a permis de créer une représentation théâtrale « Du lien c'est tout ! » mêlant tout ce qui a été vu sur le territoire, et interprétée par des habitantes. Un spectacle pour « donner du sens à l'appartenance au Parc ».

Un public ciblé très large

Massif des Bauges : « Les Géo Parc-cours lycéens »

« Les lycéens sur le terrain »

Après obtention du label Geopark, le PNR propose un projet pédagogique pour les lycéens, une intervention en classe et une journée de terrain pour découvrir les enjeux, les acteurs et les conflits d'intérêts d'un projet d'aménagement du territoire. En 2014, 12 lycées ont participé et l'idée a été reprise dans le PNR Monts d'Ardèche.

Normandie-Maine : « Enquête de la mulette »

« A la découverte de la mulette perlière, espèce menacée d'extinction »

Présence de cette espèce (moule d'eau douce) dans l'un des cours d'eau du Parc, volonté d'impliquer une centaine d'enfants à ce projet et voir leur regard sur cette espèce. Travail tout au long de l'année scolaire sur cette espèce, restitution d'un exposé scientifique, d'un film, d'une chanson « le projet pédagogique a été complet, il est allé au-delà de nos espérances »

Des formes d'action toujours renouvelée et toujours réinterrogées.

Haut-Languedoc : « Concours culinaire »

« Développer une restauration collective locale dans le PNR du Haut-languedoc »

Vidéo d'un concours culinaire, basé sur des produits et des savoirs faire locaux, en lien avec la « Marque Parc ». La cuisine est un marqueur culturel et identitaire fort de ce territoire. Le président du PNR exprime la volonté de transmettre ce patrimoine culinaire et d'utiliser ces produits locaux dans la restauration collective du territoire, cela représente un lien fort avec le territoire, connaître le produit, son origine, ses conditions de production.

Haut-Languedoc : « Apprendre avec la Marque Parc »

« La marque Parc un vecteur d'éducation au territoire et à l'environnement pour tous les publics » énonce la chargée de mission « Marque Parc » de ce PNR.

Le PNR a choisi d'impliquer les bénéficiaires de la Marque Parc dans leurs actions d'éducation au territoire et à l'environnement, en faire des ambassadeurs du territoire. Le Parc fournit quelques outils, comme des accessoires d'observation de la faune et de la flore, des « mallettes pédagogiques »,

dans les locaux des bénéficiaires (livres et brochures sur le territoire, les espèces, les espaces). Ces « ambassadeurs » forment un réseau à travers le territoire et permet au Parc de toucher tous les publics.

2.3.6 Conclusion partielle

Contrairement au quantitatif, le volet qualitatif de l'étude n'est pas limité par l'existence de la donnée. Les recherches effectuées ici font apparaître une multitude d'actions et de projets très divers, portés par les PNR ou en collaboration avec eux. La plupart des projets mentionnés dans ce chapitre ont été partagés, repris par d'autres PNR ou institutions. C'est là un choix fait pour l'étude. Pour refléter la transversalité des missions des Parcs, de montrer des projets décloisonnés, s'inscrivant dans une stratégie, un objectif global, plus large.

Dans ce choix réside la principale limite de ce volet. Il part du principe, avéré pour cette étude, qu'il est impossible de tout dire, de tout exposer. Des projets uniques, éphémères ou arrêtés en cours d'élaboration, tous porteurs d'une forme de plus-value des PNR, n'ont donc pas été pris en compte.

Incontournable, ce choix a tout de même permis d'observer de manière sensible les PNR. Nous avons pu répondre, en partie tout au moins, au « pourquoi » et au « comment » mentionnés en introduction de ce chapitre.

En étudiant les relations entre des problèmes reconnus sur des territoires et les solutions appliquées, le « pourquoi » de l'action des Parcs vérifie la prise en compte de leurs 5 missions inscrites au Code de l'Environnement, mais à des degrés différents. En effet, au regard des éléments apportés par ce chapitre, la mission de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager est celle où ils sont reconnus comme les plus légitimes à agir. Comme l'exprime en 2015 Marjorie Jouen, membre du CORP, sur le triptyque du DD, les PNR assument quasiment un rôle d'auxiliaire de la puissance publique sur les questions environnementales, et une contribution secondaire dans les deux autres domaines. Finalement, la transversalité de l'action des PNR leur permet de travailler, avec plus ou moins de réussite, sur chacune de leur mission, et cela semble être leur principale plus-value par rapport à la prise en compte de ces dernières.

Au « comment », nous avons répondu en observant les stratégies, méthodes et outils mis en place dans les projets. La posture d'accompagnateur réussit bien aux PNR, elle leur permet d'utiliser au mieux les outils dont ils disposent. La connaissance fine du territoire les porte alors en facilitateur de l'action collective, leur capacité à « convaincre plutôt que contraindre » initie des partenariats contractuels pour l'intérêt collectif, avec lesquels ils savent innover et expérimenter, pour permettre aussi une prise en compte des temps longs. A l'inverse, la posture de gestionnaire ou de porteur de projet oblige les PNR à concentrer leurs moyens, souvent au détriment d'autres activités, ou de l'intérêt collectif, comme nous avons pu, par exemple, le voir lorsqu'un PNR est porteur d'un SAGE. Enfin, cette posture d'un PNR lui autorise plus difficilement à être un soutien aux initiatives locales, faute de moyens.

3 Apports réciproques

Ce dernier chapitre cherche à montrer uniquement les apports jugés importants par l'auteur. Ce parti-pris a pour effet un parallèle entre les « gains », ce que l'auteur estime avoir appris, compris, développé ou découvert durant ces mois, et les « dons » sont ce que l'auteur estime avoir fourni d'utile à l'étude.

A la suite de discussions tenues avec des camarades de formation, l'auteur s'est rendu compte d'une spécificité des apports de ce stage. Etudier les PNR a imposé de s'intéresser à de nombreuses thématiques du développement territorial, le glossaire est à, cet égard, éloquent. Cela représente une chance rare dans un tel stage, de ne pas se limiter à ce que pourrait faire un service seul d'une collectivité territoriale, et d'aborder les différents aspects (législatifs, organisationnels, techniques, ...) de ces thématiques. La répartition du travail au sein de l'équipe n'a pas permis de travailler sur l'ensemble des thématiques de l'étude, mais cela limite également l'aspect négatif de cette réflexion. En effet il serait facilement opposable à cette réflexion que « toucher » à plusieurs thématiques ne conduirait finalement qu'à les « effleurer », à n'étudier qu'en surface des sujets méritants d'être approfondi. Cependant, les thématiques abordées ont toutes demandé un travail de compréhension poussé, même si limité par l'intérêt de l'étude. De plus, d'un point de vue personnel, cela va dans le sens de la formation IDT² qui forme des futurs professionnels généralistes des territoires, et non des spécialistes d'une de leurs thématiques.

Le réseau des Parcs est un objet changeant sur plusieurs dimensions. Pour l'aspect quantitatif, il aura fallu prendre en compte que chaque année il y a des changements dans les communes incluses, partiellement incluses, exclues des PNR. Et chaque changement d'année dans les données demandent de vérifier la composition du réseau des Parcs pour cette année-là. Le qualitatif, lui, a demandé de pouvoir comprendre des mécanismes parfois propres aux Parcs, tant dans la recherche bibliographique que durant les phases d'entretiens. Le travail en réseau des Parcs, le degré d'expérimentation et d'innovation constamment recherché dans leurs projets, les positions de « défenseurs » et de « détracteurs » des Parcs, sont autant de facteurs qu'il a fallu intégrer afin de permettre l'efficacité du travail.

3.1 Gains

3.1.1 Savoir

Des connaissances juridiques et réglementaires ont été apportées, principalement sur les compétences des collectivités territoriales concernant notamment tout ce qui a trait aux thématiques développées plus haut, de l'environnement, des financements, de l'énergie, des paysages, ...

Deux de ces thématiques ont particulièrement apporté au stagiaire en termes de savoirs. Premièrement le financement, car il a demandé un long travail d'appropriation et conditionne en grande partie le fonctionnement des organismes et institutions, secondement l'environnement car il a été étudié sous de multiples angles, de par la transversalité des actions des PNR en la matière.

Ce stage a permis une meilleure connaissance de la France, plus particulièrement sur les enjeux des espaces ruraux et de montagne et sur les liens ville-campagne, sur plusieurs thématiques. Comparer

à chaque fois les données des PNR et de la France favorise l'intégration de « chiffres clés » sur différentes les différentes thématiques étudiées.

Ce stage a aussi permis la découverte de nombreuses bases de données thématiques de la France. Si la connaissance de Data.gouv a pu être utile, connaître l'existence et le fonctionnement de tout un réseau de ces bases de données peut grandement augmenter l'efficacité, même en amont de la recherche de données, connaître les bases de données existantes sur une thématique et les informations potentiellement mobilisables est d'une aide précieuse lors du choix d'une stratégie de travail.

Les PNR sont généralement compétents dans la mobilisation des politiques et programmes d'aides européennes au développement rural et à la cohésion des territoires. Ainsi le stage a pu approfondir les connaissances liées à ces sujets.

3.1.2 Savoir-faire

Les PNR sont des ensembliers des territoires, des facilitateurs de partenariats. Cela a induit une meilleure prise en compte des acteurs d'un territoire, et de l'importance des jeux de réseaux d'acteurs qui peuvent conditionner beaucoup pour un territoire. Autant que deux élus qui se détestent peuvent bloquer des choses, deux personnes qui ne se sont pas rencontrées ne pourront pas partager d'idées ou de projets. Par-là, les PNR ouvrent le champ des possibles en termes de rencontres d'acteurs. La sérendipité est une notion auxquelles il est parfois fait allusion lorsque ses effets sont reconnus et cela peut commencer ainsi.

Des entretiens menés au cours du stage, souvent sur des sujets précis et parfois très techniques, ont permis d'acquérir des réflexes utiles pour en améliorer l'efficacité.

Le volet quantitatif de l'étude a mobilisé et amélioré les savoir-faire de recherche, d'exploitation et d'interprétation des données. Il a également permis une meilleure prise en main des outils de traitements de bases de données (Access et Excel, principalement) et cartographiques (QGis, principalement).

3.1.3 Savoir-être

Dans la partie de rédaction des « fiches » et « notices », la partie sur les précautions est certainement un exercice liant plus l'éthique professionnelle et l'affranchissement par rapport aux éventuelles futures critiques par d'autres sur le travail effectué. Pour l'auteur, cela a représenté un exercice ô combien pédagogique. Devoir revenir sur tout ce qui a été fait sur une thématique, prendre du recul et se poser les questions de quelles sont les limites de ce travail, revoir tous les choix méthodologiques faits afin de pouvoir les assumer pleinement en les situant au regard de l'étude, ont été autant de phases permettant une appréhension pédagogique de l'éthique et de l'organisation du travail.

Dans la création de bases de données, cette organisation du travail, s'est par exemple manifestée par pleins de petits réflexes qui se prennent et font gagner en efficacité, avec par exemple l'enregistrement de fichiers consécutifs par date afin de garder une trace, le codage intuitif des données, ...

3.2 Dons

3.2.1 Compétence

Le cours sur les finances publics, et notamment l'intervention de Raphaël DINTRE ont été d'un grand secours pour le critère « financement » de l'étude. Cela a notamment permis un gain de temps important dans l'appropriation des données, de même qu'une interprétation plus pertinente.

Les apports de la formation du master IDT² sur les thématiques de l'environnement, notamment sur les relations entre les dynamiques rurales et urbaines, les transitions énergétique et écologique et la gestion de l'eau ont été particulièrement utiles et mobilisés.

Enfin, les compétences techniques en liens avec les bases de données les outils de SIG liées à l'unité d'enseignement sur les indicateurs, ont également permis de rentrer plus rapidement dans une phase opérationnelle de travail.

Sur un autre aspect, les différents cours théoriques du master IDT² (notamment et surtout les unités d'enseignement : Politique publique territoriale, Gestion territoriale et urbaine, Transition économique et sociale, Evaluation et finance publique locale) ont aidé pour la prise de recul nécessaire à ce travail en ayant les connaissances de bases à la compréhension de l'étude dans un contexte plus large.

3.2.2 Un autre regard

Rigueur et rationalité ont été les maîtres mots pour conduire le volet quantitatif de l'étude. En effet, comme a pu le répéter le responsable de l'étude, mieux vaut moins d'indicateurs, ou une interprétation plus limitée que des indicateurs non pertinents ou des valeurs non justifiables !

Humilité et curiosité ont aidé à la réalisation du volet qualitatif. L'humilité pour permettre le doute au cours des travaux de recherche et ainsi tenter de rendre mieux compte d'un ensemble à première vue sans cohérence. La curiosité a été le moteur d'un grand nombre de découvertes tant de travaux que d'informations et autres ressources. A noter qu'elle a aussi été, parfois, la source de perte de temps au cours des recherches ...

CONCLUSION

Les PNR en France : une autre vie s'invente-t-elle ici ? Le titre de ce rapport porte la question, ambitieuse, même compte tenu des précautions de cette étude, de savoir en quoi les PNR agissent différemment d'autres institutions plus « classiques » sur le développement de leur territoire. Plus encore, la recherche de la plus-value et des valeurs spécifiques des PNR amène un questionnement qualitatif sur ce « faire autrement ».

Pour ce stage, la connaissance des Parcs naturels régionaux de France a été une nécessité, inscrite dans ses missions prioritaires. La recherche de leur efficacité invite à côtoyer un réel danger de se limiter à la vue de leurs actions et activités. Le risque est celui d'inconsciemment penser que cela est un fait acquis, que les Parcs ont toujours été « bon » ou « bien » dans leurs projets et qu'ils vont forcément le demeurer.

Les principaux résultats obtenus dans le volet quantitatif, mêmes nuancés, montrent que les PNR protègent effectivement autrement, bien, et souvent mieux leur territoire. Cependant la protection de la nature a changé depuis la naissance des PNR pour se diriger vers les champs de la gestion et de l'adaptation, en opposition à l'isolement et l'exclusion. Or, il a été vu dans ce volet de l'étude que les territoires-buffers, de pourtour des Parcs, ont quasi-systématiquement des résultats moins bon que ceux des PNR et du reste de la France, induisant un doute légitime sur la plus-value des Parcs en termes d'interterritorialité.

Le qualitatif observe, l'organisation et le mode d'action des PNR. La notion de projet y est omniprésente et assure les idées de globalité, de multisectorialité et de transversalité dans l'activité des PNR. L'engagement, est également un thème très présent dans cette organisation, par leurs nombreux partenariats mais aussi dans le mode d'action des Parcs appelant à plus de démocratie participative et une grande place pour la médiation.

L'apport le plus évident de ce rapport constitue finalement une perception d'une immense diversité, allant croissante, des PNR, tant dans les déterminants de ce qu'ils font que de ce qu'ils sont. Cette diversité soulève et nourrit les débats à l'extérieur comme à l'intérieur du réseau des PNR. Elle constitue un danger de perdre les biens communs à l'ensemble du réseau pour certains, une chance de construire une unité plus riche et de renforcer le réseau pour d'autres. Il est cependant de plus en plus reconnu que l'entité « réseau des PNR » est loin du niveau de son potentiel d'un outil extraordinaire de partage d'expériences et de compétences capitalisées en son sein.

Peut-être, également, que leur attitude « défensive », venue du sentiment compréhensible de devoir justifier sans cesse ses actions quand on les sait pertinemment être les bonnes, a conduit les PNR à se replier sur eux-mêmes, convaincus de faire les choses de la manière car le passé a pu leur donner raison. En témoignent leur communication « Parcocentrée » remarquée par Philippe Lacombe et le milieu du réseau Parc, connu pour sa fermeture aux membres extérieurs. Cette attitude est pourtant contraire à ce que sous-entend la « culture Parc », d'un passé largement appuyé sur les processus de la « méthode scientifique », de la remise en question de ses acquis et de ne se fier qu'à des faits tangibles, éprouvés par l'expérience.

Cependant les Parcs continuent à être des acteurs dynamiques des territoires. Ils continuent à préfigurer dans les politiques publiques dans de nombreux domaines, et restent des territoires d'expérimentations et d'innovations, les conseils scientifiques prenant même une importance plus grande encore dans leurs stratégies. Ainsi, pour reprendre les termes de la question initiale de ce travail, une autre vie s'invente-t-elle ici ? Il est plus juste de dire qu'effectivement, une autre vie s'est inventée ici, ce dont nous pouvons aujourd'hui apprécier les effets. Les PNR ne sont peut-être tout simplement plus la réponse à un problème public de cohésion territoriale mais ils demeurent des territoires où sont portés et partagés des valeurs et des principes contribuant à façonner de nouveaux ordres social et naturel pour les sociétés de demain.

Bibliographie

Ouvrages :

Baron (N.) et Lajarge (R.), 2015, *Les parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*, éd. Quae, 247p.

Ferraton (M.), 2016, *L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France*, thèse de géographie, Université Grenoble Alpes, 328p.

Crozier (M.) & Friedberg (E.), 2014, *L'acteur et le système*, éd. Seuil, 512p.

Rapports :

ENSAG, Anne Coste, Xavier Guillot, Nicolas Dubus, Alexis Pernet, Marcel Ruchon, Mathilde Chamodot, 2015, *Spatialiser la transition énergétique : Vers la production d'écossystèmes énergétiques territoriaux " en milieu rural*, Rapport final. [Rapport de recherche], 328p.

FPNRF, 2014, *Orientations stratégiques de la Fédération à l'horizon 2020*, 14p.

FPNRF, 2012, *Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux*, 12p.

FPNRF, 2015, *Livre blanc – L'innovation dans les Parcs naturels régionaux*, 13p.

Articles :

Martin (G.), 2008, « Sociologie politique : l'action publique. Patrick Hassenteufel, Paris, Armand Colin, coll. « U-Sociologie », 294 pages ISBN : 2-200-01985-3 », *Idées économiques et sociales* 2009/1 (N° 155), p. 78-78.

Hassenteufel (P.), 2010, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 157, no. 1, pp. 50-58.

Référence tirées d'Internet :

CGDD, 2014, Rapport SOeS, « Parcs naturels régionaux. Chiffres clés »
http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Etudes_et_documents/2014/ed115-parc-naturel-regionaux-octobre2014.pdf « consulté le 05/12/2016 ».

CORP, 2015, « Relation Homme-Nature. Contributions et controverses du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective. »
<http://www.parcs-naturels->

regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/controverses_et_contributions_universite_d1ete_des_parcs_naturels_regionaux.pdf « consulté le 02/05/2017 ».

Wendeln (M.), 2014, « L'égalité territoriale en France : la rançon de l'histoire », *Métropolitiques*, URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-egalite-territoriale-en-France.html> « consulté le 17/05/2017 ».

Document historique des Parcs. « Les parcs naturels régionaux : 40 ans d'histoire... », http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/article/histoire-40_ans.pdf « consulté le 10/05/2017 ».

1Bérior (P.), 2013, « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993). » http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_place_du_paysage_dans_l_action_des_parcs_naturels_regionaux_depuis_la_loi_paysage_1993 « consulté le 16/04/2017 ».

« Bulletin n°3 : Concentrations en nitrates d'origine agricole dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Edition 2015 – Données 2012-2013. » http://www.eaufrance.fr/IMG/pdf/nitrates_20122013_201507.pdf « consulté le 15/02/2017 ».

CORP, 2011 « Intervention de Philippe Lacombe. Président du CORP. Séminaire de Forcalquier-Lurs. » http://www.parc-naturel-regional.fr/upload/doc_telechargement/grandes/Intervention%20de%20Philippe%20LACOMBE.pdf « consulté le 27/04/2017 ».

CESR Auvergne, 2007, « Note d'information sur la charte pour le développement durable de la filière porcine en Auvergne » <http://www.cesdefrance.fr/pdf/6781.pdf?PHPSESSID=9ad4487dd08a9bfb524dbaa06626bdae> « consulté le 07/04/2017 ».

FPNRF, 2015, « 51 initiatives pour le climat. Les Parcs s'engagent. » http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/51_initiatives_pour_le_climatbd.pdf, « consulté le 05/05/2017 ».

FPNRF, 2007, « Revue parcs n°58/59 » <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/revue-parcs-ndeg-5859> « consulté le 21/05/2017 ».

FPNRF, 2016, « Argumentaire. Questions – réponses sur les Parcs naturels régionaux » http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/cbab1603xxxx_argu_pnr_f_a_5_fr_hd.pdf « consulté le 04/06/2017 ».

Glossaire

AB : Agriculture Biologique

ADEME : Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

AOP : Appellation d'Origine Contrôlée

AU : Aire Urbaine

BASOL : Base de données sur les sites pollués

BD : Bases de données

ADES : Accès aux Données sur les Eaux Souterraines

BD-LISA : Base de données sur les Limites des Systèmes Aquifères

CDSP : Centre de Données Socio-Politiques

CEP : Conseil en Energie Partagée

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Cermosem : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes SEches et Méditerranéennes

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de L'Epargne Solidaire

CIST : Collège International des Sciences du Territoire

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

CORP : Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective

C1 : Commune de campagne avec influence urbaine

C2 : Commune de campagne sans influence urbaine

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DD : Développement Durable

DOM : Département d'Outre-Mer

EDF : Electricité De France

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FPNRF : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

FSE : Fonds Social Européen

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

GIRE : Gestion Intégrée de la Ressource en Eau

ID : Identifiant

IDT : Ingénierie du Développement Territorial

IDT² : Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition

IGP : Indication Géographique Protégée

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de Statistique et des Etudes Economiques

IPR : Indice Poisson Rivière

MAE : Mesure AgroEnvironnementales

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

ONB : Observatoire National de la Biodiversité

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PAC : Politique Agricole Commune

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

PN : Parc National

PNR : Parc Naturel Régional

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SANDRE : Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau

SAS : Société par Actions Simplifiées

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIE : Système d'Information sur l'Eau

SIG : Système d'Information Géographique

SOeS : Service de l'Observation et des Statistiques

TEPCV : Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte

UE : Union Européenne

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

ZAU : Zonage en Aire Urbaine

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

Tables du rapport

Figures :

Figure n°1 : Schéma institutionnel « classique » d'un PNR.....	p7
Figure n°2 : Les 4 volets de l'étude.....	p12
Figure n°3 : Les 27 critères de l'étude.....	p14
Figure n°4 : Extrait de la base de données « Politique (#1.3).....	p19
Figure n°5 : Tableau de valeurs de l'indice de qualité environnementale	p22
Figure n°6 : Part du territoire en Znieff	p24
Figure n°7 : Part des différents types d'espaces naturels dans l'occupation du sol.....	p24
Figure n°8 : Tableau de l'état écologique des masses d'eau superficielles.....	p27
Figure n°9 : Tableau de l'état chimique des masses d'eau superficielles.....	p28
Figure n°10 : Tableau du nombre de sites pollués par commune.....	p28
Figure n°11 : Tableau des nitrates dans les masses d'eau superficielles.....	p29
Figure n°12 : Tableau des nitrates dans les masses d'eau souterraines.....	p29
Figure n°13 : Répartition des indices de confiance pour l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles.....	p31
Figure n°14 : Tableau de la structure de l'activité en 1990 et 2016.....	p32
Figure n°15 : Données confidentielles supprimées.....	p37
Figure n°16 : Données confidentielles supprimées	p38
Figure n°17 : Données confidentielles supprimées.....	p39
Figure n°18 : Données confidentielles supprimées.....	p40
Figure n°19 : Données confidentielles supprimées.....	p40
Figure n°20 : Données confidentielles supprimées	p41
Figure n°21 : Schéma d'exemple d'approche territoriale de la GIRE, à l'échelle d'un PNR.....	p45

Cartes :

Cartes 1&2 : Abstention au 2 nd tour des élections présidentielles de 1995 et 2012.....	p20
--	-----

Carte n°3 : Indice de qualité environnemental en 2016.....p22

Encadré :

Encadré n°1 : Extrait de la base de données « financementp35

Annexe 1 : Carte des 51 PNR de France



Annexe 2 : Appel d'offre de la FPNRF



Etude sur la « Plus value » des parcs naturels régionaux

Appel d'offre

Créé en 1967, les Parcs naturels régionaux vont célébrer en 2017 leurs 50 ans d'existence. A cette occasion, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France souhaite communiquer sur la plus-value des Parcs (ou la valeur spécifique de l'action des parcs).

Objectifs

L'offre de service a pour objectif de caractériser la spécificité de la valeur de l'action des Parcs naturels régionaux en matière de développement durable afin de dégager :

- les effets mesurables ou appréhendés de leurs activités dans différents domaines sur un territoire
 - les tendances et les opportunités à même de renforcer cette plus value dans l'avenir
- Il s'agira d'analyser, à partir d'indicateurs statistiques et de récits d'expériences, les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de caractériser cette plus value des Parcs ou valeur spécifique de l'action des Parcs.

Méthode

L'offre de service s'appuiera sur :

- Les éléments de cadrage établis par le Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (CORP), organe consultatif auprès de la Fédération des Parcs naturels régionaux (note jointe)
- les études documents et travaux suivants (non exclusifs)
 - + *Les Parcs naturels régionaux, chiffres clés du SOeS-CGDD (2014)* <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/les-parcs-naturels-regionaux-chiffres-cles>
 - + *Livre blanc - L'innovation dans les Parcs naturels régionaux* (2015) <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/livre-blanc-innovation-dans-les-parcs-naturels-regionaux>
 - + *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*. N. Baron, R. Lajarge, éditions Quae, 2015

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est maître d'ouvrage de l'étude. Elle confiera la prestation à un bureau d'étude, un laboratoire de recherche ou un consortium.

Un comité de pilotage sera mis en place pour valider en fonction de la méthode proposée, les différentes étapes d'avancement.

Livrables attendus :

- 1 note argumentaire d'une quinzaine de page
- 1 étude détaillée permettant de qualifier l'approche quantitative et qualitative, et ses annexes : méthode d'analyse, données chiffrées, éléments cartographiques et graphiques, ressources mobilisées (personnes et bibliographie).

Remise des documents sous formats papier (en 3 exemplaires) et électronique.

La proposition comprendra :

- la méthodologie proposée
- un calendrier détaillé
- une présentation détaillée des compétences et références de l'équipe
- le cout détaillé de la prestation

Calendrier prévisionnel

- septembre 2016 Constitution du comité de pilotage, validation du cahier des charges et de la méthode
- octobre 2016 Lancement de l'étude
- juillet 2017 Restitution de l'étude

Calendrier de l'appel d'offres :

Les réponses à l'appel d'offres sont attendues pour le **25 aout 2016 à 12h**. Elles seront adressées par courriel à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à l'attention de Pierre Weick : pweick@parcs-naturels-regionaux.fr

Contact:

Pierre Weick

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Tél. 01 44 90 86 20

Pièce jointe

-Eléments de cadrage « Argumenter la plus-value des PNR » CORP Juin 2016.



Éléments de cadrage de l'appel d'offre

Argumenter la « Plus-value » des PNR

Vers des indicateurs de l'activité spécifique des parcs

(Document du Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective-CORP-
de la Fédération des Parcs naturels régionaux –juin 2016)

Le groupe du CORP avait pour objectif d'élaborer une méthodologie permettant aux Parcs naturels régionaux-PNR et à leur Fédération-FPNRF d'explicitier et de fonder en arguments, étayés par des chiffres et des récits d'expériences publiés, la valeur spécifique (ou « plus-value ») de leur contribution au développement durable des territoires.

Cette démarche est complémentaire des nombreux travaux d'évaluation conduits par tous les parcs pour le suivi de leur charte. Elle constitue un approfondissement des documents d'analyse de l'innovation produits par le CGET, notamment sur les leviers de l'innovation dans les territoires de faible densité, et la Fédération des parcs, avec en particulier le Livre Blanc réalisé en octobre 2015 (Edater-FPNRF).

Forte de cette méthode, la FPNRF pourra mobiliser des moyens pour assurer la collecte des indicateurs et des récits permettant de mieux valoriser la spécificité des PNR à l'occasion de la célébration de leur 50^{ème} anniversaire.

Pour caractériser et valoriser l'action des PNR, les travaux du groupe ont distingué deux approches complémentaires, l'évaluation de leurs activités et l'analyse de leur spécificité.

1/ L'évaluation de l'activité des parcs,

Comme pour toute politique publique, cette évaluation est indispensable pour **apprécier l'efficacité des actions mises en œuvre** par les PNR pour remplir les cinq missions ⁽¹⁾ qui leur sont assignées par la loi. Cette démarche vise à montrer que chaque parc remplit « **bien** » les objectifs qu'il s'est fixé. Elle est mise en œuvre, PNR par PNR, dans le cadre du suivi-évaluation de sa charte. Compte tenu de la spécificité de chaque projet de territoire et de la multiplicité des indicateurs ad hoc construits pour le caractériser, il s'avère aujourd'hui hors de portée de la Fédération des parcs d'envisager une compilation harmonisée de ces travaux conduits au rythme du renouvellement des chartes de chaque PNR ⁽²⁾.

Une analyse nationale ⁽³⁾, à partir des données statistiques disponibles, a cependant permis, par comparaison avec les zones rurales et zones de montagne, de mettre en évidence quelques unes de leurs spécificités et l'impact de leur action en matière de préservation des terres agricoles et de développement du tourisme, par exemple.

¹ / 1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ; 2° De contribuer à l'aménagement du territoire ; 3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; 4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

² / Une démarche est aujourd'hui engagée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France pour construire un référentiel partagé par les 4 PNR franciliens.

³ / La publication 2014 du SOES-CGDD sur « les chiffres clés des PNR » mériterait d'être complétée par une analyse chronologique permettant de distinguer les PNR en fonction de leur date de création afin de mieux évaluer l'impact de leur action dans la durée (plus de 30 ans / 10 à 30 ans / moins de 10 ans).

Les travaux scientifiques dans ce domaine demeurent ponctuels et il serait souhaitable d'envisager, à l'initiative des ministères en charge de la Recherche et de l'Ecologie, de promouvoir à l'échelle nationale un programme d'évaluation des politiques publiques de gestion et de valorisation des espaces naturels protégés, l'action des PNR étant alors prise en compte en comparaison avec celles d'autres formes d'organisation locales du territoire.

2/ L'analyse de l'action spécifique des parcs

Cette approche est importante pour montrer comment les PNR se distinguent d'autres acteurs du territoire, comment par **leur singularité** ils font « **autrement** ». Cette démarche a aussi l'ambition d'apprécier **l'efficacité** de leur action et tenter de montrer que les PNR font « **mieux** », c'est-à-dire avec plus de résultats au regard des ressources consommées.

S'il n'est pas réaliste d'apprécier - au sens strict - l'effet propre de l'action des PNR, la démarche cherche à **caractériser les activités spécifiques des parcs**, qui, aux côtés d'autres politiques publiques voire d'autres facteurs explicatifs indépendants de l'action publique, contribuent à l'évolution de leurs territoires. Valoriser cette singularité de leur action impliquera aussi des comparaisons avec d'autres territoires, démarche toujours difficile à conduire avec des territoires comparables de proximité du fait de la spécificité géographique et historique de chaque territoire.

Cette analyse se veut complémentaire des travaux conduits par le CGET sur les leviers de l'innovation dans les territoires de faible densité et du Livre Blanc de l'innovation dans les parcs naturels régionaux réalisé par la Fédération en octobre 2015 (avec l'appui d'Edater). Elle doit contribuer à mieux valoriser la spécificité des PNR à l'occasion de la célébration de leur 50^{ème} anniversaire.

3/ Les quatre piliers de l'activité des PNR

Notre proposition vise à caractériser la plus value des PNR à partir de leurs activités types regroupées autour des quatre registres fondamentaux de l'activité de tous les parcs, que l'on pourrait dénommer « les quatre piliers » des PNR :

- **un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc,**
- **une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire,**
- **un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales**
- **un idéal de qualité de vie et de bien-être des habitants (« une autre vie s'invente ici »).**

La plus value ou spécificité de l'action des PNR peut ainsi être caractérisée par leur capacité à conduire conjointement un ensemble de 12 activités types, (liste en fin de document) avec des approches transversales et interdisciplinaires, et d'en assurer eux même le pilotage avec une participation des habitants et une prise de décision par les élus du territoire. Cette démarche intégrative est effectivement la signature des PNR. Elle est restée constante depuis la création des premiers parcs, s'est adaptée à la diversité des contextes de chaque parc et à l'évolution des politiques publiques depuis 1967.

On retrouve ainsi dans tous les PNR la plupart des 10 leviers d'innovation identifiés dans une étude récente sur l'innovation dans les territoires à faible densité du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ⁽⁴⁾. Dans le tableau en annexe 1, ces 10 leviers de l'innovation dans les territoires de

⁴ / Les 10 leviers de l'innovation dans les territoires de faible densité (pages 41 à 68 de l'étude du CGET – 2015) :

- 1 - un bon équilibre entre un capital social fort et la capacité à le renouveler par l'arrivée de nouvelles personnes venant de l'extérieur;
- 2 - l'appui sur des « catalyseurs de l'innovation » pour identifier les idées latentes, révéler un potentiel, mettre en réseau les bons acteurs, accompagner les « pionniers » ;
- 3 - la capacité d'un territoire à définir une stratégie fédératrice de long terme, qui permet d'ancrer la dynamique d'innovation dans la durée ;
- 4 - la capacité à développer en interne et/ou à mobiliser en externe les compétences en ingénierie nécessaires au développement des projets ;
- 5 - les partenariats stratégiques avec des acteurs extérieurs au territoire et la coopération avec d'autres territoires ;

faible densité ont été répartis entre les 12 actions types, sachant que la plupart d'entre eux sont mis en œuvre dans des approches transversales entre plusieurs actions.

3/ Deux types d'indicateurs pour caractériser les 12 activités types des PNR

Pour conduire une analyse des actions collectives humaines, comme celles des PNR, il s'avère nécessaire d'avoir recours à deux types d'indicateurs des données statistiques et des récits d'expérience :

- **Les indicateurs statistiques** actuellement proposés par le SOeS permettent des comparaisons avec d'autres territoires comparables (ruraux, montagne,...). Ils sont limités car souvent anciens ils sont peu opérationnels au regard des actions innovantes mises en œuvre par les PNR. Ils peuvent cependant être complétés par des données collectées auprès des directions de Parc (voir premières propositions dans le tableau en annexe 1).
- **Des récits d'activités, présentés par les acteurs eux-mêmes ou des témoins extérieurs**, permettent d'appréhender les « invisibles », ces changements peu perceptibles, qui échappent aux relevés statistiques habituels. Ces récits peuvent dans un premier temps être collectés dans les articles de la revue « Parcs » de la fédération des Parcs naturels régionaux de France et au « Marché des initiatives » organisés à chaque congrès pour la mutualisation des expériences les plus innovantes du réseau (voir premières propositions dans le tableau en annexe 2). Pour valider leur pertinence, et éviter un processus « d'auto-louange », il est aussi nécessaire de les situer par rapport à d'autres expériences conduites à l'extérieur des Parcs présentées dans d'autres revues (Cf. Espaces Naturels,) ou des rapports d'évaluation des politiques publiques (Cf. Rapport CGET sur les espaces à faible densité).

Ainsi, le travail de collecte des indicateurs communs au réseau des PNR, exige comme préalable **un accord sur la liste des activités types (la formulation et le contenu)** mises en œuvre par les PNR pour mener à bien leurs missions. Pour chacune des activités choisies, les indicateurs chiffrés seront ensuite à préciser et les descripteurs qualitatifs à hiérarchiser, avant d'organiser leur collecte et leur valorisation.

Liste des 12 activités types des PNR

Un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc

- Elaborer collectivement, suivre et actualiser régulièrement une charte pluriannuelle du projet de territoire
- Organiser et animer des démarches collaboratives pluridisciplinaires
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques à différentes échelles

Une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire,

- Connaître, protéger et valoriser la géo-diversité et la biodiversité des écosystèmes du parc
- Rendre compatibles les différentes fonctions du territoire (production, résidence, environnement)
- Proposer un urbanisme durable et maintenir le potentiel foncier de production agricole

Un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales

- Promouvoir des activités de production et de tourisme durables liées au territoire (moins polluantes,...)
- Contribuer à la transition énergétique en construisant un territoire à énergie renouvelable
- Impulser de nouvelles solidarités sur le territoire

Un idéal de qualité de vie et de bien-être des habitants (une autre vie s'invente ici)

- Des habitants et des visiteurs informés et formés sur la nature et aux pratiques du développement durable
- Consolider le lien social et contribuer à une identité partagée du territoire du par

6 - l'ambition d'être un territoire référent, qui incite à se connecter immédiatement avec les réseaux nationaux pertinents ;

7 - un accès à des retours d'expériences et des échanges, avec des territoires confrontés à des enjeux communs ;

8 - l'existence de dispositifs et d'une culture favorisant l'expérimentation et le droit à l'erreur ;

9 - des modes d'organisation collectifs qui favorisent l'alignement des intérêts, l'action et la mobilisation effective des acteurs locaux ;

10 - une stratégie de communication qui mobilise en interne les acteurs au sein du territoire et qui contribue en externe à la visibilité du projet.

- Identifier, caractériser et protéger le patrimoine bâti, le paysage et les échanges culturels.

- Annexe 1

- Des indicateurs chiffrés de la plus value des Parc Naturels Régionaux

Fondamentaux de l'activité des Parcs	Activités types	Proposition d'indicateurs chiffrés (Liste provisoire et non limitative)
Un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc	Elaborer collectivement, suivre et actualiser régulièrement une charte pluriannuelle du projet de territoire	+ Nombre de chartes et de renouvellement + Nombre de communes engagées par le vote des conseils municipaux + Nombre moyen d'indicateurs de suivi par Charte de Parc +
	Organiser et animer des démarches collaboratives pluridisciplinaires	+ Nombre de qualifications professionnelles des personnels des PNR + Nombre de membres des conseils scientifiques +
	Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques à différentes échelles	+ Gestion d'aires protégées (Natura 2000,...) + Nombre de Mesures agroenvironnementales (MAET) + Maisons de services au public + Instances publiques où les Pnr sont « membres de droit » + PNR étrangers sur le modèle français....
Une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire	Connaître, protéger et valoriser la géo-diversité et la biodiversité des écosystèmes du parc	+ SOeS – Superficies des différents types d'espaces naturels + SOeS – Superficies des aires protégées + SOeS – Part des communes avec des chartes forestières +
	Rendre compatibles les différentes fonctions du territoire (production, résidence, environnement)	+ SOeS – Taux d'artificialisation des sols entre 2000 et 2006 + Nombre de PNR avec un Agenda 21
	Proposer un urbanisme durable et maintenir le potentiel foncier de production agricole	+ SOeS – % de commune avec SCOT / avec PLU + SOeS – Pertes de terres agricoles entre 2000 et 2006
	Promouvoir des activités de production et de tourisme durables liées au territoire (moins polluantes,...)	+ SOeS – Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement + SOeS – Exploitations avec une activité de diversification + Nombre de produits sous la marque PNR + SOeS – Part de l'emploi touristique / emploi total SOeS – Nombre moyen de boucles de randonnée par commune
Un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales	Contribuer à la transition énergétique en construisant un territoire à énergie renouvelable	+ Nombre de Parcs engagés dans l'appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte »
	Impulser de nouvelles solidarités sur le territoire	+
Un idéal de qualité de la vie et de bien-être des habitants	Des habitants et des visiteurs informés et formés sur la nature et aux pratiques du développement durable	
	Consolider le lien social et contribuer à une identité partagée du territoire du parc	Exemples d'activités
	Identifier, caractériser et protéger le patrimoine bâti, le paysage et les échanges culturels	

Annexe 2 -

Les récits d'expérience de la plus value des Parc Naturels Régionaux

Fondamentaux de l'activité des Parcs	Activités types	Proposition de récits d'expérience Quelques exemples à partir du livre blanc (LB) sur l'innovation et d'articles de la revue « PARCS »,
Un projet de territoire piloté collectivement par les acteurs du Parc	Elaborer collectivement, suivre et actualiser régulièrement une charte pluriannuelle du projet de territoire	+ Gouvernance territoriale pour une alimentation durable – PNR Scarpe Escaut + LB – Le PNR Scarpe Escaut signe une charte transfrontalière pour le « Parc naturel transfrontalier du Hainaut »
	Organiser et animer des démarches collaboratives pluridisciplinaires	+ PARCS N°76 : L.J. Chargée de mission paysage (Pyrénées Catalanes) + PARCS N°76 : F.H. Président du comité scientifique de Chartreuse
	Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques à différentes échelles	+ LB - En 2007, un protocole signé avec le MEDDE permet aux PNR de faire reconnaître leur charte comme Agenda 21
Une gestion des espaces et des paysages protégeant la biodiversité du territoire	Connaître, protéger et valoriser la géo-diversité et la biodiversité des écosystèmes du parc	+ LB - le Parc du Massif des Bauges invente (2006) le concours prairies fleuries + LB - Le PNR de Lorraine invente (1993) le concept d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) devenu en 2010 une politique publique nationale
	Rendre compatibles les différentes fonctions du territoire (production, résidence, environnement)	
	Proposer un urbanisme durable et maintenir le potentiel foncier de production agricole	
Un développement économique et social privilégiant la valorisation des ressources locales	Promouvoir des activités de production et de tourisme durables liées au territoire (moins polluantes,...)	+ LB – Le PNR du Vexin engage un partenariat avec l'INRA un programme pour une agriculture durable + LB – Le PNR du Perche permet le développement d'une filière intégrée de la culture de céréales jusqu'à la fabrication du pain (2005)
	Contribuer à la transition énergétique en construisant un territoire à énergie renouvelable	+ LB – 40 parcs lauréats de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » + LB – Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin, avec ENERTERRE contribue à l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat traditionnel
	Impulser de nouvelles solidarités sur le territoire	+ LB – Les PNR du Vercors, du massif des Bauges et de la Chartreuse testent la possibilité d'un « Tourisme expérientiel » à partir de l'expérience du Québec et de l'Italie + LB – IPAMAC s'engage dans le volet 3 de la « Charte européenne du tourisme durable »
Un idéal de qualité de la vie et de bien-	Des habitants et des visiteurs informés et formés sur la nature et aux pratiques du	

être des habitants (une autre vie s'invente ici)	développement durable	
	Consolider le lien social et contribuer à une identité partagée du territoire du parc	
	Identifier, caractériser et protéger le patrimoine bâti, le paysage et les échanges culturels	+ LB – Les PNR des Volcans d’Auvergne et du Livradois-Forez signent en 2010 avec le MEDDE et le Grand-Clermont un engagement sur la Qualité des paysages périurbains »

-



FPNRF

Plus-value des Parcs Naturels Régionaux

Proposition Etude 2016/2017

coordonnée par
Romain LAJARGE
Université Grenoble Alpes



Résumé de l'offre

Dans le cadre de la sollicitation de la FPNRF pour une étude sur la plus-value des Parcs Naturels Régionaux à l'occasion des 50 ans des Parcs à l'automne 2017, la présente offre propose un travail d'enquête en 4 volets :

- ✓ une **analyse quantitative** d'une dizaine de critères choisis en coopération avec le Copil, avec une dominante spatiale et l'ambition de comparaisons (régionales, thématiques et temporelles)
- ✓ une **enquête en ligne** permettant de recueillir de 600 à 1000 questionnaires courts pour confirmer ou infirmer les préconçus ou les premiers résultats et permettre ...
- ✓ une **analyse qualitative** à dire d'acteurs sur des zooms emblématiques, à partir d'entretiens ciblés avec des acteurs représentatifs de ces critères d'évaluation de la plus-value
- ✓ et une **interprétation croisée** de ces résultats de nature différente.

Les 3 livrables envisagés sont :

- ✓ **un argumentaire synthétique**
- ✓ **une série de descriptions scientifiques de chacun des critères étudiés en format d'annexes à l'argumentaire**
- ✓ **et une présentation de ces résultats lors des 50 ans.**

Sommaire

Contexte	4
Les 50 ans des Parcs Naturels Régionaux	4
Le besoin d'argumentaires sur plusieurs registres	5
Points de départ	5
<i>Les travaux de la FPNRF, des directeurs de Parcs et du CORP</i>	5
<i>Les analyses du SOES et du CGET</i>	6
Enjeux, objectifs et méthode de l'étude	6
Enjeux d'une étude sur la plus-value des Parcs	6
Objectifs de cette étude	6
<i>Objectif d'identification de différents types de plus-value</i>	6
<i>Objectif d'analyse des acquis et métiers des Parcs</i>	7
<i>Objectif de qualification par rapport à des moyennes</i>	7
Méthode de l'étude	7
<i>Une enquête en 4 volets</i>	7
<i>Parti-pris méthodologique</i>	8
<i>Précautions d'usage dans la méthodologie comparative</i>	8

Analyse systématique de la plus-value des Parcs.....	9
Choisir des critères	9
1. Conforter les analyses du SOeS.....	9
2. Prendre en compte la liste proposée par le CORP	9
3. Compléter par des critères proposés par les Directeurs	9
4. Choix des critères retenus	10
Construire des indicateurs	10
<i>Une plus-value évolutive / analyse chronologique</i>	10
<i>Une plus-value objective / analyse de données spatiales.....</i>	10
Construire une enquête en ligne.....	10
Objectifs spécifiques	10
Méthode	11
<i>Constitution d'un panel.....</i>	11
<i>Administration de l'enquête en ligne</i>	11
Résultats attendus	11
Observation qualitative de la plus-value des Parcs	12
Méthode d'enquête / Zooms	12
Analyse qualitative	12
<i>Une plus-value « contextuelle »</i>	12
<i>Une plus-value « vécue ».....</i>	12
Interprétations croisées	13
Conforter les analyses existantes par un workshop	13
<i>Croisements qualitatif/quantitatif.....</i>	13
<i>Modalités d'organisation du Workshop</i>	13
Ouvrir sur quelques pistes complémentaires.....	13
Livrables	14
Argumentaire principal (15p).....	14
Annexes détaillées	14
Valorisations.....	14
<i>Suites éditoriales.....</i>	14
<i>Présentation à l'occasion des 50 ans des Parcs.....</i>	14
Organisation du travail.....	15
Organisation interne à l'équipe constituée	15
<i>Equipe projet.....</i>	15
<i>Comité scientifique de l'étude</i>	15
Comité de Pilotage (Copil)	15
Equipe	16
Coordonateur : Romain LAJARGE	16
<i>Statut et fonctions</i>	16
<i>Expériences avec les Parcs Naturels Régionaux.....</i>	16
Anne PISOT / Consultante développement territorial	17
Ingénieurs de recherche	17
<i>Nicolas Robinet.....</i>	17
<i>Hugues Pécout</i>	17
Calendrier	18
Phase 1 / jusqu'en décembre 2016	18
Phase 2 / jusqu'en Avril 2017.....	19
Phase 3 / jusqu'aux commémorations des 50 ans	20

Contexte

La question sur la plus-value des Parcs Naturels Régionaux aujourd'hui part de l'observation de l'expérience cumulée des Parcs au regard de leur situation institutionnelle, territoriale et politique inédite pour les années à venir.

Cette proposition reprend les éléments contenus dans le cahier des charges et s'appuie sur de nombreux échanges ces dernières années avec des acteurs variés et bons connaisseurs des Parcs.

Nous nous appuyerons notamment sur l'ouvrage publié aux éditions Quae en janvier 2016 (par Nacima Baron et Romain Lajarge) : « **Les Parcs Naturels Régionaux. Des territoires en expérience** ».

Les 50 ans des Parcs Naturels Régionaux

Cette étude sur la plus-value s'inscrit d'abord dans la célébration d'anniversaire des 50 ans des Parcs. Cet événement permettra de revenir sur le bilan de l'expérience protéiforme des Parcs dans le but de montrer ce qu'ils apportent au regard de ce dont ils sont capables.

L'analyse de la plus-value dans la durée oblige à prendre en compte trois particularités.

- ✓ En premier lieu, l'analyse de leurs évolutions (dans leurs contextes et selon leurs époques) au regard de **l'évolution de leurs missions** permettra d'envisager la mise en œuvre de leurs capacités opérée par les Parcs comme étant une partie de leur plus-value.
- ✓ En second lieu, **l'évaluation de leurs chartes** a permis de constituer régulièrement une somme d'informations précieuses sur les activités et programmes des Parcs.
- ✓ En troisième lieu, les Parcs ont, depuis longtemps, beaucoup produit de **réflexions stratégiques sur leur vision** de leurs rôle et place dans l'aménagement du territoire, dans la protection de l'environnement, dans le développement durable, etc. jusque récemment dans la biodiversité.

Dans la proposition présentée ici, la plus-value sera abordée par la compréhension de ce que les Parcs font (réalisations) et comment ils le font (méthodes) depuis leur création.

- ✓ Cependant, les acteurs des Parcs savent que l'intérêt de leur expérience ne réside pas dans l'intégralité de leurs activités¹. Pour les 50 ans, il n'a donc pas été choisi de réaliser une évaluation des évaluations.
- ✓ Cette étude participe à l'ambition d'extraire de l'ensemble de ces données et expériences acquises par les Parcs, celles qui caractérisent au mieux leur plus-value et d'opérer des comparaisons.
- ✓ **La plus-value sera considérée ici comme les apports, spécificités, réussites manifestes, différences et finalement les atouts relatifs des Parcs.**

¹ Les Parcs gèrent parfois des services assez classiques qui sont parfois ailleurs pris en charge par d'autres acteurs territoriaux, bien que les Parcs ont parfois prolongé leurs expérimentations par défaut de structures capables d'assurer la continuité du service.

Le besoin d'argumentaires sur plusieurs registres

L'analyse de la plus-value part du double principe suivant :

- ✓ il existe une plus-value à l'action des Parcs mais elle est mal connue ;
- ✓ la plus-value des Parcs varie en fonction de plusieurs paramètres.

La FPNRF, en demandant une telle étude, souhaite pouvoir disposer d'une analyse objective quantitative et qualitative en fonction de critères scientifiques et de paramètres choisis selon plusieurs registres :

- ✓ **Justification de l'expérience acquise par les Parcs (dimension cumulative)**
- ✓ **Argumentation sur la diversité des Parcs (dimension protéiforme)**
- ✓ **Prise en compte de la variation des plus-values d'aujourd'hui / d'hier / de toujours (dimension comparative)**

Points de départ

Cette étude entre dans le programme des activités et des réflexions liées à la commémoration des 50 ans des Parcs. Elle s'insèrera donc dans d'autres travaux et analyses, devra reprendre les résultats validés ces dernières années et s'appuyer sur les analyses antérieures.

Les travaux de la FPNRF, des directeurs de Parcs et du CORP

Cette étude s'inscrit donc dans le cahier des charges envisagé par la FPNRF, en s'appuyant sur le travail du CORP.

« Le groupe du CORP avait pour objectif d'élaborer une méthodologie permettant aux PNR et à leur Fédération d'explicitier et de fonder en arguments, étayés par des chiffres et des récits d'expériences publiés, la valeur spécifique (ou « plus-value ») de leur contribution au développement durable des territoires.

Cette démarche est complémentaire des nombreux travaux d'évaluation conduits par tous les parcs pour le suivi de leur charte. Elle constitue un approfondissement des documents d'analyse de l'innovation produits par le CGET, notamment sur les leviers de l'innovation dans les territoires de faible densité, et la fédération des parcs, avec en particulier le livre blanc réalisé en octobre 2015.

Forte de cette méthode, la FPNRF pourra mobiliser des moyens pour assurer la collecte des indicateurs et des récits permettant de mieux valoriser la spécificité des PNR à l'occasion de la célébration de leur 50^{ème} anniversaire »



Les analyses du SOES et du CGET

Le premier support utile pour cette étude sera indéniablement le rapport du SOeS [Etudes et Documents n°115, « Les chiffres clés des PNR »] qui a déjà produit suffisamment de traitements statistiques quantitatifs pour justifier maintenant une analyse plus qualitative sur cette base.

Les autres travaux récents utiles pour cette étude ont été produits par le réseau des Parcs à propos des innovations, expérimentations et des enseignements tirés pour/par les Parcs : en particulier le livre blanc d'octobre 2015 de la FPNRF et le rapport CGET sur les territoires de faible densité.

Enjeux, objectifs et méthode de l'étude

Enjeux d'une étude sur la plus-value des Parcs

Cette étude proposera **une formulation synthétique de ce qu'est la plus-value des Parcs [livrable 1 : argumentaire]** après avoir analysé en détail les critères considérés comme principaux (présentés dans un corps d'annexes [livrable 2 : descriptions des indicateurs]), afin de les faire connaître lors de la commémoration des 50 ans à l'automne 2016 [livrable 3 : présentation].

Objectifs de cette étude

Cette étude se fixe comme objectif de réaliser une enquête spécifiquement sur la plus-value des Parcs en intégrant les résultats obtenus dans les travaux précédents. Cette synthèse argumentée sera tirée de deux types d'analyse.

- ✓ **Analyse systématique** : décrire avec un nombre restreint d'arguments ce que tous les Parcs Naturels Régionaux possèdent comme spécificités et différences essentielles, en France aujourd'hui, eu égard à ce que sont leurs missions fondamentales.
- ✓ **Analyse spécifique** : préciser quelques spécificités concernant certains Parcs seulement mais lorsque ceux-ci possèdent des caractéristiques de plus-value des Parcs comme modèle particulier d'intervention.

Cette synthèse doit aboutir au choix justifié d'**une dizaine d'arguments principaux qualifiant la plus-value des Parcs** d'un point de vue systématique et spécifique.

Objectif d'identification de différents types de plus-value

Un des objectifs sera d'identifier différentes formes de plus-values et de décrire les processus qui les sous-tendent :

- ✓ En fonction de l'expérience acquise par les Parcs et de leur historique propre (par génération de Parcs et/ou par ancienneté), il s'agira d'analyser la valeur de l'expérience des Parcs **en fonction de la nature de leurs contraintes propres** territoriales et historiques (décentralisation, intercommunalité, développement durable, ...)
- ✓ En fonction des catégories de plus-values telles que proposées dans la littérature spécialisée, il s'agira de qualifier ce qu'est en particulier une « plus-value » pour les Parcs.

Objectif d'analyse des acquis et métiers des Parcs

L'analyse des Parcs portera sur les résultats acquis et les compétences effectives des Parcs, leur « métier » en :

- ✓ montrant ce que l'activité des Parcs a produit comme effets objectifs à partir de **ce que sont les missions des Parcs** et leurs programmes d'action ;
- ✓ mettant en évidence **la plus-value des Parcs dans les processus**, les méthodes de travail, l'état d'esprit qu'ils utilisent pour arriver à leurs résultats (en prenant en compte ce que le réseau appelle la « culture Parc »).

Objectif de qualification par rapport à des moyennes

Lorsque des données statistiques seront disponibles à l'échelle nationale et déjà récoltées à l'échelle de l'ensemble des Parcs existants, il sera opéré **plusieurs comparaisons des moyennes des Parcs par rapport aux moyennes France entière** avec les précautions suivantes² :

- ✓ dans la mesure du possible, les régions concernées seront différenciées selon leurs caractéristiques ;
- ✓ les types de Parcs seront pris en compte selon leurs particularités propres (Parcs périurbains / ruraux ; en fonction de leur densité de population ; Parcs de montagne, littoraux et lacustres, de plaines, ...)
- ✓ l'ancienneté des Parcs sera pris en considération (la plus-value d'un Parc ancien étant a priori plus visible et/ou plus fluctuante qu'un Parc récent)

Méthode de l'étude

Une enquête en 4 volets

Type d'enquête	Informations et données
Analyse quantitative objective de certains indicateurs déterminants de l'action des Parcs	A partir du recueil d'informations territoriales + constitution de bases de données (total Parcs + base communes Parcs)
Enquête en ligne (courte) sur les critères choisis à destination d'acteurs des Parcs	A partir d'un questionnaire en ligne (mailing & administration automatique) avec des informations qualitatives et quantitatives à traiter
Observation qualitative de certains cas (zooms sur des territoires et sur des atouts particuliers des Parcs)	A dire d'experts (entretiens ciblés avec un panel d'acteurs sur les critères choisis)
Interprétations croisées (qualitative/quantitative) au regard de la contribution effective et réelle des Parcs dans leurs champs d'intervention spécifiques	A partir d'un Workshop final et de la connaissance des Parcs (acquise par l'équipe en charge de cette étude)

² Ces particularités feront l'objet d'un travail plus approfondi pour le choix des catégories de comparaison

La méthode d'enquête et de traitement aura pour ambition de relier :

- ✓ une **argumentation scientifique** (observation objective des faits, traitements statistiques des données, comparaisons, analyse critique, ...) ;
- ✓ et les **éléments tirés de la pratique** (enquête à dire d'acteurs) des Parcs eux-mêmes, de leurs partenaires et bénéficiaires

L'argumentaire sera donc construit à la fois à partir de l'existant tel que vécu et analysé et à partir des données telles que recensées et traitées.

Cette double approche et les aller-retour prévus entre elles, a pour but de produire un argumentaire synthétique à destination d'un public large.

Parti-pris méthodologique

Le parti-pris de cette étude est de choisir de s'appuyer sur :

- ✓ l'identification de ce que sont **les forces et faiblesses des Parcs** en tant qu'institutions, organismes et acteurs de leurs territoires → *certaines plus-value commentées ne pourront concerner que certains Parcs (ce qui sera alors précisé)*
- ✓ **quelques unes des évaluations** que les Parcs ont opérés eux-mêmes de leurs activités via les bilans de Charte les plus significatifs au regard des critères choisis → *mais cette étude n'est pas l'évaluation de ces évaluations*
- ✓ une **enquête à la fois quantitative et qualitative** → *avec donc des possibilités d'aller-retour entre les deux approches afin de les nourrir respectivement*

Cette étude ne sera pas :

- ✓ une évaluation détaillée et globale de l'action des Parcs via l'évaluation de l'ensemble de leurs Chartes ;
- ✓ une analyse globale de tous les critères possibles de plus-value (puisque déjà été opérés un fléchage et une sélection par le CORP et la FPNRF des arguments de plus-value considérés comme principaux)

Précautions d'usage dans la méthodologie comparative

Cette étude portera une grande attention aux éléments suivants :

- ✓ il ne sera pas effectué de comparaison systématique entre tous les Parcs sans vérification de la comparabilité des critères choisis et sans précautions statistiques d'usage → *mais l'analyse se penchera sur les caractéristiques géographiques des Parcs (métropolitains, de montagne, littoraux, ...) pour préciser les contextes ;*
- ✓ il ne sera pas effectué de comparaison systématique des Parcs avec des « territoires similaires » (et notamment pas avec la catégorie « espaces de faible densité » car cela ne correspond qu'à quelques uns d'entre eux) → *mais l'analyse se penchera sur des cas particuliers où la comparaison illustre et valide la plus-value (notamment avec des « territoires institués » comme pays, intercommunalité, France rurale hors parcs, ...)*

Analyse systématique de la plus-value des Parcs

La première étape de cette analyse portera sur tous les Parcs et sur des données statistiques existantes (et disponibles dans les délais impartis) pour une série de critères choisis au démarrage de l'étude. Pour se faire 4 opérations sont prévues.

Choisir des critères

Pour chacun des critères envisagés au démarrage de l'étude, il sera effectué un recensement selon les accords passés par la FPNRF avec les propriétaires :

- des données disponibles
- ou de la faisabilité d'acquisition de ces données.

1. Conforter les analyses du SOeS

Le travail réalisé en octobre 2014 par le Commissariat Général au Développement Durable fournit des « chiffres clés » très utiles pour **analyser la spécificité des Parcs**. Il s'agira de conforter ces traitements avec :

- ✓ quelques compléments sur certains des critères utilisés ;
- ✓ travailler les données les plus emblématiques de la plus-value des Parcs en leur appliquant une variable « historique » ;
- ✓ différencier certains traitements en fonction de catégories de Parcs (notamment caractère plus ou moins rural/périurbain)

Trois limites méthodologiques ont été pointées par les auteurs de ce rapport (p7) :

- la prise en compte dans leurs calculs des communes entières même lorsque celles-ci ne sont concernées par le Parc que pour une partie de leur surface ;
- il n'a été retenu qu'une trentaine de variables sur environ 600 testées pour cause d'indisponibilité de certaines données à l'échelle française ;
- le traitement a été effectué au 1^{er} janvier 2012 comme si tous les Parcs avaient été créés en même temps à la même date.

Dans la mesure du possible, chacune de ces limites sera testée pour vérifier l'hypothèse d'une variation mineure des résultats obtenus et/ou, dans le cas contraire, pour préciser certains éléments apportés par le SOES.

2. Prendre en compte la liste proposée par le CORP

Les **12 critères répartis en 4 familles** a déjà fait l'objet d'une première validation :

- ✓ PROJET : Charte / Compétence / Partenariat
- ✓ PROTECTION : Biodiversité / Compatibilité / Urbanisme
- ✓ DEVELOPPEMENT : Durabilité / Energie / Tourisme
- ✓ BIEN-ETRE : Formation / Identité / Patrimoine

3. Compléter par des critères proposés par les Directeurs

Une attention particulière sera portée :

- ✓ aux **5 missions des Parcs**
- ✓ aux thématiques « Paysages » ; « Biodiversité » ; « Services rendus »

La méthode pour interroger les directeurs des Parcs est décrite ci-après dans le § « Préparation de l'enquête en ligne ».

4. Choix des critères retenus

Il est envisagé, lors de la première séance du Copil fixée après avoir réalisé les 3 opérations ci-dessus (et environ 6 semaines après le démarrage effectif de l'étude), une **validation des critères retenus en connaissance de causes de la disponibilité des données, de la pertinence avérée ou supposée et de l'intérêt argumentatif.**

Construire des indicateurs

Pour chacun des critères retenus et en fonction des données disponibles, il sera choisi un élément de comparaison systématique chronologique ou spatial.

Un premier traitement de la dizaine de critères choisis selon les deux indicateurs décrits ci-dessous sera présenté dans le 2^{ème} Copil.

Une plus-value évolutive / analyse chronologique

Les années d'expérience des Parcs³ réclament une **méthode d'analyse chronologique pour comparer** en fonction :

- ✓ des avancées permises par le cadre réglementaire et les orientations données par les acteurs publics aux Parcs (par exemple sur le tourisme, le paysage, la biodiversité, ...)
- ✓ des acquis des Parcs dans certains domaines (par exemple l'énergie, la culture, le management environnemental, ...)
- ✓ des soutiens obtenus par les grands programmes structurants (par exemple de l'Europe, des PIM jusqu'à LEADER, ou des régions)

Une plus-value objective / analyse de données spatiales

Les contextes territoriaux des Parcs réclament une **méthode spatiale pour comparer** ce que les Parcs ont comme résultats en fonction :

- ✓ de leurs moyennes régionales
- ✓ des moyennes dans la même classe spatiale
- ✓ et des indicateurs composites ainsi possible

Construire une enquête en ligne

En parallèle de l'analyse systématique décrite ci-dessus, il s'agira de nourrir la réflexion de la première et deuxième étape avec des données qualitatives et quantitatives tirées d'une enquête en ligne ciblée sur un panel sélectionné.

Objectifs spécifiques

Cette enquête en ligne a pour vocation de spécifier, sur les critères choisis, à la fois quelques représentations de ce qu'est la plus-value des Parcs et quelques pratiques telles que constatées par les enquêtés à propos des Parcs.

³ Qui atteindra un total de 1500 années d'expérience cumulée par l'ensemble des 51 Parcs en octobre 2017

Elle doit donc conforter ou mettre en regard critique les résultats obtenus par le traitement de données spatiales et les zooms qualitatifs.

Méthode

Constitution d'un panel

Il sera demandé à chacun des 51 Parcs **dès le démarrage de l'étude**, une liste d'une centaine de noms de personnes avec mails selon une répartition entre les 4 catégories d'acteurs suivantes :

- ✓ 1. Quelques représentants volontaires parmi les **équipes techniques**
- ✓ 2. Quelques **élus** (notamment régionaux)
- ✓ 3. **Partenaires** (associations, professionnels, volontaires, agents de collectivités territoriales communales, intercommunales ou départementales, administrations avec lesquelles le Parc est en relation, bureaux d'études prestataires, ...)
- ✓ 4. **Bénéficiaires** des actions des Parcs (habitants, usagers, citoyens, ...)

Cette liste de contacts fera l'objet d'un dépôt à la CNIL selon les règles en vigueur dans la recherche et sera détruite une fois l'étude terminée.

Administration de l'enquête en ligne

Cette enquête sera administrée par **envoi de mail** avec un lien cliquable vers une plateforme. La forme de l'enquête :

- ✓ elle sera très courte (environ 7 minutes)
- ✓ elle comportera principalement des questions fermées
- ✓ avec quelques questions semi-ouvertes
- ✓ avec 1 question ouverte (portant sur les principaux atouts du Parc)
- ✓ et des renseignements concernant l'enquêté

Cette enquête sera anonyme et l'anonymat sera garanti par les mentions d'usage (cf. éthique de la recherche). Cependant, il sera possible pour les enquêtés 1, 3 ou 4 de mentionner leur accord pour être éventuellement rappelés en fonction des besoins de l'enquête (justifiant alors des questions complémentaires d'identification dont le numéro de téléphone). Dans tous les cas, aucune citation de résultats ne mentionnera son auteur (anonymisation complète des résultats).

Résultats attendus

Si la constitution de la mailing list atteint le maximum d'adresses prévues (soient environ 5100) et que le taux de réponse atteint les 20% (taux habituellement atteints dans ce type d'enquête), ce seront environ 1000 réponses qui seront traitées.

Dans le cas de non maximum de la mailing list et/ou sachant que le taux de réponse peut varier de 10 à 50%, le scénario bas est de 600 réponses à traitées.

Ce qui sera suffisant pour :

- ✓ **qualifier des résultats quantitatifs** obtenus par simples traitements statistiques
- ✓ et de **quantifier ce qui pourrait être perçu comme des plus-values subjectives**.

Observation qualitative de la plus-value des Parcs

La deuxième étape de cette étude aura pour objectif de réaliser quelques zooms sur certains cas emblématiques de plus-value. Le choix de ces zooms sera validé lors du Copil 2 (décembre).

Méthode d'enquête / Zooms

En s'appuyant sur les réponses de l'enquête en ligne, il s'agira de choisir parmi les enquêtés ayant accepté d'être rappelés pour envisager :

- ✓ quelques visites de terrains lorsque cela s'imposera ;
- ✓ mais surtout des **entretiens téléphoniques** étant donné les délais courts pour rendre les résultats de cette étude.

Le nombre de zooms envisagé variera en fonction du temps disponible et des résultats obtenus avec l'enquête en ligne (nombre minimal : une trentaine ; le double au maximum).

Les objectifs sont de pouvoir ainsi :

- ✓ **analyser les récurrences** parmi les réponses et en déduire des plus-values exprimées dans des termes différents ;
- ✓ **illustrer** très concrètement à partir de cas emblématiques parce que récurrents, quelques unes des plus-values particulières des Parcs que les données statistiques disponibles ne révèlent pas (ou pas très bien).

Analyse qualitative

Une plus-value « contextuelle »

Les Parcs indiquent souvent, lorsqu'ils sont enquêtés, que la spécificité de leurs contextes géographique et morphologique, historique et culturel, patrimonial, en termes de qualités environnementales, touristiques, économiques, le contexte du rythme de développement de leurs territoires, le contexte institutionnel, politique et financier, ... les rend incomparables. Afin de bien faire ressortir cet argument dans les conclusions, il s'agira de bien identifier pour chacun de ces zooms :

- ✓ la part de contexte vraiment spécifique
- ✓ et la part de contexte plus comparable nonobstant certaines reformulations.

Une plus-value « vécue »

Sur des expériences emblématiques et caractéristiques de la qualité de vie, de travail, d'habitat, de loisirs, de nature et de culture sur lesquelles les Parcs travaillent, il s'agira de recenser quelques récits de vécus permettant d'illustrer l'argumentaire final.

Interprétations croisées

La troisième et dernière étape de cette étude consistera à articuler les résultats obtenus dans les deux précédentes étapes, de rédiger **l'argumentaire synthétique** final, de valider la rédaction des annexes et d'ouvrir la question initiale.

Conforter les analyses existantes par un workshop

Croisements qualitatif/quantitatif

La partie de rédaction finale de l'argumentaire permettra de :

- ✓ trouver des correspondances logiques entre l'analyse quantitative des critères, notamment spatiaux, et les informations tirées des enquêtes qualitatives ;
- ✓ proposer des formulations constituant la trame de l'argumentaire synthétique et de débattre de ces formulations à l'occasion d'un workshop.

L'argumentaire fera l'objet d'une **première rédaction pour mars 2017** afin d'être soumis à la discussion du Copil3.

Modalités d'organisation du Workshop

Puis, il s'agira d'inviter des membres du Copil et des chercheurs spécialistes des Parcs (composant le comité ad hoc décrit ci-dessous) sur 1 journée de travail et de :

- ✓ fournir aux participants (quelques jours avant) la première proposition de formulation de l'argumentaire ;
- ✓ faire travailler (le jour choisi) les participants à la formulation de critiques communes ;
- ✓ par une méthode de type jeu de rôle d'**améliorer la formulation de l'argumentaire**.

Ouvrir sur quelques pistes complémentaires

A partir d'un **travail bibliographique complémentaire** (on trouvera en annexe ici une sélection de références qui sera complétée dans la 1^{ère} phase de l'étude) et en extrayant des informations issues de l'enquête qualitative principalement, il s'agira de repérer :

- ✓ des instances qui, dans le réseau des Parcs, peuvent être considérées comme générant des plus-values⁴ ;
- ✓ des innovations, des pratiques ou des dispositifs d'action similaires à ce que nous aurons définis comme des plus-values de Parcs mais qui seraient portés par d'autres acteurs ;
- ✓ d'autres expériences similaires aux Parcs ailleurs dans le monde dotées des mêmes plus-values (cf. exemples Suisse et Belge ?)

L'objectif serait de terminer l'étude par une petite note (notamment à l'attention du CORP) proposant de suivre l'évolution de ces indicateurs de plus-value dans le futur.

⁴ Cf. la convention entre la FPNRF et la CDC sur l'étude d'impact économique des PNR sur leur territoire (voir notamment l'exemple de la Brenne ?)

Livrables

Argumentaire principal (15p)

Le document sera construit à partir :

- ✓ des résultats de l'analyse systématique et comparative (quantitative principalement spatial),
- ✓ de l'enquête en ligne (quantitative et qualitative)
- ✓ et des observations qualitatives (conduites par entretiens).

Il sera :

- ✓ présenté en mars 2017 à l'occasion du Copil3,
- ✓ amendé par un travail en workshop en avril,
- ✓ complété pour mai
- ✓ et validé par le Copil4 en juin.

Sa structure sera simple et suivra la liste des critères retenus, précédé d'un argumentaire global sur la plus-value des Parcs. Chacune des présentations comportera au moins 1 carte et/ou 1 figure et renverra explicitement aux annexes détaillées.

Annexes détaillées

Les annexes comporteront quatre parties :

- ✓ **Analyses quantitatives.** Pour chacun d'entre eux, justification scientifique du travail effectué dont détail des calculs effectués et description précise de la méthode utilisée + séries de cartes descriptives et leurs commentaires
- ✓ **Enquête en ligne.** Tris à plats et tris croisés effectués, graphiques et cartes associés.
- ✓ **Observations qualitatives.** Pour chaque zoom, des compte-rendu d'entretiens et des analyses de synthèse effectués
- ✓ **Description de la méthode utilisée pour l'ensemble de l'enquête.** Données globales, justifications, consentements, grilles d'enquêtes, grilles de traitement, ...

Valorisations

Suites éditoriales

En fonction des choix du Copil en matière de publication de l'argumentaire et/ou du rapport global et/ou de quelques extraits :

- ✓ suivi de la **fabrication éditoriale** (maquettage, illustrations, BAT, ...)
- ✓ et/ou suivi de la mise en ligne de ces résultats (plateforme dédiée, site coopératif, ...)

Présentation à l'occasion des 50 ans des Parcs

En fonction des choix de la FPNRF et des modalités d'organisation des 50 ans, **participation directe à la présentation et restitution de l'étude.**

Organisation du travail

Etant donné les délais impartis et l'obligation de restituer les résultats avant l'été 2017 dans un format près à la valorisation 50 ans, il a été choisi un dispositif de type « **task force** », resserré en nombre de personnes sur une durée totale de **10 mois**.

Organisation interne à l'équipe constituée

Equipe projet

Elle sera constituée de :

- ✓ un responsable de l'étude (**Romain Lajarge**, Professeur de sciences territoriales à l'ENSAG-Université Grenoble Alpes et directeur adjoint du CIST)
- ✓ une consultante (**Anne Pisot**)
- ✓ **deux ingénieurs cartographes et statisticiens**, localisés dans deux unités de recherche à Paris (CIST) et en Ardèche (Cermosem-Pacte)
- ✓ d'un **stagiaire** long de Master et d'un **apprenti** de Master professionnel, tous les 2 disponibles pendant toute la durée de la mission.

Cette équipe pourra se voir complétée éventuellement par quelques renforts sur des thématiques spécifiques (en tant que de besoins).

Comité scientifique de l'étude

Il sera fait appel à **quelques collègues chercheurs** (5 à 6) spécialistes des Parcs et/ou des méthodes d'analyse de la plus-value. Ils seront sollicités 3 fois :

- ✓ au plus tôt dans les 2 premiers mois pour un brain-storming sur les problèmes posés par cette étude, les écueils méthodologiques et les moyens de parvenir à des résultats fiables (1/2 journée d'échange à Paris) ;
- ✓ en phase intermédiaire à partir de résultats factuels sur lesquels il leur sera demandé de réagir (réunion téléphonique) ;
- ✓ à l'occasion du workshop prévu en phase 3.

Personnes ayant déjà confirmé leur intérêt et leur disponibilité (variation à prévoir en fonction des calendriers effectivement fixés)

- ✓ **Nacima Baron**, Professeur Marne la Vallée, Géographe
- ✓ **Patrice Melé**, Professeur Tours, Aménagement, Directeur UMR Citeres
- ✓ **Anne Coste**, Professeur Grenoble, Architecte
- ✓ D'autres sont en cours de confirmation : naturaliste, économiste, géomaticien

Comité de Pilotage (Copil)

Sa composition est laissée à l'appréciation du commanditaire. Il serait intéressant qu'il ne soit pas trop nombreux (5 à 6 personnes) et qu'il comporte un(des) représentant(s) du CORP. Il est prévu 4 réunions pour le Copil :

- ✓ **Copil1**, octobre 2016, pour la validation du choix de critères
- ✓ **Copil2**, décembre 2016, sur les premiers traitements quantitatifs
- ✓ **Copil3**, mars 2017, sur les résultats globaux + 1^{ère} version argumentaire
- ✓ **Copil4**, mai 2017, sur la validation de l'argumentaire final

Equipe

Coordonateur : Romain LAJARGE

Statut et fonctions

Professeur à l'ENSAG – **Université Grenoble Alpes** / *SHS-Sciences territoriales*
Directeur adjoint du CIST – Collège International des Sciences du Territoire
(regroupant CNRS, universités Paris 7, Paris 1, Grenoble et Rouen ainsi que IRD, INED, ADEME, CGET et IAURF).
Chercheur au Labex AE&CC (Grenoble) et chercheur associé à Pacte (Grenoble) et au CRDT – Centre de Recherche sur le Développement Territorial (Québec).

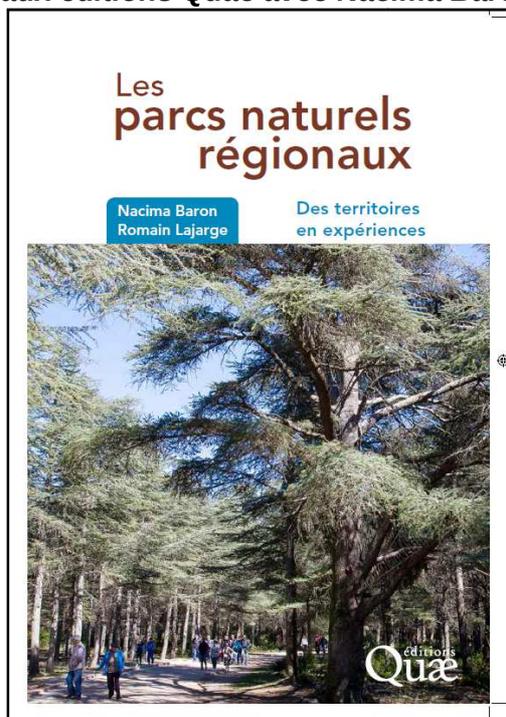
romain.lajarge@univ-grenoble-alpes.fr // 06 82 30 21 91



Expériences avec les Parcs Naturels Régionaux

Après avoir réalisé une thèse en 2000 sur les Parcs Naturels Régionaux, il a conduit de nombreux travaux d'études et de recherche sur certains Parcs et sur l'ensemble des Parcs en France. Il participe régulièrement aux activités de la FPNRF (Journées techniques, Congrès, CORP, ...) Il est actuellement membre d'un conseil scientifique de Parc.

Voir l'ouvrage qui vient de paraître aux éditions Quæ avec Nacima Baron :



Avant de devenir universitaire et consultant, Romain Lajarge a travaillé dans un Parc en tant que chargé de mission.

Il est l'auteur d'environ une centaine de publications et communications scientifiques dans les champs de l'aménagement du territoire, des recompositions territoriales, des politiques publiques notamment environnementales et métropolitaines.

Il a suivi des études de géographie, d'économie et d'aménagement puis il est devenu enseignant-chercheur de 2000 à 2006 à Avignon avant de l'être à la Cité des territoires de 2006 à 2016. Il est, à partir du 1^{er} septembre 2016, Professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Anne PISOT / Consultante développement territorial

Diplômée de sciences économiques, elle a commencé sa carrière en temps que chargée de développement économique en territoire rural ; de 1991 à 1999, elle a conduit le projet de création du Parc naturel régional de Chartreuse puis sa direction (création du syndicat mixte du PNR en 1995). Cette expérience a été fondatrice dans son parcours : elle a par la suite créé une activité de conseil et de formation aux collectivités territoriales en matière de développement territorial, en prenant particulièrement appui sur l'expérience des PNR comme référence. Elle intervient aujourd'hui dans l'assistance et l'animation d'équipes en charge de démarche de projets territoriaux. Elle a beaucoup travaillé sur des démarches d'élaboration, de suivi et d'évaluation de projet de développement durable.

En France, ses liens avec les PNR sont anciens, dans l'accompagnement de chartes, projets et programmes conduits par certains d'entre eux (LEADER, Espace valléen, ...), dans l'accompagnement de PNR en création ou encore tout récemment dans l'appui à la mutualisation et au travail en réseau (PACA – étude en cours).

Elle a aussi travaillé durant 15 ans en tant qu'experte pour le Conseil de l'Europe pour promouvoir et développer une approche du développement territorial se référant explicitement à l'expérience française des PNR. A ce titre, elle a animé le réseau des acteurs engagés dans ce projet (jusqu'à 9 pays représentés), accompagné d'un point de vue méthodologique les projets pilotes engagés dans les pays et contribué à la formation des acteurs. Des visites terrain dans certains PNR français ont régulièrement étayé cette expérimentation.

Intervenante comme enseignante en M2 Conseil en Développement Territorial, elle est responsable de l'unité d'enseignement « Diagnostic et Stratégie Territoriaux ».

Son expérience professionnelle centrée sur le développement territorial depuis plus de 25 ans lui permet d'avoir un regard critique et ouvert sur le travail mené par les Parcs Naturels Régionaux.

Ingénieurs de recherche

Ils interviennent tous les deux en support des chercheurs sur des programmes scientifiques depuis plusieurs années (IR séniors)

Nicolas Robinet

Géomaticien en poste au CERMOSSEM-Pacte, Plateforme du développement territorial et situé en Ardèche. Spécialiste des logiciels de traitement de données spatiales, de cartographie et de géomatique, il est également intervenant dans les formations en géomatique. Il connaît bien les Parcs depuis longtemps notamment à l'occasion de travaux réalisés avec le Parc des Monts d'Ardèche

Hugues Pécourt

Ingénieur cartographe en poste au CIST à Paris, il est spécialiste de l'acquisition et du traitement de données spatiales ou territoriales ainsi que de la représentation cartographique et graphique des résultats de l'analyse spatiale.

Calendrier

Il est constitué de 3 phases durant lesquelles les différentes étapes méthodologiques se déroulent (avec un démarrage de tous les volets de l'enquête dès le démarrage / séparation des équipes)

Phase 1 / jusqu'en décembre 2016

Étapes	Description	Juin 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017
0	Validation de l'étude	X					
1	CoPil 1			X			
1	Cadrage		X	X			
1	Bibliographie		X	X	X	X	
1	Recueils données existantes		X	X	X	X	
1	Traitements analyse quantitative			X	X	X	X
1	Enquête en ligne			X	X	X	
1	Sollicitation d'avis externes		X	X			
1	Premiers traitements quantitatifs			X	X	X	
1	CoPil 2 sur les premiers traitements					X	

→ Les traitements de l'analyse quantitative sont destinés à rendre leurs résultats principaux pour le CoPil 2 en décembre mais continueront ensuite autant que nécessaire.

→ L'enquête en ligne est lancée dès le démarrage même si le traitement des données ainsi recueillies interviendra en phase 2

PS : code couleur // bleu = Pilotage de l'étude // vert = enquête quantitative // jaune = enquête qualitative // rose = enquête en ligne

Phase 2 / jusqu'en Avril 2017

Etapes	Description	Juin 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017
0	Validation de l'étude	X								
1	CoPil 1			X						
1	Cadrage		X	X						
1	Bibliographie		X	X	X	X				
1	Recueils données existantes		X	X	X	X				
1	Traitements analyse quantitative			X	X	X	X			
1	Enquête en ligne			X	X	X				
1	Sollicitation d'avis externes		X	X						
1	Premiers traitements quantitatifs			X	X	X				
1	CoPil 2 sur les premiers traitements					X				
2	Analyses qualitatives			X	X	X	X	X		
2	Zooms			X	X	X	X	X		
2	Interprétations des zooms							X	X	X
2	Traitements finalisés analyse quantitative							X		
2	CoPil 3 sur la 1ère version de l'argumentaire								X	

→ Cette phase 2 reprend surtout l'enquête qualitative avec notamment le travail d'entretien dit « zooms » et l'interprétation de l'enquête en ligne, notamment dans le but de s'articuler avec les résultats obtenus dans la phase 1

→ L'aboutissement de cette phase 2 est une version martyr de l'argumentaire en vue de préparer la phase 3

PS : code couleur // bleu = Pilotage de l'étude // vert = enquête quantitative // jaune = enquête qualitative // rose = enquête en ligne

Phase 3 / jusqu'aux commémorations des 50 ans

Etapes	Description	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017
0	Validation de l'étude									
1	CoPil 1									
1	Cadrage									
1	Bibliographie									
1	Recueils données existantes									
1	Traitements analyse quantitative									
1	Enquête en ligne									
1	Sollicitation d'avis externes									
1	Premiers traitements quantitatifs									
1	CoPil 2 sur les premiers traitements									
2	Analyses qualitatives									
2	Zooms									
2	Interprétations des zooms	X								
2	Traitements finalisés analyse quantitative									
2	CoPil 3 sur la 1ère version de l'argumentaire									
3	Construction argumentaire complet v3	X								
3	Workshop sur rapport + annexes	X								
3	CoPil 4 pour validations		X							
3	Livrable finalisé vf			X						
3	BAT				X					
+	Prépa 50 ans PNR					X	X			
+	Présence pendant les 50 ans PNR							X		
+	Valorisations éditoriales								X	X

- La phase 3 sert à construire l'argumentaire synthétique **[Livrable n°1]**
- ainsi que l'ensemble des annexes descriptives **[Livrable n°2]**
- et de préparer la présentation de l'étude lors des 50 ans **[Livrable n°3]**

Annexe 5 : Cahier des charges du stage



Cahier des charges de stage

présenté par **Théo MENASSOL**

theo.menassol@gmail.com

Etude FPNRF « Valeurs Spécifiques des PNR »

sous la direction de Romain LAJARGE

Professeur ENSAG – AE&CC

romain.lajarge@univ-grenoble-alpes.fr

Tuteur pédagogique : Georges ROVERA

1) La structure

Afin de répondre à une commande de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), plusieurs personnes ont été réunies au sein de l'équipe projet :

Nicolas Robinet, Ingénieur Cartographe Cermosem

Hugues Pecout, Ingénieur Cartographe CIST

Théo Menassol, Stagiaire M2 IDT² Grenoble

Lucie Boissenin, Doctorante AE&CC Grenoble

Anne Pisot, Consultante Grenoble

Romain Lajarge, Professeur ENSAG et Responsable de l'étude

En plus de ces personnes, d'autres sont liés à cette étude sur certains aspects et notamment lors des comités scientifiques de l'étude :

Anne Coste, Professeur ENSAG Grenoble

Patrice Melé, Professeur Aménagement Tours

Nacima Baron, Professeur Géographie Paris

Pascal Mao, Maître de conférences Géographie-Aménagement Grenoble

Pierre-Antoine Landel, Maître de conférences Géographie-Aménagement Grenoble

Ronan Ysebaert, Ingénieur Recherche Traitement de bases de données, RIATE Paris

Cette équipe pluridisciplinaire a été réunie dans le but de répondre à la commande de la FPNRF et forme donc une structure vouée à se séparer une fois l'étude finie.

2) L'Etude

L'Etude, telle que demandée par la FPNRF, a pour objectif de caractériser la spécificité de la valeur de l'action des Parcs Naturels Régionaux en matière de développement durable afin de dégager :

- Les effets mesurables ou appréhendés de leurs activités dans différents domaines sur un territoire
- Les tendances et les opportunités à même de renforcer cette plus-value dans l'avenir

Ainsi, dans le cadre de cette sollicitation, l'équipe commanditée pour l'étude sur la plus-value des PNR à l'occasion des 50 ans des Parcs à l'automne 2017 réalise un travail d'enquête en 4 volets :

- Une analyse quantitative d'une vingtaine de critères choisis en coopération avec le comité de pilotage, avec une dominante spatiale et l'ambition de comparaisons (spatiales, thématiques et temporelles),
- une enquête en ligne permettant de confirmer ou d'infirmer les préconçus ou les premiers résultats et permettre ...
- une analyse qualitative à dires d'acteurs sur des zooms emblématiques, à partir d'entretiens ciblés avec des acteurs représentatifs de ces critères d'évaluation de la plus-value
- et une interprétation croisée de ces résultats de nature différente.

3) Mes missions

Ma première tâche a été de m'accoutumer au sujet, notamment par de la recherche bibliographique et par les documents sur lesquelles l'étude s'appuie :

- *Les Parcs naturels régionaux, chiffres clés du SOeS-CGDD (2014)*
- *Livre blanc - L'innovation dans les Parcs naturels régionaux (2015)*
- *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expériences.* N. Baron, R. Lajarge, éditions Quae, 2015

Mes missions au sein de l'étude sont (dates approximatives) :

- Recherches de données quantitatives, créations de bases de données (de Janvier à Mars)
- Analyse des données et bases de données quantitatives (Février et Mars)
- Contacter les PNR de France en vue de créer un répertoire d'environ 5000 contacts pour l'enquête en ligne (Janvier et Février)
- Aide à la création, la diffusion et l'interprétation du questionnaire d'enquête en ligne (Mars à Juin)
- Réalisation de zooms qualitatifs sur le critère de l'eau dans les PNR (Mars à Juin)
- Aide sur les zooms qualitatifs et les entretiens ciblés (Mars à Juin)
- Aide à l'interprétation et à la rédaction des résultats obtenus (Juillet)

Annexe 6



Enquête sur les valeurs spécifiques

Connaissance des Parcs naturels régionaux (PNR)

1. Vous diriez que vous connaissez les PNR :

- a) Très bien
- b) Bien
- c) Assez bien
- d) Un petit peu
- e) Presque pas
- f) Pas du tout

2. Vous êtes liés au(x) PNR pour des raisons :

- a) Electives
- b) Professionnelles
- c) Associatives
- d) Engagement personnel
- e) Vous y habitez
- f) Vous le fréquentez, le pratiquez, en avez un usage occasionnel
- g) Autre
- g) Autre :

Réponses à choix multiples

3. Avec quel PNR êtes-vous principalement en lien ?

4. Vous connaissez les PNR depuis :

- a) Leur création (en 1967)
- b) Plus de 20 ans
- c) Plus de 10 ans
- d) La création de celui duquel vous êtes proche
- e) Le dernier renouvellement de la charte du Parc dont vous êtes proche
- f) Ne sait pas

5. Diriez-vous que la qualité des territoires PNR est remarquable d'un point de vue

- a) De l'environnement globalement
- b) De la biodiversité spécifiquement
- c) De ses patrimoines naturels
- d) De ses patrimoines culturels
- e) Des paysages
- f) De son modèle de développement durable
- g) De l'écoresponsabilité
- h) De la qualité de vie
- i) Des pratiques touristiques
- j) Le réseau d'acteurs qu'on y trouve
- k) Autre

Les Missions des Parcs naturel régionaux Les PNR réussissent-ils, selon vous, leur mission de ...

6. ...mission de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels ?

0 1 2 3 4 5

De 0 à 5 (ou 0 = pas du tout ; 5 = très bien)

7. ...mission de développement durable de leurs territoires ?

0 1 2 3 4 5

De 0 à 5 (ou 0 = pas du tout ; 5 = très bien)

8. ...mission d'information et d'éducation des publics ?

0 1 2 3 4 5

De 0 à 5 (ou 0 = pas du tout ; 5 = très bien)

9. ...mission d'aménagement du territoire ?

0 1 2 3 4 5

De 0 à 5 (ou 0 = pas du tout ; 5 = très bien)

10. ...mission d'expérimentation ?

0 1 2 3 4 5

De 0 à 5 (ou 0 = pas du tout ; 5 = très bien)

PNR, acteurs environnementaux ?

11. Les PNR sont-ils opérants en matière environnementale ?

- a) Oui très
- b) Oui globalement
- c) Le plus souvent
- d) Rarement
- e) Non, ils ne le sont pas. Préciser pourquoi

12. Les PNR sont-ils pertinents et efficaces en terme d'intégration environnementale dans les politiques suivantes ?

- a) Agriculture
- b) Education
- c) Paysage
- d) Développement économique
- e) Transition énergétique
- f) Tourisme
- g) Urbanisme
- h) Autres : préciser

13. Quelles sont les caractéristiques principales des PNR en tant qu'acteurs environnementaux ?

- a) L'amélioration de la connaissance (en matière de biodiversité, de fragilités des milieux, d'écosystèmes présents, ...)
- b) Le respect de la réglementation en vigueur
- c) La gestion de certaines mesures existantes sur son périmètre en matière de protection des espaces, des espèces et des milieux (dont réserves naturelles, sites classés, Espaces naturels sensibles, Natura 2000, ...)
- d) La prise en compte des nouveaux problèmes environnementaux (changements climatiques, énergies, ...)
- e) L'approche pédagogique auprès de publics divers (scolaires, touristes, usagers de l'espace, élus, ...)
- f) Autre : préciser

Classez de 1 à 3 vos choix, où 1 = 1er

PNR, acteurs économiques ?

14. Les PNR sont-ils opérants en matière de développement économique ?

- a) Oui très
- b) Oui globalement
- c) Le plus souvent
- d) Rarement
- e) Non, ils ne le sont pas. Préciser pourquoi

15. Comment le sont-ils ?

Classez de 1 à 3 vos choix, où 1 = 1er

- a) Par leur appui à la montée en qualité des produits
- b) Par leur soutien au travail en réseau et les liens entre acteurs qu'ils organisent
- c) Par leur effort pour l'ancrage territorial de l'activité économique
- d) Par leur appui à la création de produits ou services innovants
- e) Par l'aide qu'ils apportent à l'expérimentation
- f) Par leur mise en ressource du patrimoine
- g) Autre : préciser

Classez de 1 à 3 vos choix, où 1 = 1er

16. Avec quels acteurs économiques les PNR coopèrent-ils le plus ?

- a) Grandes entreprises
- b) Petites et Moyennes Entreprises
- c) Toutes Petites Entreprises
- d) Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- e) Acteurs associatifs
- f) Représentants professionnels
- g) Chambres consulaires
- h) Acteurs économiques récemment implantés sur le PNR
- i) Acteurs économiques présents depuis longtemps sur le PNR

Relations des PNR avec les autres acteurs

17. Sur les liens aux villes et agglomérations, considérez-vous qu'il y a surtout dans les PNR

- a) une interdépendance à la ville (ou la métropole) ?
- b) une manière de vivre différemment par rapport aux villes avoisinantes?
- c) une forte mobilité entre villes et campagnes
- d) un brassage des populations
- e) un attachement au territoire rural du Parc a contrario de la ville
- f) une bonne complémentarité entre Parc et Agglomération(s)
- g) autre : préciser

18. Sur le rapport aux autres acteurs, considérez-vous que les PNR savent surtout ...

- a) Travailler systématiquement avec d'autres acteurs que ceux du Parc
- b) Renouveler régulièrement leurs partenariats (pour intégrer de nouveaux acteurs)
- c) Mobiliser des habitants dans leurs actions
- d) Prendre en compte les associations et les groupes professionnels
- e) Construire des partenariats avec des acteurs urbains (agglomérations, métropoles)
- f) Coopérer avec les intercommunalités
- g) échanger avec des acteurs de la recherche
- h) Autre : préciser

19. Avec quels acteurs les PNR ont-ils les relations les plus fortes ?

- a) Acteurs agricoles
- b) Acteurs forestiers
- c) Acteurs touristiques
- d) Acteurs patrimoniaux
- e) Acteurs de la protection de la nature
- f) Acteurs de l'urbanisme
- g) Acteurs artisanaux
- h) Acteurs sociaux
- i) Acteurs éducatifs
- j) Acteurs de la chasse et de la pêche
- k) Acteurs représentant les habitants
- l) Acteurs du logement
- m) Acteurs de la mobilité
- n) Acteurs de l'énergie
- o) Autres (préciser)

Réponse à choix multiples (3 max)

Apports qualitatifs de l'action des PNR

20. Comment décrire la qualité de vie dans les territoires des PNR ?

- a) Globalement très agréable
- b) Respectueuse de la nature
- c) Beauté des paysages
- d) Qualité de l'environnement (air, eau, sols, ...)
- e) Rapport authentique au vivant
- f) Spécificités locales préservées
- g) Lien privilégié entre nature et culture
- h) Convivialité et rapports humains
- i) Conciliation entre activités humaines et territoires
- j) Généralement pas très différente d'autres territoires
- k) Qualité de vie mise en danger par l'urbanisation
- l) Sans avis
- m) Autre (décrire)

Réponses à choix multiples

21. En quoi les PNR pratiquent-ils un « aménagement fin du territoire » ?

- a) Respect de la biodiversité
- b) Prise en compte des 3 piliers du développement durable
- c) Discretion de ses interventions
- d) Recherche de la cohérence dans ses actions
- e) Préservation de l'identité territoriale
- f) Interventions pas assez tournées vers le long terme
- g) Capacité à travailler à plusieurs échelles (très local/régional)
- h) Attention portée à la réflexion, aux partenariats et la concertation
- i) Limitation des panneaux publicitaires
- j) Réglementation de la circulation motorisée sur les chemins
- k) Sans avis
- l) Autre (décrire)

Réponses à choix multiples

Principaux avantages et défauts des PNR

22. Que font les PNR en matière d'expérimentation ?

- a) Ils aident à oser
- b) Ils préfigurent de nouvelles politiques publiques
- c) Ils mettent en place des actions dont aucun autre acteur ne s'occupe
- d) Ils portent des innovations anticipatrices
- e) Ils participent à l'éducation dans leurs territoires
- f) Ils expérimentent assez peu
- g) Leurs expérimentations sont peu visibles
- h) Sans avis
- i) Autre (décrire)

23. Quelles sont les trois principales capacités dont les PNR font preuve ?

- a) Capacité d'adaptation aux évolutions institutionnelles
- b) Capacité à faire avec des partenaires plutôt que faire pour / à la place
- c) Capacité d'écoute et d'attention aux problèmes du territoire
- d) Capacité de faciliter la résolution de problèmes complexes sur les territoires
- e) Capacité en ingénierie de projet
- f) Capacité à obtenir des financements pour les actions choisies
- g) Capacité d'articulation entre acteurs différents
- h) Capacité technique de l'équipe du Parc
- i) Capacité à fabriquer du consensus politique
- j) Capacité à innover
- k) Capacité à expérimenter
- l) Autre (préciser) :

Réponse à choix multiples (3 max)

24. Quelles sont les principales faiblesses des PNR aujourd'hui ?

- a) Leur reconnaissance dans la configuration institutionnelle
- b) Leur faible autonomie financière
- c) Ils sont trop soumis aux aléas politiques
- d) Ils se dispersent sur un trop grand nombre d'interventions
- e) Ils ne prennent pas assez de risques dans leurs actions
- f) La faible appropriation de la charte
- g) Le manque d'adhésion des acteurs locaux
- h) Leur lien trop faible avec les habitants
- i) Ne souhaite pas répondre
- j) Autre (décrire) :

Réponses à choix multiples

Valeurs spécifiques de l'action des PNR

25. Diriez-vous que les PNR sont des institutions spécifiques dans l'architecture territoriale française

?

- a) Oui, très spécifiques
- b) Oui, globalement assez spécifiques
- c) Plus ou moins spécifiques selon les types d'action
- d) Modérément spécifiques
- e) Non, ils ne le sont pas

26. Selon vous, quelles sont les principales valeurs spécifiques des PNR aujourd'hui ?

Renseignements enquêté(e)

27. Vous êtes

- a) Homme
- b) Femme

28. Tranche d'âge

- a) Moins de 20 ans
- b) 20-30 ans
- c) 30-40 ans
- d) 40-50 ans
- e) 50-60 ans
- f) 60-70 ans
- g) Plus de 70 ans

29. Catégorie professionnelle

- a) Agriculteurs exploitants
- b) Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- c) Cadres et professions intellectuelles supérieures
- d) Professions intermédiaires
- e) Employés
- f) Ouvriers
- g) Retraités
- h) Autres personnes sans activité professionnelle
- i) Etudiants

30. Votre lien principal au PNR :

- a) Elu
- b) Membre de l'équipe technique
- c) Membre d'une des instances du PNR
- d) Partenaire du PNR
- e) Bénéficiaire des actions du PNR
- f) Habitant du PNR
- g) Usager du PNR
- h) Autre, préciser

Prolongement de l'enquête

Le questionnaire prend fin ici ; vos réponses resteront anonymes dans le traitement des résultats de cette étude. Cependant, nous prévoyons quelques entretiens téléphoniques pour compléter notre enquête avec les personnes qui l'accepteront.

31. Accepteriez-vous de prolonger ce questionnaire par un échange téléphonique (environ 1/2h)

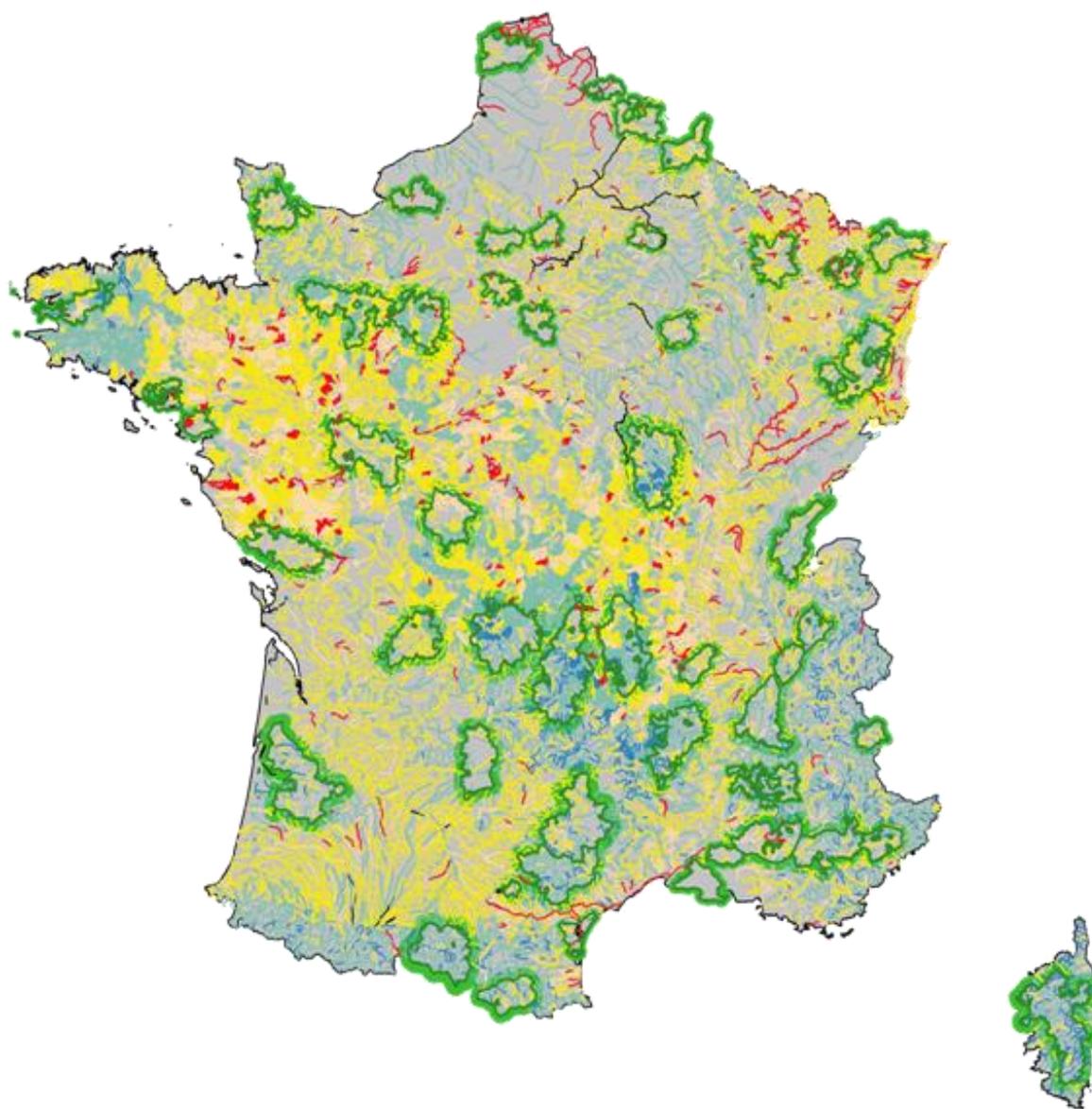
avec un des membres de l'équipe en charge de cette étude ?

- a) Oui
- b) Non

**ANNEXE 7 : CARTE DES 6 GRANDS BASSINS
HYDROGRAPHIQUES DE FRANCE CONTINENTALE**



ANNEXE 8 : APERCU DES CARTES ET FIGURES CREEES POUR LA FICHE «#2.4 EAU »



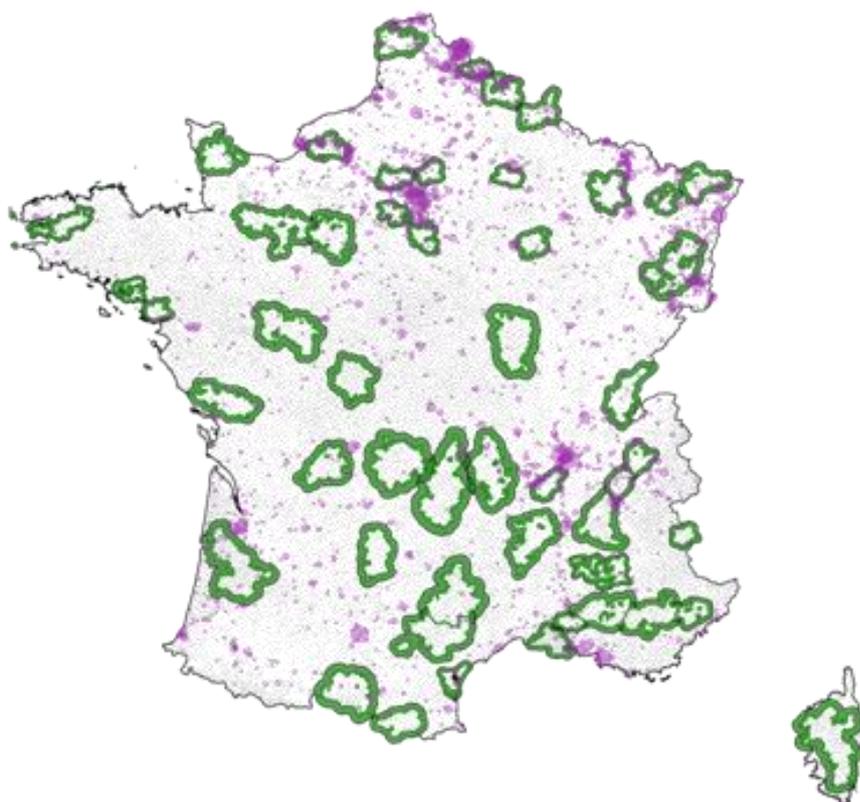
Etat écologique des masses
d'eau 2013

Légende

ETAT_ECO_FR_2013

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais
- Etat inconnu

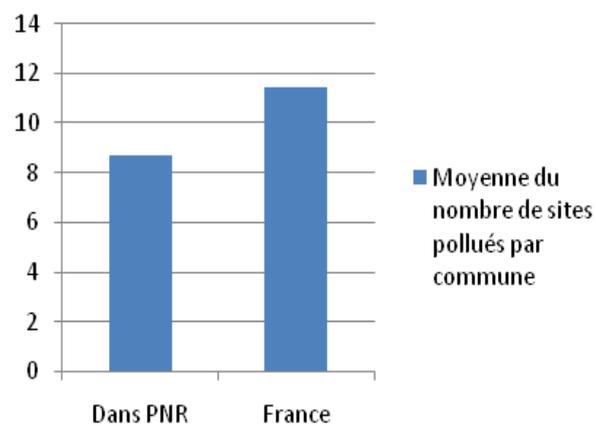
Nombre de sites pollués par commune 2012



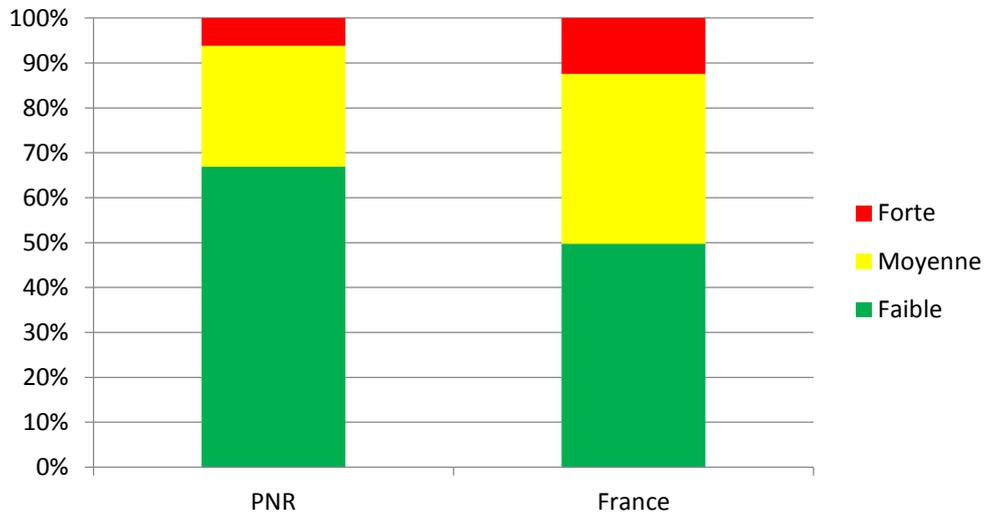
Légende

- PNR_2016_Metropole_Vhug
- BDS1_EAU
- NB_SITPOL
- 10
- 20
- 30
- 37

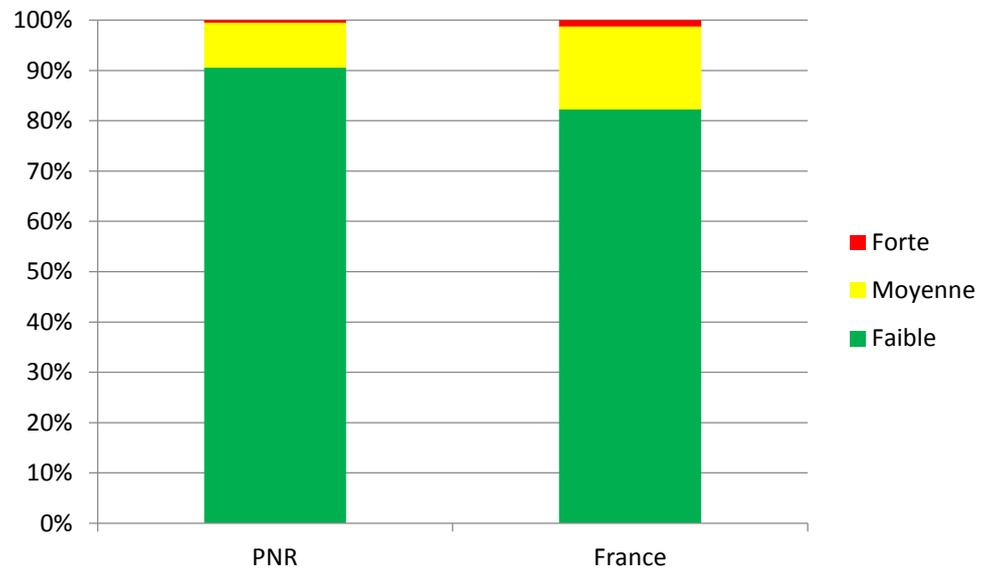
Pollutions ponctuelles en France



Concentration en Nitrate dans les masses d'eau souterraine



Concentration en Nitrate dans les masses d'eau superficielle



Annexe 9 : Extraits d'articles de lois du Code de l'Environnement

Article L211-1

- Modifié par [Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 20 JORF 31 décembre 2006](#)

I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;

4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Un décret en Conseil d'Etat précise les critères retenus pour l'application du 1°.

II. - La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

Article L212-1

- Modifié par [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 117](#)
- Modifié par [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 159](#)

I. - L'autorité administrative délimite les bassins ou groupements de bassins en déterminant le cas échéant les masses d'eau souterraines et les eaux maritimes intérieures et territoriales qui leur sont rattachées.

II. - Le comité de bassin compétent procède dans chaque bassin ou groupement de bassins :

1° A l'analyse de ses caractéristiques et des incidences des activités sur l'état des eaux ainsi qu'à une analyse économique des utilisations de l'eau ; ces analyses sont réexaminées périodiquement ;

2° A l'établissement et à la mise à jour régulière d'un ou plusieurs registres répertoriant :

– les zones faisant l'objet de dispositions législatives ou réglementaires particulières en application d'une législation communautaire spécifique portant sur la protection des eaux de surface ou des eaux souterraines ou la conservation des habitats ou des espèces directement dépendants de l'eau ;

– les zones de captages, actuelles ou futures, destinées à l'alimentation en eau potable.

III. – Chaque bassin ou groupement de bassins hydrographiques est doté d'un ou de plusieurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant les objectifs visés au IV du présent article et les orientations permettant de satisfaire aux principes prévus aux [articles L. 211-1 et L. 430-1](#). Le schéma prend en compte l'évaluation, par zone géographique, du potentiel hydroélectrique établi en application du [l'article 6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000](#) relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

IV. – Les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux correspondent :

1° Pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon état écologique et chimique ;

2° Pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon potentiel écologique et à un bon état chimique ;

3° Pour les masses d'eau souterraines, à un bon état chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de chacune d'entre elles ;

4° A la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;

5° Aux exigences particulières définies pour les zones visées au 2° du II, notamment afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine.

V. – Les objectifs mentionnés au IV doivent être atteints au plus tard le 22 décembre 2015. Les échéances d'atteinte du bon état chimique mentionné aux 1° et 2° du IV, prescrites par les directives européennes, sont fixées par voie réglementaire. Toutefois, s'il apparaît que, pour des raisons techniques, financières ou tenant aux conditions naturelles, les objectifs mentionnés aux 1°, 2° et 3° du IV ne peuvent être atteints dans ces délais, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux peut fixer des échéances plus lointaines, en les motivant, sans que les reports ainsi opérés puissent excéder la période correspondant à deux mises à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

VI. – Lorsque la réalisation des objectifs mentionnés aux 1°, 2° et 3° du IV est impossible ou d'un coût disproportionné au regard des bénéfices que l'on peut en attendre, des objectifs dérogatoires peuvent être fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en les motivant.

VII. – Des modifications dans les caractéristiques physiques des eaux ou l'exercice de nouvelles activités humaines peuvent justifier, dans des conditions définies par le décret prévu au XIII, des dérogations motivées au respect des objectifs mentionnés aux 1° à 4° du IV et au VI.

L'autorité administrative arrête la liste de ces dérogations après l'avoir mise à disposition du public, notamment par voie électronique, pendant une durée minimale de six mois afin de recueillir ses observations.

VIII. – Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux indique comment sont pris en charge par les utilisateurs les coûts liés à l'utilisation de l'eau, en distinguant au moins le secteur industriel, le secteur agricole et les usages domestiques. Ces données sont actualisées lors des mises à jour du schéma directeur.

IX. – Le schéma directeur détermine les aménagements et les dispositions nécessaires, comprenant la mise en place de la trame bleue figurant dans les schémas régionaux de cohérence écologique adoptés mentionnés à l'article L. 371-3 ou les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mentionnés à l'article [L. 4251-1](#) du code général des collectivités territoriales, pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et milieux aquatiques, pour atteindre et respecter les objectifs de qualité et de quantité des eaux mentionnées aux IV à VII. En particulier, le schéma directeur identifie les sous-bassins ou parties de sous-bassins dans lesquels une gestion coordonnée des ouvrages, notamment hydroélectriques, est nécessaire.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est compatible ou rendu compatible, lors de sa mise à jour périodique prévue au IV de l'article L. 212-2, avec les objectifs environnementaux définis par le plan d'action pour le milieu marin prévus aux articles L. 219-9 à L. 219-18.

X. – Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux détermine les eaux maritimes intérieures et territoriales et les sous-bassins ou groupements de sous-bassins pour lesquels un schéma d'aménagement et de gestion des eaux défini à l'article L. 212-3 est nécessaire pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés en application du présent article, et fixe le délai dans lequel le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être élaboré et révisé. A défaut, l'autorité administrative arrête le périmètre et le délai selon les modalités prévues à l'article L. 212-3.

XI. – Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

XII. – Dans le cas de bassins ou groupements de bassins s'étendant au-delà de la frontière, leur délimitation prévue au I, les objectifs mentionnés au IV ainsi que les aménagements et dispositions visés au IX sont définis en coordination avec les autorités étrangères compétentes.

XIII. – Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

Article L212-3

- Modifié par [Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 75 JORF 31 décembre 2006](#)

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux institué pour un sous-bassin, pour un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente ou pour un système aquifère fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles [L. 211-1](#) et [L. 430-1](#).

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu à l'article L. 212-1 ou rendu compatible avec lui dans un délai de trois ans suivant la mise à jour du schéma directeur.

Le périmètre et le délai dans lequel il est élaboré ou révisé sont déterminés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; à défaut, ils sont arrêtés par le représentant de l'Etat dans le département, sur proposition ou après consultation des collectivités territoriales et après consultation des établissements publics territoriaux de bassin et du comité de bassin. Dans ce dernier cas, le représentant de l'Etat dans le département peut compléter la commission locale de l'eau dans le respect de la répartition des sièges prévue au II de l'article L. 212-4.